

2m11.2573.7

Université de Montréal

**Le pluralisme radiophonique dans un processus démocratique:
le cas du Niger.**

par

Amadou Harouna Yayé

Département de communication

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

Maître ès sciences (M. SC.)

En sciences de la communication

© Amadou Harouna Yayé, 1997



5011-8278-7

Université de Montréal

P
90
U5U
1998
V.001

Le processus électoral dans un processus démocratique;

le cas du Niger.

par

Ahmedou Hama Yaya

Département de communication

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

Maître en sciences (M. Sc.)

en sciences de la communication



Ahmedou Hama Yaya

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

Le pluralisme radiophonique dans un processus démocratique: le cas du Niger

Présenté par:

Amadou Harouna yayé

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Luc Giroux: Président-rapporteur
André A. Lafrance: membre du jury
Marc Raboy: Directeur de recherche

Mémoire accepté le 28 Février 1998

SOMMAIRE

Processus enclenché avec l'avènement de la démocratie il y a seulement si peu de temps, l'émergence spontanée et rapide de radios privées un peu partout en Afrique noire, témoigne de l'importance et de la dimension singulière dont jouit ce moyen de communication dans les habitudes de toutes les couches sociales.

L'objectif de ce mémoire est de vérifier si l'avènement du pluralisme radiophonique a modifié le portrait de l'information politique nationale accessible aux Nigériens.

La méthode retenue qu'est l'analyse de contenu, a consisté en l'étude de 75 bulletins d'information établis équitablement entre 3 radios nigériennes, dont deux privées. Ces bulletins sont codés dans deux grilles d'analyse qui tiennent principalement compte de la forme de l'information à travers son mode de traitement, sa quantité et sa durée. Nous n'avons pas occulté non plus son fond dont la scrutation nous a permis de déceler des éléments discordants et d'autres constituant des liens communs entre les bulletins.

Un exercice qui nous a permis de découvrir, que l'avènement du pluralisme radiophonique a produit une certaine modification du portrait de l'information politique nationale accessible aux Nigériens. Cette modification est surtout perceptible dans les bulletins d'information des radios privées.

En dépit du manque de professionnalisme et d'autonomie de ces radios, malgré le non respect par le régime en place de la culture démocratique supposée avoir cours au Niger, celles-ci accomplissent un travail on ne peut plus admirable. Les efforts qu'elles ont fournis en si peu de temps témoignent de leur place, de leur dynamisme et de leur engagement résolu à faire aboutir le processus de

changement amorcé. Même si notre analyse de la situation indique que c'est à une subordination et à un combat inégal que ces radios assistent impuissantes, il n'en demeure pas moins, qu'elles accomplissent quotidiennement la preuve de leur capacité à jouer un rôle déterminant d'arbitre dans cet espace public de dialogue, de contestation et de concertation.

En somme, les résultats observés indiquent une participation assez satisfaisante des radios privées dans le paysage médiatique, aux fins de modifier le portrait de l'information politique nationale accessible aux Nigériens.

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|---|--------------|
| Sommaire | i |
| Table des matières | iii |
| Liste des tableaux | vi |
| Liste des figures | vii |
| Liste des sigles et abréviations | viii |
| Dédicace | x |
| Annexes | xi |
| Remerciements | xii |
| INTRODUCTION | 1 |
| Objectifs | 2 |
| Organisation du mémoire | 3 |
| CHAPITRE I: CADRE THÉORIQUE | 4 |
| I. 1 Problématique | 5 |
| I. 2 Médias et démocratie | 11 |
| I. 2. 1 Fonctions des médias | 11 |
| I. 2. 1. 1 Socialisation et intégration par l'espace public | 14 |
| I. 2. 1. 2 Le pluralisme | 20 |
| I. 2. 1. 3 La liberté de presse | 23 |
| I. 2. 2 Médias et démocratie en Afrique | 25 |
| CHAPITRE II: CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIOGRAPHIQUE | 41 |
| II. 1 Aperçu sur le Niger | 42 |
| II. 2 Le paysage radiophonique nigérien de 1955-1991 | 47 |

| | |
|---|-----------|
| II. 3 La radio nigérienne de 1991 à nos jours | 53 |
| II. 3. 1 L'instance de régulation: outil pour le pluralisme ou formalisme ? | 60 |
| II. 3. 2 Le Conseil Supérieur de la Communication | 60 |
| II. 3. 3 Les attermoiments du pluralisme | 64 |
| II. 4 L'organisation de la radio nigérienne | 67 |
| II. 4. 1 La Voix du Sahel | 68 |
| II. 4. 1. 1 Mission | 68 |
| II. 4. 1. 2 Organigramme | 70 |
| II. 4. 1. 3 Perspectives | 71 |
| II. 4. 2 Radio et Musique (R et M) | 73 |
| II. 4. 2. 1 Mission | 75 |
| II. 4. 2. 2 Organigramme | 76 |
| II. 4. 2. 3 Perspectives | 77 |
| II. 4. 3 Anfani | 78 |
| II. 4. 3. 1 Mission | 80 |
| II. 4. 3. 2 Organigramme | 81 |
| II. 4. 3. 3 Perspectives | 82 |
| II. 4. 4 Souda | 85 |
| | |
| CHAPITRE III: LES BULLETINS D'INFORMATION | 87 |
| | |
| III. 1 Méthodologie | 88 |
| III. 2 Présentation des données | 90 |
| III. 2. 1 Corpus | 90 |
| III. 2. 2 Grilles d'analyse | 92 |
| III. 2. 2. 1 Grille générale | 92 |
| III. 2. 2. 2 Grille synthétisée | 94 |
| III. 2. 3 Les thèmes couverts par les bulletins d'information | 98 |
| III. 2. 3. 1 L'information politique | 98 |
| III. 2. 3. 2 L'information sociale | 109 |
| III. 2. 3. 3 L'information sportive | 111 |
| III. 2. 3. 4 L'information économique | 112 |
| III. 2. 3. 5 L'information culturelle | 112 |

| | | |
|-----------|--|-----|
| III. 3 | Analyse des données----- | 114 |
| III. 3. 1 | Durée impartie à chaque thème----- | 115 |
| III. 3. 2 | Mode de traitement----- | 122 |
| III. 3. 3 | Quantité thématique----- | 137 |
| III. 3. 4 | Quelle démocratie pour le pluralisme?----- | 144 |

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE IV: CONCLUSION: LA PROBLÉMATIQUE DU PLURALISME, REVUE À LA LUMIÈRE DE L'ÉTUDE----- | 145 |
|--|------------|

| | |
|---------------------------|------------|
| Bibliographie----- | 153 |
|---------------------------|------------|

| | |
|---------------------|------------|
| Annexes----- | 162 |
|---------------------|------------|

| | |
|--|-----|
| Annexe I: Ordonnance N° 93-031 du 30 Mars 1993 portant sur la communication audiovisuelle au Niger----- | 162 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| Annexe II: Organigrammes des radios----- | 172 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| Annexe III: Résumés des bulletins d'information des radios----- | 176 |
|---|-----|

| | |
|--|-----|
| Annexe IV: Tableau sur le nombre de dépêches et de reportages exploités par les radios----- | 194 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| Annexe V: Figure sur le mode de traitement de l'information politique globale par station----- | 196 |
|---|-----|

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau 1: Récapitulatif du contenu des bulletins des radios par thème et par zone de provenance ----- | 103 |
| Tableau 2: Nombre de dépêches et de reportages exploités par les radios ----- | 194 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| Figure 1: Information politique par station et selon la zone de provenance ----- | 106 |
| Figure 2: Mode de traitement de l'information politique nationale par station ---- | 108 |
| Figure 3: Contenu thématique des bulletins par station ----- | 113 |
| Figure 4: Mode de traitement de l'information tous thèmes confondus ----- | 124 |
| Figure 5: Quantité de l'information politique nationale en % de l'information politique globale ----- | 140 |
| Figure 6: Mode de traitement de l'information politique globale par station -- | 196 |

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- A E F: Afrique Equatoriale Française
- A F P: Agence France Presse
- A O F: Afrique Occidentale Française
- B B C: British Broadcasting Corporation
- C F T I: Centre de Formation aux Techniques de l'Information
- C S C: Conseil Supérieur de la Communication
- CUL: Culture
- DAAF: Directeur des Affaires Administratives et Financières
- ECO: Économie
- F C F A: Franc de la Communauté Francophone d'Afrique
- F M: Modulation de Fréquence
- I F T I C: Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la
Communication
- INTER: International
- KW: Kilowatt
- MHZ: Mégahertz
- Mn: Minutes
- M N S D- NASSARA: Mouvement National pour la Société de
Développement (NASSARA signifie victoire)
- N O M I C: Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la
Communication
- O N U: Organisation des Nations Unies
- O R T N: Office de Radiodiffusion et Télévision du Niger
- P A N A: Agence Panafricaine d'Information
- P A N O S: Organisation internationale non gouvernementale chargée de
renforcer les capacités d'information et de débat démocratique
pour un développement soutenable
- P I B :Produit Intérieur Brut
- P N D S-TARRAYYA :Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme
(TARRAYYA signifie rassemblement)
- POL: Politique

R F I :Radio France Internationale

REUTER: Agence de Presse Britannique

R et M: Radio et Musique

SOC: Social

SORAFOME: Société de Radiodiffusion d'Outre-Mer

SPT: Sport

T F O I: Territoires Français de l'Océan Indien

UJAO: Union des Journalistes de l'Afrique de l'Ouest

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la
Culture

U S: United States

V O A: Voice of America

DÉDICACE

À mon épouse

Bibata Garba

et à nos enfants

Rachid, Mariama et Ismaël

pour avoir remarquablement
enduré mon absence.

LISTE DES ANNEXES

1. Ordonnance N° 93-031 du 30 Mars 1993 portant sur la communication audiovisuelle
2. Organigramme des différentes radios
3. Résumés des bulletins diffusés durant la période d'observation
4. Tableau sur le nombre de dépêches et de reportages exploités par les radios
5. Figure sur le mode de traitement de l'information politique globale par station

REMERCIEMENTS

La participation de Monsieur Marc Raboy, notre Directeur de recherche, à l'aboutissement de ce travail, mérite que nous lui rendions un hommage particulièrement chaleureux. Nous garderons de lui, l'ineffaçable souvenir d'un Universitaire fort-avisé et d'un pédagogue d'un naturel calme et réservé. Sa rigueur alliée à une inlassable disponibilité ont donné une saveur toute particulière à ce travail.

Une dette toute particulière nous lie également au Programme Canadien de Bourses de la Francophonie (PCBF), qui a bien voulu financer nos études. Que ses responsables et leurs collaborateurs que nous avons plusieurs fois sollicités pour résorber certains aspects de nos études, trouvent ici le témoignage sincère de notre gratitude.

J'aimerais que ces quelques mots, écrits avec émotion, traduisent toute ma reconnaissance à la famille Moussa Yazi, pour les petites attentions dont elle m'a entouré durant ces deux années passées ensemble.

At last but not at least, nous exprimons notre profonde gratitude à tous les collègues de la Voix du Sahel qui se sont admirablement prêtés à nos sollicitations.

INTRODUCTION

*Contre les abus, il faut
une lutte démocratique,
et pour une lutte démocratique,
il faut avant tout l'information.
(Lev Kowarski)*

Colonie française avant d'accéder à l'indépendance le 3 août 1960, le Niger a dû attendre le 29 juillet 1991 pour que s'y installe un régime démocratique, à la faveur d'une conférence nationale dont les scolaires, les syndicats et les partis politiques sont les principaux artisans.

L'un des résultats immédiats de ce processus démocratique est la diversité de l'information à travers un pluralisme radiophonique. En effet, après 33 ans de monopole étatique ayant savamment orchestré un contrôle strict de l'information et une inféodation de la radio publique au pouvoir, cette dernière s'est vu spolier ce privilège exclusif d'informer qu'elle doit dorénavant partager avec ses soeurs du privé. Parmi celles-ci, trois émettent déjà en modulation de fréquence FM à partir de Niamey, la capitale, tandis que d'autres attendent l'approbation des autorités compétentes pour se lancer également dans la course.

Même si ces radios privées ne couvrent qu'un rayon de 50 km voire un peu plus selon la nature du relief, il n'en demeure pas moins que leur existence affecterait les habitudes d'écoute des auditeurs qui sont dans leur zone de propagation et qui entendraient jouir sans limites de la nouvelle liberté d'expression.

Dans un tel contexte, il serait pertinent de voir ce que ce pluralisme a apporté de nouveau en matière d'information politique à l'échelle nationale, dans la vie quotidienne des auditeurs ayant désormais la possibilité d'écouter plusieurs chaînes nigériennes s'inspirant de sources d'information communes voire différentes. Ajoutons à cela que, depuis leur avènement, les radios privées ont permis une large participation des populations à la vie politique du pays en recueillant des points de vue divergents sur la conduite des affaires de l'État, pour que l'abus et l'injustice n'entravent pas la marche de la démocratie, d'où la question générale de cette recherche: **En quoi l'avènement du pluralisme radiophonique a-t-il modifié le portrait de l'information politique nationale accessible aux Nigériens?**

Objectifs

À ce stade-ci, il nous paraît utile de préciser les objectifs que nous poursuivons afin de mieux saisir les orientations données à notre méthode d'analyse.

Notre objectif global est l'étude d'un phénomène en développement au Niger à savoir: le *pluralisme radiophonique*. L'objectif spécifique que nous nous proposons d'atteindre est de vérifier à travers le reflet des bulletins d'information des radios de la place, si ce cadre pluraliste nouvellement créé par l'avènement de la *démocratie*, a permis la libéralisation de l'information politique nationale. Pour y parvenir, nous procéderons à une analyse de contenu de 75 bulletins d'information de 3 radios de la place dont 2 privées, enregistrés du 7 au 31 janvier 1997.

Organisation du mémoire

Ce mémoire s'articule en quatre chapitres qui traitent respectivement du cadre théorique, du contexte historique et sociographique de la radiodiffusion au Niger, de l'analyse et de l'interprétation des résultats tandis que le quatrième en constitue la conclusion.

Le cadre théorique s'ouvre sur une problématique qui présente d'entrée de jeu les étapes qu'a connues la radio au Niger. Une brève rétrospective de laquelle sortiront nos concepts et qui situe les différentes périodes et les enjeux radiophoniques auxquels elles renvoient. Ensuite vient la méthodologie qui explique le choix de la technique retenue et les procédures que son utilisation requiert. Dans la dernière section du cadre théorique, nous esquisserons une synthèse des principales publications autour desquelles s'est développée la littérature dans le domaine.

Le contexte historique et sociographique traitera de l'évolution et des changements structurels intervenus dans le parcours de la radiodiffusion au Niger. Cet historique débouche ensuite sur l'organisation qui caractérise chacune de ces radios et leur perspective d'avenir. Nous y évoquerons également la mission assignée au Conseil Supérieur de la Communication, l'instance de régulation des médias au Niger.

La troisième partie est exclusivement consacrée à l'analyse et à la présentation des résultats auxquels nous sommes parvenu, tandis que la quatrième, consacrée à la conclusion, tirera les enseignements à retenir de cette étude.

CHAPITRE I
CADRE THÉORIQUE

I. 1 PROBLÉMATIQUE

Découverte technologique du 19^è siècle, la radiodiffusion passe pour être l'un des outils les plus importants de la communication sociale.

La prise de conscience de l'impact de cet outil d'information dans un continent quasiment analphabète, où l'oralité surplombe l'écriture, a amené le colonisateur à doter la plupart des pays africains de stations de radio avant même de leur assurer l'indépendance. C'est le cas du Niger qui, le 18 octobre 1958, procède à la diffusion officielle de ses premières émissions à partir de Niamey.

En 1960, avec l'indépendance du pays, les nécessités croissantes de communication hâtent le développement de la radio qui sera accaparée par les nouveaux dirigeants qui s'en servent allègrement comme instrument de propagande devant servir les idéaux du régime monolithique qu'ils incarnent. Une situation qui évoluera jusqu'en 1974, année de l'avènement d'un régime militaire qui suspend la constitution et confisque la parole 19 ans durant. Cependant, il a eu le mérite d'investir abondamment dans le secteur de la radiodiffusion, grâce au concours de la République Fédérale d'Allemagne dont l'appui financier, technique et organisationnel a permis de doter les régions de leurs propres radios. Une décentralisation dont le but est de rapprocher la radio des auditeurs, à travers des programmes régionaux exclusivement orientés vers le monde rural.

Même si cette situation, comme dans tout monopole, a eu des conséquences qui n'étaient pas toujours heureuses, particulièrement dans le domaine de **l'information**, elle a eu néanmoins pour avantage de mettre en place

et de structurer un important réseau opérationnel de radios publiques dont le Niger peut s'enorgueillir, eu égard aux réalités de certains autres pays de l'Afrique noire.

À partir des années 90, des bouleversements politiques viendront changer le cours des événements. La **démocratie** s'installe et l'adoption de l'ordonnance 93-031 du 30 mars 1993 portant sur la liberté de la communication audiovisuelle, permet une libéralisation des ondes qui a profondément transformé le paysage médiatique nigérien, avec comme corollaire, le développement du **pluralisme** radiophonique et donc de la concurrence.

Trois radios privées ont pu voir le jour grâce à la libéralisation et à l'instauration du pluralisme. Il s'agit de: R&M (Radio et Musique) qui a donné le coup de pioche en 1994, suivie de " ANFANI" en 1995; puis ce fut le tour de " SOUDA " en 1996. Ces deux dernières tirent leur appellation du Hausa, une des langues les plus parlées du pays. ANFANI et SOUDA signifient respectivement utilité et bavardage.

Au moment où nous mettons sous presse cette étude, deux nouvelles radios privées sont venues grossir le paysage médiatique nigérien.

La bande FM, sur laquelle cohabitent ces stations et sur laquelle diffusent également Radio France Internationale et *Africa* N° 1, deux grandes radios internationales émettant respectivement de Paris et de Libreville au Gabon, connaît dès lors un engouement populaire qui aurait bouleversé la façon de faire de la radio publique et modifié la nature de son offre habituelle.

En effet, en mettant fin à la succession des régimes monolithiques, la démocratie a éveillé les instincts politiques des Nigériens, après un long silence.

Leur attente en tant que militants de partis politiques acteurs du changement donc partisans de la démocratie serait aujourd'hui immense vis-à-vis de la radio, dont ils attendraient désormais beaucoup d'informations politiques.

Si pour notre part nous avons voulu donner à ce travail le titre: **Le pluralisme radiophonique dans un processus démocratique: le cas du Niger**, c'est parce que nous sommes convaincu qu'après avoir vécu l'expérience, il est de notre devoir de repenser le travail des journalistes que nous sommes, dans une situation de communication plurielle pour que l'auditeur ait droit à l'information politique, toute l'information politique.

Parlant d'information, et sans approfondir ici davantage toute la complexité qui entoure sa définition, il convient de retracer les points de vues de quelques chercheurs qui tentent de la déterminer. Vue par MATHIEN (1989), sa définition suppose au moins quatre paramètres qui, sous forme schématique classique, rappellent la <<situation canonique>> de la communication telle que conçue par Shannon, à savoir: un émetteur, un canal, un récepteur, un répertoire de signes communs à l'émetteur et au récepteur. Autrement dit, l'information est une notion qui recouvre tout à la fois un contenu, sa forme ainsi que l'acte de transmettre. Dans son acception la plus simple, CORNU (1994) la définit comme la somme des faits d'actualité que les médias portent à la connaissance du public. DUMAS (1981) s'appuie quant à lui, sur une approche fonctionnelle qui la renvoie aux moyens humains et techniques, dont se dote une société ou un État, pour recueillir et diffuser les nouvelles. CLAUSSE in CORNU (op.cit) se veut plus prudent en parlant lui, d'information d'actualité comme <<la relation ou description pure et

simple, plus ou moins circonstanciée, d'un fait -situation, action, pensée, opinion- appartenant au présent le plus immédiat>> (CLAUSSE in CORNU, 1994). Pour MOLES (1973), l'information est la mesure de la réduction de l'incertitude qu'il peut y avoir au sujet de l'état d'une partie de l'univers par l'intermédiaire d'un message.

En substance, nous retiendrons de ces différentes définitions, que l'information est un fait d'actualité de nature à intéresser le public et qui est recueilli, traité et diffusé par des journalistes au moyen de support appropriés tels journal, télévision, radio et internet tout récemment.

Par pluralisme, nous entendons l'enrichissement et le partage du paysage radiophonique nigérien par les secteurs privé et public du pays. Quant au processus démocratique, il résume tout le mécanisme ayant favorisé l'instauration de ce système qui veut que la souveraineté appartienne à l'ensemble des citoyens. Nous aurions pu favoriser la compréhension en disant simplement démocratie. Mais nous avons préféré lui adjoindre le mot processus car la démocratie est un système complexe qui se développe au fur et à mesure qu'elle sert un pays.

À ce stade de notre travail, il nous semble opportun de clarifier aussi la notion de radio publique, telle que perçue au Niger et reprise dans cette étude. Concept important qui paraîtra le long de ce travail, la radio publique est en effet une terminologie abusivement utilisée dans la plupart des pays francophones d'Afrique pour désigner la radio étatique dite de service public. L'accoutumance à cette appellation s'explique par plusieurs raisons, du moins en ce qui concerne le Niger. Il y a d'abord l'argument du politique qui, par cette nomenclature, entend camoufler sa mainmise sur un instrument qu'il finance totalement.

À cela, il convient d'ajouter la nature même de la relation spécifique que ce média entretient avec le public de par ses tranches d'information, d'éducation et de sensibilisation dans les huit langues nationales, soit 68% de son programme. Bien implanté, il couvre les 4/5 du territoire nigérien et occupe bon nombre de foyers, soit 61 postes radio pour 1000 habitants (World Media Handbook, 1995). Une performance qu'aucun média de la place n'a atteinte et qui fait de la radio le moyen de communication le plus égalitaire, loin devant la télévision qui, avec 2,4 postes pour 1000 habitants, demeure encore élitiste pour une population à 86,4% analphabète et dont le produit intérieur brut est de 324.000 F C. F. A; soit 810 dollars US par tête d'habitant (Etat du Monde, 1995). C'est dans ce climat d'analphabétisme des plus poussés et une situation économique précaire qu'opère la radio. Le tout sur fond d'une ère nouvelle qui s'inscrit dans la perspective d'un changement des structures politiques et économiques qui entend faire recouvrer aux populations leur liberté d'expression et de réception jadis confisquée.

Les journalistes de la radio publique sont donc tenus d'inventer une radio nouvelle, postulat qui doit se traduire concrètement et quotidiennement par une responsabilisation à tous les échelons de la chaîne d'information. Car, si la tâche de la radio publique dont tous les agents sont des fonctionnaires, consiste en l'expression et la propagation des idées, des opinions et des informations dans la limite des contraintes que la loi leur impose; il va sans dire que les radios privées devront apporter, à leur manière, leur contribution pour satisfaire l'aspiration culturelle, civique et surtout politique des auditeurs. Ces derniers, après avoir écouté durant un peu plus de trois décennies le même son de cloche, légitiment aujourd'hui, grâce à la démocratie, leur droit de disposer d'une information honnête

sur la gestion des affaires publiques par des autorités qu'ils ont élues et dont ils attendent beaucoup.

Une opportunité que ne manqueront pas de saisir les radios privées. Pour convaincre, elles doivent faire voir, avec professionnalisme, les réalités du Niger aux Nigériens, ou disparaître sous la pression des grands moyens techniques dont dispose la radio publique qui couvre la quasi-totalité du pays. Une situation qui n'arrange pas non plus la démocratie, un système qui serait moins contraignant et auquel aspirent des peuples ... Loin d'y voir un danger, nous entrevoyons cette cohabitation comme le signe d'une évolution culturelle et politique mais aussi d'une ouverture à une plus grande tolérance. Le pluralisme permet en effet de multiplier les organes d'expression et donc d'introduire une culture démocratique qui est un rendez-vous important auquel nous devons prendre part.

Aussi, contrairement à la télévision qui n'affecte qu'un faible nombre de foyers, comme mentionné plus haut, nous pensons en revanche que tout repose sur les radios qui doivent désormais expliquer les tenants et les aboutissants de la démocratie ainsi que les exigences de l'État de droit.

Les principaux concepts sur lesquels nous nous appuyerons pour organiser notre revue de littérature en vue de formuler nos hypothèses d'une part, et d'orienter notre démarche pour mieux circonscrire notre sujet d'autre part, sont les termes qui apparaissent en italique dans les objectifs généraux et en gras dans la problématique, à savoir: la *démocratie*, le **pluralisme** et l'*information*. Un lien est généralement établi entre ces trois concepts, du fait qu'il n'y ait pas de démocratie sans pluralisme qui, lui-même, perdrait de sa vitalité sans le débat contradictoire et le droit de savoir du public, à savoir l'*information*.

I. 2 Médias et démocratie

Cette section s'articule en deux blocs. Dans le premier nous discuterons du rôle social des médias, en mettant particulièrement l'accent sur la notion d'espace public. Nous y évoquerons également certains enjeux de l'heure que sont: le pluralisme et la démocratie, avant de faire place à la liberté de presse. Dans le second bloc, nous tenterons de cerner les préoccupations majeures que retrace la littérature consacrée aux médias et la démocratie en cours en Afrique, thème générique dont dérive notre étude.

1. 2. 1 Fonctions des médias

La notion de fonctions des médias découle essentiellement, mais non exclusivement, du fonctionnalisme, l'un des principaux courants théoriques de la communication. Le postulat de base du fonctionnalisme est que la société est un système dont tous les éléments sont interdépendants et participent à son unité et à sa stabilité. Par cette théorie dont l'idée centrale est l'ordre social, les chercheurs

«entendent résoudre l'une des grandes questions qui se posent à la sociologie, celle du fonctionnement des systèmes complexes où les rapports sociaux reposent largement sur des actions à distance, sans interaction directe entre les individus, d'où l'intérêt accordé aux médias» (BEAUD in SFEZ, 1993: 1016).

Dans sa tentative de définir les fonctions remplies par la communication dans la société, LASSWELL que citent BRETON et PROULX (1994), retient trois

fonctions essentielles: «1) surveillance médiatisée du territoire, 2) intégration entre les divers composants de la société, 3) transmission de l'héritage culturel».

Cette définition a longtemps inspiré la recherche avant d'être révolutionnée par WRIGHT qui, non seulement lui adjoint une quatrième dimension qu'est la distraction, mais y introduit également les notions de «situation manifeste» (résultats attendus) et de «situation latente» (résultats inattendus) que connaissent ces fonctions (WRIGHT, in BALLE et PADIOLEAU, 1973).

LAZARFELD et MERTON suggèrent à leur tour deux autres fonctions que remplissent ces médias à savoir: «l'attribution d'un statut» et le «respect des normes sociales ou éthicisation». La première recouvre l'idée selon laquelle les médias créent le prestige autour des gens dont ils parlent, tandis que la deuxième prône la théorie selon laquelle les moyens de communication de masse renforcent la régulation sociale sur les membres de la société pris isolément (SFEZ, op.cit). Ces façons de penser les fonctions des médias ont fait l'objet d'autres études parmi lesquelles celle de SCHRAMM indiquant le changement social qui se produit dans le double jeu des communications de masse et des communications interpersonnelles, celle de BOORSTIN qui accuse les médias de remplir les fonctions de fabricants d'illusions (HERMELIN, 1992), puis cette autre de HALL à laquelle fait allusion PROULX, et qui met en avant le rôle social inconscient des médias (PROULX in CHARON et SAUVAGEAU, 1991).

Plusieurs autres critiques négatives ont été versées au dossier sur les fonctions des médias. GERBNER, dont les propos sont traduits ici aussi par SFEZ (op. cit) pense que l'importance accrue de l'usage des médias, la télévision plus

particulièrement, en fait l'instrument sans égal dans l'histoire d'une acculturation à long terme. GERBNER poursuit sa réflexion en soulignant, tout comme BOORSTIN, que le monde dont nous parlent les médias est illusoire; il est fait pour plaire au plus grand nombre. Cette réflexion nous force à prendre en compte la nature commerciale des institutions médiatiques dans la réflexion sur leurs fonctions sociales. KAPFERER, dans une étude intitulée «Les chemins de la persuasion; le monde d'influence des médias et de la publicité» qu'il n'est pas superflu de rappeler, nous en dit d'ailleurs un peu plus à travers un tableau sombre dressé sur la publicité.

Le rapport final de la Commission MacBride (1980) invoque quant à lui 8 fonctions principales assignées à la communication. Nous en retiendrons deux aux fins de notre recherche: la fonction de «socialisation» et celle dite« d'intégration».

La Commission MacBride entend par socialisation, l'idée que les médias servent à «constituer un fond commun de connaissances et d'idées permettant à tout individu de s'intégrer dans le contexte de la société où il vit et favorisant la cohésion sociale et la prise de conscience indispensable à la participation active à la vie publique».

Quant à l'intégration, elle vise à

«favoriser l'accès à la diversité des messages dont toutes personnes, groupes ou nations ont besoin pour se connaître et se comprendre mutuellement pour appréhender les conditions, les points de vue et les aspirations» (MacBride, 1980: 17).

Quel que soit le point de vue où on se place par rapport à la fonction que l'on assigne aux médias, un point commun les relie: la conquête de l'espace public,

conquête qui passe par les moyens de communication de masse, lieu approprié pour la publicisation, le renforcement et le relais de la représentation collective d'un enjeu de débat social.

1. 2. 1. 1 Socialisation et intégration par l'espace public

La question centrale de notre étude étant; «En quoi l'avènement du pluralisme radiophonique a-t-il modifié le portrait de l'information politique nationale accessible aux nigériens?», il nous a paru nécessaire de mettre en dialogue les fonctions de socialisation et d'intégration telles qu'elles sont définies par le rapport MacBride et la notion d'espace public telle qu'elle apparaît chez HABERMAS.

Selon BRETON et PROULX (1994: 222), les sociologues et les philosophes définissent l'espace public comme:

«un espace immatériel et symbolique où sont débattues les questions pratiques et politiques qui intéressent les membres de la Cité». Cette définition, qui renvoie aux thèses d'HABERMAS, décline l'espace public comme «instance médiatrice entre l'État et la société civile» (BRETON et PROULX, op.cit: 225).

Autrement dit, l'espace public se définit avant tout comme une sphère de discussion. Cette acceptation du terme nous ramène, par ce fait même, aux deux concepts- clé cités par le rapport MacBride dans sa définition des fonctions des médias: la fonction d'intégration et celle dite de socialisation.

Dans leurs activités quotidiennes, les médias participent à l'introduction sur la scène publique de sujets de discussion, ce que McCOMBS et SHAW ont appelé, dès 1972 (BRETON et PROULX, op.cit), la fonction «d'Agenda-setting» des

médias. BREGMAN dans une perspective décrivant l'ensemble des démarches sur la construction d'agenda en dénombre trois: l'agenda des médias, celui des acteurs politiques et celui des citoyens (BRETON et PROULX, op.cit). Il va de soi, poursuivent les auteurs,

«que les études contemporaines pertinentes devraient tenir compte simultanément des trois axes pour aboutir à une complexification appropriée de la théorie des effets des médias. Ce type de recherches transversales permettrait de penser l'action des médias dans une dynamique sociale plus large mettant en interrelation l'action des membres de la classe politique, le travail de médiation des organisations médiatiques, la formation de l'opinion publique et l'élaboration des politiques publiques» (BRETON et PROULX, op.cit: 231).

L'élargissement de la définition de l'agenda-setting a introduit des nouvelles variables dont se sont servis MISSIKA (1994) dans «La République des Médias» et TOURAINE (1988) dans «La Médiaklatura: le nouveau pouvoir culturel», pour soutenir à leur tour, que les formes de la communication dépendent des structures sociales politiques et économiques. Les médias disent-ils, dépendent des agendas politiques et des publics, «exigeants, blasés et volatils» qu'ils cherchent à fidéliser.

Dans une perspective communicationnelle, nous pouvons considérer cette fonction d'agenda-setting des médias comme une des conditions de l'apparition d'une conscience collective. En effet, en positionnant certains enjeux au centre des préoccupations de la collectivité, les médias participent à la consolidation de cet espace public dont parle HABERMAS.

La multiplication des cadres d'expression et des institutions privées contribue à son tour à élargir cet espace public confisqué jusqu'à tout récemment et réduit à la portion congrue par le monopole de l'État sur les institutions de

communication. Ces espaces seraient autonomes parce que, écrit QUÉRÉ cité par BRETON et PROULX (op.cit: 226), non «suscités ou organisés par le système politique pour couvrir ses besoins croissants de légitimation.» Au dire de QUÉRÉ, la parole se libère, les médias doivent par conséquent s'imposer comme moyen indispensable pour investir l'espace public de dialogue, de concertation et de contestation.

Si cet «agenda-setting» consiste à définir les sujets soumis à la discussion, le cadrage, quant à lui, a trait non seulement au processus de production de l'information diffusée par ces médias, mais encore aux circonstances qui entourent le choix ou le rejet de sujets à soumettre à la conversation publique. BRETON et PROULX empruntent la métaphore du cadrage à GOFFMAN pour penser le travail de construction de l'information et des enjeux sociaux par les journalistes. Le cadrage signifierait, dans ces conditions, la mise en oeuvre d'un certain nombre de paramètres, «normes professionnelles, règles du métier, contraintes techniques, etc.» pour produire, à partir des événements ou des faits bruts, l'information à médiatiser.

La multiplicité des cadrages consécutive à la libéralisation des institutions médiatiques participe à l'élargissement de l'espace public. Les enjeux sociaux qui ne figurent pas à l'agenda de certains médias se retrouveront dans celui des autres. Ceci amène les médias qui les avaient rejetés à les réinscrire dans leur cadrage ou, à tout le moins, à prendre position. Cette multiplicité de cadrages permet au public de se faire une idée beaucoup plus documentée des enjeux sociaux sur la base des lectures plurielles que les différentes institutions proposent des enjeux soumis à la collectivité.

Cette nouvelle donne médiatique est en même temps une cause et une conséquence. Elle est de nature à améliorer la participation citoyenne à la gestion de la Cité. En effet, les citoyens sont désormais mieux outillés pour comprendre les enjeux qui traversent l'espace public et, de ce fait même, ils arrivent à contribuer efficacement au débat relié à la recherche de solutions appropriées.

La conscience aiguë et la connaissance plus approfondie de la «chose publique» permettent de revisiter l'interface entre l'État et la société civile qui prend de plus en plus de place dans la gestion de la Cité, la «politique». En d'autres termes, informer n'est plus porter à la connaissance du public la vérité des dirigeants, c'est véritablement donner forme, mouler, voire contribuer à l'émergence d'une conscience collective, d'une opinion publique, donc d'un nouvel acteur politique.

L'année 1972 qui a vu paraître les premiers travaux sur «l'agenda-setting», a été aussi marquée par la parution des thèses de NOELLE-NEUMANN sur la «spirale du silence». La «spirale du silence» dont l'auteur allemande se veut «l'apôtre» (BRETON et PROULX, op.cit), attirent l'attention sur les attitudes mimétiques qui participent à la création d'une opinion publique majoritaire. La thèse principale de l'auteur consiste à peindre l'opinion publique comme l'opinion qui est à même de s'exprimer sans inquiétude disent-ils en substance. Autrement dit, l'espace public n'est pas forcément un cadre de discussion approprié pour tous, et où, la capacité de conviction des membres d'une société les uns envers les autres tient essentiellement à la rationalité des arguments, comme l'entend HABERMAS.

Le silence du public n'est pas acquiescement dit MISSIKA. Des années de fréquentation ont forgé son scepticisme, son indifférence et sa méfiance à l'égard des institutions mass-médiatiques. Les médias se sont construits sur cet ajustement continu à un public de plus en plus exigeant. L'illusion que les médias sont tout puissants a été bâtie par les politiciens qui partent de ce postulat pour monter une stratégie de communication, justifiant aussi les institutions mass-médiatiques dans leur élaboration des messages et le public dans sa perception de l'impact des messages.

Un point de vue qu'épouse également ARENDT pour qui la question de l'opinion devrait être dissociée de celle de la vérité. Le registre de la formation de l'opinion dit-elle:

«Relèverait du jugement des spectateurs; il apparaît comme appartenant davantage à l'ordre de la persuasion et à un niveau de validité qui est indépendant du registre de la vérité et de l'argumentation rationnelle.» (BRETON et PROULX op.cit: 226).

Remarque qui amène QUÉRÉ également cité par BRETON et PROULX (op.cit), à souligner l'une des faiblesses de l'espace public tel que vu par HABERMAS. Cette lacune soulevée par QUÉRÉ disent-ils,

«réside dans l'incapacité du point de vue d'HABERMAS à analyser l'espace public comme réalité phénoménale plutôt qu'en tant que référent normatif dans le cadre d'une théorie sociale critique» (BRETON et PROULX, op.cit: 226).

Comme pour répondre à QUÉRÉ, JEAN-MARC FERRY défend la thèse d'HABERMAS en extrapolant pour sa part, qu'un espace public remplit

effectivement les fonctions d'espace public, du moment où les opinions qui s'y expriment sont relayées par les médias qui en assurent une meilleure propagation (BRETON et PROULX, op.cit.).

Dans son essai «Éloge du grand public», WOLTON développe sa théorie de la télévision «lien social.» Dans sa conviction, la télévision relève au moins autant du lien social que de la communication. Un lien social d'autant plus efficace qu'il est libre, invisible et sans rétroaction. La force du lien social dont parle WOLTON (1990) se situe dans l'ambiance que crée la télévision en réunissant habitants des villes et des campagnes, analphabètes et instruits, jeunes et vieux, hommes et femmes. WOODROW pour sa part souligne que,

«depuis l'éclatement de la vie rurale et la marginalisation de l'Église dans nos sociétés urbaines, séculières, indifférentes et anonymes, ce rôle «cohésif» de lien social» et de guide moral est progressivement assuré par les médias, et plus particulièrement la télévision. L'Église se voyait en Master et Magistra (mère et maîtresse); la télévision se comporte en nounou et autorité sociale. Le magistère cathodique remplace le magistère catholique» (WOODROW, 1990: 98).

Les problèmes que pose la notion d'espace public au regard de la diversité des points de vue sur les fonctions de socialisation et d'intégration des médias, rendent encore plus complexe son positionnement dans le processus de démocratisation. Si l'on accepte le principe selon lequel la pluralité des moyens de communication de masse favorise l'émergence de la démocratie, on admet ipso facto l'applicabilité de ce principe à toutes les sociétés humaines.

1. 2. 1. 2 Pluralisme

Les difficultés qui entourent la définition d'espace public, tel que nous avons tenté de le démontrer dans la section précédente, constituent la preuve d'une insuffisance de culture communicationnelle. Le rapport MacBride définit la culture communicationnelle comme le processus par lequel l'individu devient un partenaire «actif» et non un sujet «objet» de la communication. Ce processus se caractérise par la «variété» des messages échangés, le «degré» et la «qualité» de la «représentation» sociale en constante amélioration. L'idée de dialogue et de diversité des messages de qualité qu'avance une telle définition est au coeur du débat actuel sur la démocratie, un cadre dans lequel le monologue doit faire place à la pluralité. Cette pluralité ajoute une dimension nouvelle à la communication en l'élevant à une échelle d'enrichissement, du moins au plan quantitatif. Pour le rapport MacBride, même si la démocratisation de la communication implique l'accès à des moyens techniques viables, plus nombreux et plus variés, elle ne peut se ramener simplement à un supplément de matériel. En d'autres termes, elle implique un changement d'optique devant favoriser l'échange de l'information provenant d'une pluralité de sources sur une base plus égale. Les conséquences de cette pluralité sont loin d'être négligées par ce rapport qui souligne que:

«sans l'existence de multiples sources d'information permettant une sélection plus large, sans un développement de chances de chaque individu d'arriver à des décisions fondées sur une conscience complète de faits disparates et de points de vue divergents, sans une participation accrue des lecteurs, des spectateurs et des auditeurs à la prise de décision et à la constitution des programmes des médias, la véritable démocratisation ne deviendra pas une réalité» (MacBride, op.cit: p. 216).

Cette même appréciation prévaut dans le rapport de la Commission Mondiale de la Culture et du Développement, Notre diversité créatrice (1995), qui voit en ce pluralisme un aspect bénéfique car il permet de prendre en compte l'ensemble des richesses en termes d'expérience. Mieux, poursuit le rapport, le pluralisme nous incite à trouver du plaisir dans la multiplicité des visions du monde. Le principe du pluralisme, ajoute le rapport, doit être compris comme le fait de tolérer, de respecter et de se réjouir de la diversité.

La reconnaissance des différences étant par dessus tout une condition du dialogue, dialogue qui passe nécessairement par la multiplication des cadres d'expressions que sont les moyens de communication de masse, le concours de chacun pour faire de leur développement une réalité pour tous, n'est-il pas une variable primordiale? Nous pensons que oui, car loin de dénaturer les enjeux actuels du processus de démocratisation, le pluralisme tend à en assurer le fonctionnement, du moins à en croire la plupart des études sur la question.

La conception qui voit dans les médias le lieu privilégié des débats démocratiques est en partie reprise au niveau académique par certaines études. Pour SALAÛN (in MIÈGE, 1990), quelle que soit la réalité de la démocratie qui passe par les médias, le système politique qui la sous-tend a besoin d'un espace public.

Espace public que WOLTON considère comme un cadre de concertation médiatisé qui renvoie à une orientation double de la société avec d'un côté une valorisation forte de l'individu, et de l'autre, la mise en place d'une organisation de masse bien structurée dans le domaine du travail, de l'éducation et de la

distraktion. Wolton emploie l'expression «société individualiste de masse» pour désigner cet espace (WOLTON, 1990).

Évoquant le rôle primordial des médias en démocratie, TOURAINE tire les mêmes conclusions en montrant comment la République des médias est indispensable à la

«bonne santé» de la démocratie. La démocratie dit-il, «est renforcée par ce débordement des institutions politiques par un espace public plus vaste et moins contrôlé» (TOURAINE, 1988:70).

Pour MISSIKA (op.cit), même si «la République des médias» a un comportement souvent obséquieux voire ridicule, elle garde néanmoins sa perfectibilité.

En tout état de cause renchérit TOURAINE, dans les conditions normales de vitalité du débat politique,

«la télévision et l'ensemble des médias de masse deviennent des instruments, imparfaits mais indispensables, d'une transformation démocratique de la société» (TOURAINE, 1988: 71).

Le danger de la confiscation de l'espace médiatique par l'État étant écarté, il subsiste celui, tout aussi menaçant de la confiscation du même espace par des acteurs privés.

Nombre d'auteurs voient d'ailleurs dans le pluralisme, non pas une occasion permettant à la démocratie de bien évoluer, mais une opportunité qui s'offre à une industrie culturelle de bien s'implanter. La concentration des médias entre les mains d'un groupe d'individus déplace les enjeux d'efficacité et d'équité

assignés au pluralisme. Plusieurs études, parmi lesquelles celles de l'école empirique américaine, soutiennent la thèse de l'influence des propriétaires des entreprises sur le contenu des médias; c'est le cas de HIRSCH que cite GUILLOU (in SFEZ, 1993). D'autres auteurs comme MURDOCH et FLICHY cités par SFEZ (op.cit) voient respectivement une «privatisation» de l'intérêt général au profit des grands groupes et une concentration accrue de l'offre qui organisent une «redondance calculée» des contenus les plus rentables.

Les réseaux d'alliance que favorise l'internationalisation de la communication amènent les industries culturelles à tirer aussi profit du pluralisme. Reconnaissant que la diversité et le choix dans le contenu de la communication s'avèrent des conditions préalables à la participation démocratique, le rapport MacBride préconise la mise en place de mesures juridiques efficaces pour limiter le processus de concentration et de monopolisation des médias et pour garantir la liberté de presse, thème auquel le prochain chapitre sera consacré.

1. 2. 1. 3 La liberté de presse

Pour HABERMAS que cite DIANE LAROUX (in BÉLANGER et GIROUX, 1992), tant que la liberté n'est pas garantie légalement et de façon durable, la presse ne peut se transformer en entreprise commerciale et fonctionner, à ce titre, selon la loi du profit. Ce même principe est valable pour la politique, poursuit LAROUX, en paraphrasant la pensée de MIRABEAU qui, dans un de ses plaidoyers contre la censure, affirmait que la liberté de presse a permis de souder

le consensus politique en Angleterre tandis qu'en France, elle a favorisé l'adoption d'une constitution. Ces exemples concourent à dire que l'indépendance des médias, loin d'être un danger pour les gouvernements justes et libres, peut être un moyen d'éveiller l'émotion et l'intérêt du public afin d'effectuer des changements.

Même si l'intérêt croissant que l'opinion publique internationale a manifesté vis-à-vis des droits de l'homme au cours des deux dernières décennies n'est pas à l'origine de la liberté de presse, il n'en demeure pas moins qu'il a contribué à son élargissement, même dans les régimes les plus totalitaires. Pour LOUIS DONNADIEU (in CHARON et SAUVAGEAU, op.cit) la liberté de presse est devenue un critère de référence mesurant le degré de libéralisation d'un régime politique. Le réveil en force d'une presse indépendante dans les pays est-européens et la levée du monopole de l'État sur les organes d'information dans plusieurs pays africains constituent, si besoin en est, la preuve éloquente de la place de plus en plus grande consacrée à la liberté de presse.

La contrepartie logique que pose la liberté de presse est que celle-ci doit aussi cautionner ce qu'il convient d'appeler «la théorie de la responsabilité». Cette théorie veut que tout le monde ait le droit de s'exprimer librement dans la presse sur les questions d'intérêt le concernant. Cela revient à mettre en place un code de conduite réglementant le cadre dans lequel doit évoluer cette liberté. La recherche d'une telle disposition continue toutefois de susciter des réflexions quand on sait que la définition de la liberté est appréciée différemment selon les pays en fonction des avantages et des inconvénients qu'elle comporte. Pour preuve, des sujets sur la vie privée et d'autres événements de haute facture

politique rentrent souvent en conflit avec le droit de la presse de les rapporter. La couverture médiatique de ces sujets suscite souvent des controverses. Il convient de trouver des compromis acceptables, entre le droit du public d'être informé et le droit légitime des mandataires publics à la protection de leur vie privée. Il va sans dire que les formules de compromis aboutiront à la limitation du droit du public à l'information. BALLE déclare à ce sujet que:

«les caractéristiques de ces limitations doivent elles aussi être déterminées et explicites, faute de quoi la liberté se trouve placée sous la menace de l'arbitraire des autorités de législation, d'exécution ou de justice» (BALLE in SFEZ, 1993: 989).

Pour le rapport MacBride (1980), tout effort tendant à améliorer cette réalité nouvelle qu'est la liberté de presse est salulaire. Au même rapport de conclure que:

«là où les organes d'information bénéficient de la liberté convenable et assument les responsabilités qui leur incombent normalement, le niveau de connaissance et de discussion documentée est élevé. Cette situation peut être améliorée par la participation au processus de communication, tant des journalistes que du public, grâce à différents systèmes de participation et d'autogestion» (MacBride, 1980: 300).

1. 2. 2 Médias et démocratie en Afrique

Dans cette section, nous tenterons de cerner la littérature produite sur les médias et la démocratisation en cours en Afrique, thème générique dont dérive notre étude. Il ne pouvait ici s'agir que d'une esquisse, car les écrits demeurent

rarissimes du fait de la «jeunesse» du sujet. C'est dire que la littérature sur laquelle nous nous sommes appuyé présente un caractère limité qu'il convient expressément de souligner. Les points de vue des auteurs dont nous avons fait appel dans cette section, reconnaissent le rôle éminemment important que joue le pluralisme radiophonique dans l'amélioration du portrait de l'information politique nationale. Toutefois, il ressort de l'avis de certains, que les conditions politiques actuelles ne sont guère favorables à la poursuite de l'oeuvre entamée. Cependant, si la démocratie n'existait pas, il aurait fallu la créer. Grâce à son avènement durant la fin des années 80, l'Afrique connaît aujourd'hui des bouleversements institutionnels parmi lesquels, la libéralisation de son paysage audiovisuel. C'est le cas du Niger, qui avec l'adoption de **l'ordonnance 93-031 du 30 mars 1993** sur la communication audiovisuelle rompt avec le monopole de l'État sur la radiodiffusion. En effet, cette ordonnance stipule en son article premier que: *«la communication audiovisuelle est libre. Elle résulte des prestations du service public de communication audiovisuelle et des entreprises du secteur privé et des associations à but non lucratif autorisées en vertu de la loi.»*

Événement historique, car l'adoption de cette ordonnance met fin à 35 ans d'expérience monopolistique et ouvre la voie aux radios privées qui partagent présentement l'espace hertzien avec la radio d'État de service public.

Cette explosion du paysage radiophonique n'est pas sans conséquences sur l'auditoire. D'une part elle lui offre dorénavant la liberté de choix entre plusieurs programmes et, d'autre part, elle ne manquera pas de développer son esprit critique particulièrement dans le domaine de l'information politique nationale dont

il a été privé durant un peu plus de trois décennies. Comment peut-il en être autrement lorsque l'on sait que la démocratie est concomitante avec le pluralisme, qui lui-même favorise le débat contradictoire?

Pour que les États réfractaires à l'abandon du monopole sur les médias acceptent le pluralisme radiophonique à travers le jeu démocratique, il a fallu auparavant, vaincre leur réticence. Attitude qui se comprend dès lors que les liens entre pluralisme et expression d'une information libre et indépendante vont de pair. C'est du moins ce que pense LARQUIÉ, président directeur général de Radio France Internationale, qui voit en ce pluralisme plusieurs avantages parmi lesquels, la multiplicité des lieux d'expression et la contribution à une plus grande tolérance et à une plus large ouverture sur les autres (LARQUIÉ, 1994). Point de vue que partage BALLE (1987) pour qui, le nombre et la variété des médias abolissent la pauvreté des échanges. Mieux, dit-il, les nouveaux médias en s'ajoutant aux anciens, permettent la possibilité d'un rapprochement avec les auditeurs, ce qui n'était pas le cas auparavant (BALLE, 1987). Préoccupation que SENGHOR souligne non sans ironie:

«les sourds commencent à entendre et les muets à parler. Les auditeurs cessent d'être les «masses» (au pire) ou les «populations» (au mieux), pour devenir un peu plus des «citoyens» à même de connaître et donc de contrôler les décisions politiques qui les concernent et la gestion des affaires publiques exercées en leur nom» (SENGHOR, 1994: 1).

Ce schéma nouveau qui se dessine et dont SENGHOR attend la concrétisation de tout vœu, ne peut résulter que de la compréhension que les nouveaux acteurs ont du pluralisme. C'est ce qui fait dire à OUSMANE qui

s'exprimait dans les colonnes d'ALTERNATIVE, hebdomadaire nigérien d'information, que face à l'intoxication et à la désinformation, les radios privées se doivent d'apporter l'information et toute l'information objective. Devant la vague de censure, elles se doivent de servir de tribune aux «sans voix» car c'est en cela qu'elles serviront la démocratie (ALTERNATIVE, N° 42 de septembre 1995). De l'avis d'OKIGBO (1995), ces radios privées ne sont pas garantes de démocratie. La plupart d'entre elles sont sous l'autorité de «lobbies» souvent très proches des gouvernements qui les manipulent à volonté au préjudice de toute doctrine politique en vigueur dans les pays. Dans cette optique, la libéralisation des médias n'a pas de signification. C'est, ce qui explique en partie, la contre performance de leurs programmes constitués en grande partie de musique et d'émissions religieuses souvent limitées aux grandes villes et dans des langues officielles qui se résument à l'anglais ou au français selon l'histoire coloniale du pays.

Pour TCHANGARI, directeur de publication de l'hebdomadaire nigérien d'information ALTERNATIVE, rien n'autorise du moins pour l'instant, à croire que l'intervention des médias coïncide de façon absolue avec les exigences de consolidation de la démocratie naissante. Le fâcheux exemple du Rwanda avec sa tristement célèbre "Radio des Mille Collines" qu'il cite pour étayer ses propos, ne force-t-il pas tout observateur à relativiser le rôle des médias dans le processus de démocratisation? Il n'est pas à cet égard, infamant de reconnaître qu'au sein de ces médias:

«plusieurs organes s'illustrent par leur engagement aux côtés de forces de la restauration, quand ils ne sont pas tout simplement les pitoyables promoteurs d'un discours de la haine préjudiciable de tout point de vue» (TCHANGARI, 1997:1).

Selon le président du Conseil Supérieur de la Communication (DIALLO, 1997), la politisation et le caractère partisan de ces radios conduisent à l'interventionnisme des autorités politiques ou des responsables des dits médias dans le traitement de l'information. Pour MAÏTOURAMA, cette attitude s'inscrit dans la logique des nouveaux rapports de la presse avec la sphère politique (MAÏTOURAMA, 1994).

Et comme pour leur répondre, IBRICHEKH reprend sous forme de métaphore une assertion qui résume assez bien la situation que connaît la presse nigérienne. Selon lui:

«La maison presse au Niger (entendez par là l'ensemble des médias du pays) évoque l'image d'un cocotier plein de fruits avariés. Il faut secouer énergiquement ce cocotier même si l'on prend le risque de faire tomber quelques bons fruits. Sinon, c'est l'arbre entier qui risque de se faire dévorer par les parasites»(HASKÉ, n° 126 du 28 janvier 1997).

À cet égard, le professionnalisme et la responsabilité doivent être de rigueur pour ne pas mettre en péril l'existence de la profession, car avec l'entrée en scène de ces médias, l'on assiste à un accroissement du nombre de journalistes, souvent sans la qualification requise. Ces derniers, pour la plupart des jeunes dont l'idéalisme et l'enthousiasme s'avèrent sans faille, pensent avoir trouvé l'occasion de faire entendre leur son de cloche dans le débat social et de proposer une approche visionnaire de la nouvelle société dont ils pensent être acteurs à juste titre (NJAWÉ, 1997). Dans le même ordre d'idées, il serait injuste d'occulter la collaboration "herculéenne" à laquelle se livrent les associations, les organisations nationales et internationales aux côtés de ces médias. Aides financières, dons de

matériels, séminaires d'encadrement de journalistes bref, elles ne ménagent aucun effort pour la sauvegarde et la consolidation des droits et libertés acquis. MAÏTOURAMA signale également une affinité complice entre ces radios privées et leurs auditeurs. En effet, chaque fois que ces organes et/ou leurs journalistes sont victimes de saccage, d'intimidation ou d'arbitraire, des voix dans le public s'élèvent pour leur témoigner leur soutien. Cette reconnaissance, ces radios la doivent à leur ouverture à la société civile.

«En effet, en s'ouvrant à la société civile, en donnant la parole aux lecteurs, ces radios se sont érigées en espace médiatique politique et social incontournable: lieu des débats et des critiques, elles sont devenues la caisse de résonance des maux affectant la société» (MAÏTOURAMA, 1994: 78).

Cet attachement des auditeurs pour cet outil d'expression qu'est la presse libre, illustre selon ce dernier, la prise de conscience de l'auditoire pour l'enjeu que celle-ci représente dans le courant démocratique.

Un autre grief fait à ces radios privées est l'importation démesurée de programmes étrangers. Cette pratique permet certes de contourner le coût exorbitant qu'engendre la production locale, mais elle présente aussi le désavantage de freiner les initiatives de ces jeunes radios, et de favoriser par conséquent leur dépendance. Les quelques rares productions réalisées localement sont confinées dans des émissions d'actualité et de sport. Tous ces facteurs font dire à OKIGBO (op.cit), que les stations privées n'assument pas le défi immédiat de la démocratie, mais peuvent être cependant porteuses d'espoir dans les années à venir. Evoquant les mutations ultérieures des médias VITTIN in THIRIOT et

BUIJTENHUIS (1995) aboutit à un constat désabusé qui lui fait dire que les médias africains traversent une liberté mal vécue, victimes de leurs propres succès, de leurs travers et du contexte économique. A quoi fait écho l'opinion de KARIKARI (1993) qui brosse un bref tour d'horizon mais non moins intéressant des principaux problèmes que rencontre la presse indépendante en Afrique, en insistant notamment sur les facteurs économiques spécifiques au continent et qui ralentissent le développement de toute initiative dans le domaine. Remarque fort opportune qui débouche sur un aspect que nous avons jusqu'ici passé sous silence, à savoir l'étroitesse du marché de la publicité et autres annonces qui constituent l'une des principales ressources de ces radios.

Considérant les difficultés financières que rencontrent les médias privés, le forum national de la communication tenu du 21 au 23 avril 1997 à Niamey, recommande la levée de l'interdiction qui frappe la publicité sur certains produits (tabac, alcool), la création d'une centrale d'achat pour réduire le coût de production des médias et l'obtention auprès des bailleurs de fonds, de lignes de crédit en faveur des opérateurs de ce secteur. Il recommande également que leur soit facilité l'accès aux crédits bancaires.

Pour notre part, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de déborder d'optimisme en pensant que l'aide pécuniaire, quelle soit nationale ou étrangère, résoudra les problèmes de la presse privée en général, de la radio en particulier. L'avenir de cette dernière au Niger, réside dans ce que les Nigériens eux-mêmes en feront, il dépend aussi de la façon dont les questions qui se posent aujourd'hui auront été comprises, et de la réponse qu'on leur aura donnée.

Devant toutes ces difficultés que rencontre la radio privée dite «démocratique», OKIGBO (op.cit) invite les pays africains à investir davantage dans les radios communautaires qui, de par l'expérience, sont jugées objectives, efficaces et pragmatiques dans leur approche du développement. En effet, avec l'avènement du pluralisme, c'est une nouvelle mission qui est attendue de la radio. Pour ce faire, la presse en général, la radio en particulier, doit cesser de jouer son vieux rôle de caisse de résonance à la merci du pouvoir au Niger. Il y va de son intérêt car même certains membres du Conseil Supérieur de la Communication commencent à douter de sa capacité à se réadapter. C'est le cas de ALFARI qui déclarait dans ANFANI, hebdomadaire nigérien d'information, que la sensibilisation et l'éducation démocratiques de ce peuple passent nécessairement, à défaut des partis politiques, par les stations privées. Ceci est d'autant vrai car dit-il, «*ce qu'hésitera à dire la radio de service public officiel serait dit par ses homologues du privé*» (ALFARI in ANFANI, N° 26 de septembre 1993: 6).

Devant ces critiques acerbes qui accusent la manière de faire de la radio d'État de service public, le gouvernement «développeur» et surveillant du contenu des médias, doit céder sous la poussée des peuples qui aspirent à toujours plus de démocratie, déclare pour sa part CONDAMINES (PANOS-UJAO, 1991) directeur de l'institut PANOS, réseau international et indépendant de journalistes dans les domaines de l'environnement et du développement. Même si ce pluralisme n'est qu'à ses débuts, l'espoir dont il est entouré lui présage une place honorable dans le concert des médias, à en juger par l'engouement des auditeurs et la détermination de ceux qui conduisent l'expérimentation. Le colloque sur le

pluralisme radiophonique tenu en septembre 1993 au Mali en est un cas éloquent. Un véritable mémorandum qui appelle à l'élargissement et à la consolidation du pluralisme tout en prévenant les risques de dérapages qu'il peut provoquer.

En effet à plusieurs reprises des entorses graves à la déontologie ont pu être observées. Des situations qui sont souvent inhérentes au manque de qualification des journalistes travaillant dans le privé, comme l'a si bien reconnu le secrétaire général de l'Union des Radios Télévisions Africaines dans une interview accordée à Bernard SCHOEFFER:

«Avec le processus de démocratisation il y a une nouvelle génération de journalistes, faite de «fourre tout». L'incapacité notoire dont ils font preuve discrédite les vrais professionnels, ce qui pose un véritable problème de déontologie». (MENSAH, in SCHOEFFER, 1994: 14).

Constat auquel est parvenu également (CAMARA, 1995), qui fait observer l'absence de législation pouvant véritablement garantir la viabilité des médias. Un vide juridique qui a d'énormes répercussions sur des éléments apparemment aussi éloignés que la détermination des lignes éditoriales indépendantes ou la confection de programmes audiovisuels conformes aux préoccupations des consommateurs. Un constat qui relève que si le pluralisme de l'information constitue un cadre approprié pour l'émergence de la démocratie, il n'en demeure pas moins qu'il comporte des risques. Risques qui peuvent être jugulés si l'État, avec le concours des professionnels, assure sa mission de régulateur qui consiste à veiller au respect strict du code déontologique régissant les médias, déclare en substance KONARÉ, président du Mali, l'un des premiers promoteurs de radios privées du dit pays (in SENHOR, 1994).

À en croire l'ancien directeur général de l'Unesco, M'BOW (1995), une libéralisation sans limite n'en comporte pas moins certains risques qu'il serait aussi bon de prévenir. Le premier risque concerne la mainmise sur l'audiovisuel par des groupes disposant d'importants moyens financiers et désirant détourner l'opinion publique par une manipulation des programmes et des informations. Préoccupation que partage SENGHOR (op.cit), qui se demande comment une radio privée peut conserver son indépendance, si elle est directement ou indirectement financée par des partis politiques.

La multiplication des médias n'a pas amené un plus grand choix dans les programmes, ni même une plus grande qualité de leur offre. Il faudrait par conséquent, repenser une autre image du développement (OKIGBO, 1995). Pour ce faire, la gestion créative de l'environnement traditionnel et d'autres indicateurs d'accompagnement doivent être mis en évidence. Il convient également de faire en sorte que les intérêts du public passent avant ceux des diffuseurs. Autrement, il serait difficile de prédire comment le mouvement de privatisation des médias changera les habitudes quotidiennes. Ce faisant, fait remarquer OKIGBO (op.cit), l'arrivée des privés dans le paysage médiatique africain a quelque peu changé la vie politique. Mais ce n'est pas que cela la libéralisation des médias dans un contexte démocratique. C'est aussi et surtout l'implication des usagers par la prise en compte de leur aspiration. C'est dire que les hommes des radios ont l'impérieux devoir de participer à la communauté où ils évoluent, qu'ils doivent créer le contact vivant, instantané et multiple avec le public, pressentir ses appréhensions et répondre à ses attentes. Et comme l'a si bien dit ANYANG' NYONG'O:

«la démocratie ce n'est pas une chose que le gouvernement octroie aux gens. C'est plutôt une chose que les gens doivent d'une certaine façon posséder dans leurs activités de production, leurs organisations politiques et leurs orientations idéologiques avant de pouvoir obliger le gouvernement à gouverner d'une manière compatible avec le consentement populaire» (ANYANG' NYONG'O, 1992: 92).

Seules des règles rigides peuvent préserver l'intérêt public. Car le pluralisme ne constitue pas à lui seul une garantie suffisante, dans la mesure où il peut se traduire par une multiplicité d'intérêts particuliers sans pour autant en être l'expression de l'intérêt majoritaire déclare KONARE (in DRABO, 1994).

Point de vue auquel souscrit (MENARD, 1992), qui pense pour sa part, que la démocratie ne règle pas d'un seul coup les grands maux qui affectent la presse. Toutefois, il avance qu'avec le vent de la démocratie qui souffle sur l'Afrique, c'est une audace retrouvée et aux Africains d'en saisir l'opportunité.

Mais pour assurer sa survie, la démocratie doit avant tout s'enraciner dans les cultures traditionnelles et dans les institutions et les expériences locales. Déduction qui n'a pas échappé à la conférence internationale sur la participation populaire dans le processus de redressement et de développement tenue en 1990 à Arusha en Tanzanie. Plusieurs résolutions issues de cette rencontre ont en effet plaidé pour l'intégration de tout élément positif de la culture et du patrimoine africain à l'édifice de la démocratie (SHEMITZ et HUTCHFUL, 1992). Aux yeux de ROUSSILLON, l'aspiration de l'Afrique à la démocratie doit provenir d'une prise de conscience de ses élites et de ses masses. D'après ses analyses, la démocratie n'a de chance de réussir dans ce continent...

«que si elle est d'abord, suivant une très belle expression, une «démopédagogie», ou une «démopédie», c'est à dire une éducation du peuple, avec tout ce que cela comporte d'intelligence et d'attention à l'autre» (ROUSSILLON, 1995: 11).

L'instrument le plus performant pour atteindre cet objectif est sans nul doute la radio qui, avec l'avènement du pluralisme, a cristallisé beaucoup d'attentes chez les auditeurs. JOUËT et COUDRAY (1990), la perçoivent d'ailleurs comme un moyen de renouveau du processus de la communication sociale. Hypothèse qu'appuie le Conseil Africain d'Enseignement de la Communication, dans son document d'information générale présenté à la table ronde internationale sur les fonctions culturelles et éducatives des services publics de radiodiffusion et de télévision, organisé par l'Unesco en juillet 1995. Le document stipule qu'en dépit des contraintes auxquelles ces stations sont soumises, elles sont tout de même porteuses d'espoir pour la démocratie, la liberté des médias et la mobilisation sociale, et lancent un défi subtil au monopole d'Etat qu'elles ont démantelé. Mieux, leur statut de privé et la liberté d'expression et d'opinion qu'on retrouve de plus en plus exprimée au niveau des dispositions législatives qui garantissent leur existence (LAJMI, 1997), leur permettent d'être objectives dans leur couverture des dossiers politiques et par conséquent, d'accélérer l'éducation politique (Conseil Africain d'Enseignement de la Communication, 1995) dont la démocratie africaine a besoin pour s'affirmer. Tel n'est pas le sentiment de BOAFO (1988), selon qui, la promotion du pluralisme n'a pas modifié les vieilles habitudes.

Les médias demeurent encore l'apanage des populations urbaines et des élites. Ces dernières n'ont pas été préparées à accueillir l'arrivée de ces nouveaux

médias. Pis, rien n'a été mis en oeuvre de leur part pour que les valeurs locales, et le nouveau style de vie qu'impose la démocratie, puissent prendre corps dans ce pluralisme (BALLE, op.cit). À cet égard BOAFO (1988), préconise une politique de communication faisant la part belle à la réalité linguistique africaine, et plaide également pour une intensification de la coopération entre médias du même continent. Le rapport final de la Commission MacBride (1980), qui constitue l'examen le plus exhaustif concernant les problèmes de communication au cours des dernières années, traduit bien ce nouvel état d'esprit. Après avoir brossé la situation sur les droits en matière de communication, il exprime la conviction que le droit à la communication est un prolongement logique du progrès continu sur la liberté et la démocratie, avant de s'appesantir sur le pouvoir dévolu à ceux qui contrôlent la communication et les inégalités qu'il engendre entre les différents groupes de la société.

Mais le débat le plus ardu demeure les discussions autour des dossiers de l'heure tels que le contenu de l'information, l'objectivité pour ne pas dire l'adresse, l'habileté et l'honnêteté dans la présentation des faits et des images par les journalistes, les droits et devoirs de ces derniers etc. Le rapport conclut sur une note d'optimisme dans laquelle on peut retenir, que c'est une ère nouvelle qui s'ouvre désormais pour la communication, eu égard aux signes prémonitoires d'espoir, à l'intérêt dont les médias font l'objet, à la poussée technologique et à l'ampleur des investissements dont a bénéficié ce secteur. Du changement ainsi survenu il devrait être possible de trouver selon le rapport, une voie devant favoriser les échanges interpersonnels et satisfaire les besoins des uns et des autres.

Dans son rapport de 1995 intitulé *Notre diversité créatrice*, la Commission mondiale de la culture et du développement relève pour sa part, que l'accroissement des capacités de diffusion des médias suscite une offre de services inédits, diversifiés et rapides, à tel enseigne qu'il s'avère difficile, même pour les gouvernements autocratiques de contrôler voire de censurer les informations. Un tel contexte explique pourquoi l'on prend de plus en plus conscience que le pluralisme de l'information, associé à la diversité des structures de production et de diffusion, sont des atouts, en même temps que des indices d'une démocratie en gestation. En effet, poursuit le rapport, si autrefois les citoyens n'avaient aucun moyen de juger leurs dirigeants ou de participer au processus démocratique, avec le pluralisme, ils seront d'autant plus capables de se former une opinion, et donc de prendre part aux affaires publiques qu'ils auront plus largement accès à l'information. Évoquant le pluralisme dans un contexte général, RABOY fait remarquer que, pour que le nouvel environnement médiatique s'affirme, il faudrait que la politique officielle se penche vers un nouveau modèle de communication:

«Un modèle hybride qui combine des objectifs sociaux et des objectifs culturels reliés à la radiotélédiffusion et aux télécommunications et qui propose de nouveaux mécanismes-issus des deux modèles traditionnels-visant à maximiser un accès équitable aux services et aux moyens de communication aussi bien pour l'émetteur que pour le récepteur» (Raboy, 1996).

En somme, après quelques années d'existence, il paraît tôt pour faire un bilan du pluralisme radiophonique en Afrique en général et au Niger en particulier. Un constat, au moins, se dégage: les observateurs dans leur majorité, attendent

de cette nouvelle situation, un changement positif dans le domaine de la programmation et particulièrement dans le secteur de l'information. À ce propos, Hubert Beuve-Méry, fondateur du journal le Monde disait qu'un homme informé est un citoyen tandis qu'un homme sous informé ou pas informé du tout n'est qu'un sujet. Un point de vue que nous partageons également. En effet, nous pensons que l'existence d'un environnement médiatique marqué par le pluralisme radiophonique constitue un bon catalyseur de l'évolution des mentalités journalistiques, partant, du contenu des bulletins d'information.

Peut-on affirmer, au terme de cette retrospective de la littérature sur la démocratisation et le pluralisme radiophonique, que le tour de la question a été fait? Nous en sommes d'autant moins convaincu que répondre par l'affirmative équivaldrait à ignorer la complexité des difficultés auxquelles nous avons été confronté.

En effet, cette étude devant s'inscrire dans un cadre nouvellement créé par l'euphorie des bouleversements de l'ordre ancien sur le continent africain, changement dont les origines remontent seulement aux années 1990, on tiendra compte de la nouveauté du sujet et de la rareté des documents et surtout du peu de temps dont nous avons disposé lors de notre séjour au Niger pour la collecte de données.

En jouissant d'un éventail d'opinions et d'informations, le public peut se faire une idée claire sur les processus importants de l'heure, ce qui favorise une ouverture à la réflexion et au débat.

Vu le rôle déterminant que l'expression plurielle joue dans la démocratisation des rapports sociaux, dans la mesure où elle autorise un mouvement multi-directionnel des messages;

Etant entendu que l'information libre est l'instrument obligé de la participation éclairée des citoyens à la vie démocratique;

Considérant que le public a besoin non seulement d'une information qui le conforte dans ses désirs; mais aussi de ce qui peut valablement l'amener à modifier, nuancer ou équilibrer son jugement ou son opinion;

Considérant qu'aujourd'hui les radios constituent autant un enjeu du pouvoir qu'un reflet du jeu politique;

Partant du principe selon lequel l'implantation des radios privées permet de varier les possibilités d'écoute nationale et que la liberté du citoyen est avant tout une liberté de choix;

Considérant l'enthousiasme avec lequel les auditeurs ont accueilli ces radios privées;

Considérant la situation peu reluisante dans laquelle les régimes précédents ont confiné la radio d'État de service public, Deux hypothèses ont particulièrement retenu notre attention:

Hypothèse I: l'arrivée du pluralisme radiophonique contribuerait à l'amélioration du débat démocratique.

Hypothèse II: l'existence de plusieurs chaînes remettrait en question l'orientation partisane jadis imposée aux bulletins d'information de la radio d'État.

CHAPITRE II
CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIOGRAPHIQUE

II. 1 APERÇU SUR LE NIGER

Ce chapitre a pour but de présenter sommairement les principales caractéristiques du Niger. Ce bref aperçu permettra de mieux saisir le contexte dans lequel se déroule notre étude.

Pays continental et quasiment sec situé au coeur du Sahel (zone de transition entre les régions désertiques et celles où règne un climat assez chaud s'étendant des côtes atlantiques de la Mauritanie et du Sénégal jusqu'aux marges orientales du Tchad), le Niger couvre une superficie de 1. 267. 000 km², dont 75% se situent en zone aride (BERNIER, 1989). Il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, au sud par le Nigéria et le Bénin, à l'Est par le Tchad, à l'ouest par le Burkina Faso et au nord-ouest par le Mali.

Le Niger ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, *le fleuve Niger*, d'où il tire son appellation, et qui traverse le pays sur une longueur d'environ 500 km dans sa partie ouest. La population est estimée à 8,7 millions d'habitants. Sa densité qui est parmi les plus faibles de l'Afrique de l'ouest est de 5,7 habitants au km²(Enquête Démographique et de Santé, 1992). Environ la moitié de la population, à majorité musulmane, a moins de quinze ans, et est concentrée à près de 90% sur les 12% des terres considérées comme cultivables(Banque Mondiale Actualité, 1996). Avec un taux de scolarisation de 29%, le Niger fait partie des 5 pays qui ont les taux les plus bas du monde.

Avec ses 8 langues qui correspondent exactement au nombre de groupes ethniques, le Niger se trouve dans une situation linguistique confortable par rapport à certains pays à l'instar du Cameroun et de la Côte d'Ivoire dont chacun en dispose de plus d'une cinquantaine. Ces langues sont couramment utilisées à la radiodiffusion nationale de service public, où elles représentent 70 % des programmes (SALEY, 1993). Par ailleurs, le bilinguisme est tellement développé au Niger, qu'il est rare de voir quelqu'un qui ne comprend que sa langue maternelle.

Les moyens de communication sont très peu développés au Niger. D'après l'atlas de 1993 du groupe multimédia Jeune Afrique, on y dénombre 2 aéroports internationaux et 20 000 km de routes, dont seulement 3 200 de bitumés. Dans le domaine des médias, on note avec admiration l'existence d'un secteur public et d'un secteur privé florissant, aussi bien dans l'audiovisuel qu'à la presse écrite. En somme, on y compte:

- 1 chaîne de télévision nationale
- 4 radios dont 3 privées
- 1 agence de presse gouvernementale
- 1 quotidien gouvernemental d'information
- 1 hebdomadaire gouvernemental d'information
- une quinzaine de journaux (hebdomadaires) privés
- une demi-douzaine de journaux privés spécialisés
- 1 institut de formation dans les sciences de la communication.

L'économie du Niger repose en grande partie sur l'agriculture et les exportations de minerais. L'industrie manufacturière occupe une place réduite dans l'économie, et est beaucoup plus l'oeuvre de l'État que du secteur privé. Dans les deux cas, les réussites sont rarissimes, du fait de l'étroitesse du marché intérieur, de la faiblesse des flux économiques et surtout de la concentration de l'agriculture sur des produits non exportables. À ce phénomène déjà lourd de conséquences, s'ajoutent des choix techniques inadaptés, un environnement fiscal ne répondant pas aux besoins d'une industrie naissante et la compétitivité déloyale des produits du «géant» de l'Afrique qu'est le Nigeria voisin. Selon une étude de la Banque Mondiale datant de 1996, les indicateurs sociaux du Niger signalent un niveau de vie parmi les plus bas du monde. Selon cette étude, le Produit Intérieur Brut (P.I.B) par habitant du Niger a chuté de plus de 52 % depuis 1980, pour atteindre 230 dollars US en 1994. Au regard de ces chiffres, somme toute désolants, tout confirme que le Niger se heurtera à de nombreuses difficultés dans son développement à long terme, difficultés suffisamment aggravées par la situation politique chaotique qu'il traverse depuis 1991.

Toutefois, d'importantes mesures visant à améliorer l'environnement économique et administratif sont préconisées. Elles portent notamment sur la fiscalité, la réglementation des prix et le code des investissements, la réduction spectaculaire d'environ 30 % des revenus des fonctionnaires qui absorbaient l'intégralité des ressources du pays et le non recrutement au sein de la fonction publique jusqu'à nouvel ordre.

Au plan politique, l'environnement dans lequel a évolué la radiodiffusion au Niger se caractérise par plusieurs étapes ainsi que par un ensemble de pratiques revêtant la marque des différents régimes qui s'y sont succédé. Du monolithisme politique, période au cours de laquelle la rigidité du monopole d'État était sans équivoque, au multipartisme, tournant marqué par la transformation du paysage audiovisuel, avec l'entrée en lice des radios privées dont 3, à savoir Anfani, R et M et Souda émettent déjà à Niamey la capitale, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, pour reprendre la formule consacrée.

Cette évolution, en faisant éclater des cadres juridiques jusqu'alors rigides, présente plusieurs enjeux communicationnels autour desquels se restructurent désormais les rapports sociaux. Dans un tel contexte, il va sans dire que les relations entre les médias de masse et les milieux politiques deviendront un problème central à telle enseigne qu'il va être de plus en plus difficile d'identifier les véritables détenteurs du pouvoir. Les politiciens ou les médias.

Qu'on s'en félicite ou qu'on le déplore, un grand pas vient d'être franchi. Il constitue tout à la fois un point de départ et un défi. Point de départ, parce que la loi N° 93-031 du 30 mars 1993 portant sur la communication a défini les dispositions considérées comme nécessaires pour soumettre le paysage audiovisuel sonore à la concurrence, ce qui n'avait jamais été réalisé par le passé. Ceux à qui, depuis plus de trente ans, l'on n'a jamais donné la possibilité de comparer, d'apprécier et de choisir les programmes qui les intéressent, pourront enfin ouvrir la bouche.

C'est dire que l'enjeu est de taille, car l'audition des programmes requerra désormais plus d'exigence. Fini donc la belle histoire d'amour qu'on imagine entre un public en otage car assoiffé d'information parce que ne disposant que d'une seule structure d'information et une équipe au service d'un système de pensée.

Défi aussi, car la nouvelle donne doit se traduire en agir d'autant plus que média au pluriel et démocratie se façonnent réciproquement dans une dialectique incessante. N'est-ce pas pour cette raison que la radiodiffusion suscite au Niger, tant la passion des politiques que celle des simples citoyens, plus que tout autre organe de communication?

Aujourd'hui «ce monstre qui ronronne» sur nos têtes n'est plus l'instrument qui risquerait de modifier une façon de voir, de comprendre ce qui se passe ici et ailleurs. Il passe pour être un véritable moyen de contact, de rencontre et d'expression culturelle qui n'attend que d'être exploité. Avec la démocratie, la radio a dorénavant pour tâche de développer et de renforcer cette nouvelle culture. De sa bonne exploitation, résulteront des conséquences probantes, car le pluralisme médiatique est à la démocratie, ce que le sel est à la sauce: un ingrédient nécessaire mais dont l'abus peut faire «boomerang».

Pour ce faire, il faut des hommes, des journalistes capables de discernement pour expliquer les nouvelles d'ordre social, politique et culturel en vue de stimuler la participation des populations à la compréhension du concept même de la démocratie, d'où tout l'intérêt dont est l'objet de nos jours la radio, qui doit contribuer, en effet, à fortifier le sentiment national et à renforcer la volonté de vivre en commun. Ne dit-on pas qu'à temps nouveau attitude nouvelle?

II. 2 Le paysage radiophonique nigérien de 1955- 1991

Le présent chapitre se veut une chronologie du parcours de la radio au Niger du temps de la colonisation à nos jours. Nous essayerons d'y retracer l'évolution historique de ce moyen de communication qui a connu plusieurs mutations ayant joué sur ses structures internes, et sapé parfois le moral de ceux qui y travaillent. En somme, il s'agit d'un historique en deux blocs dans lesquels nous ne retiendrons que les étapes qui nous paraissent pertinentes à savoir: le paysage radiophonique du Niger colonial au Niger de la deuxième république, et le paysage radiophonique du Niger démocratique à nos jours.

Cette période, pleine d'enseignements, résume à elle seule une bonne partie du parcours qu'a connu la radio, avec notamment les vicissitudes que les différents régimes qui s'y sont succédés lui ont fait subir. De l'outil de développement qu'elle était, elle s'est transformée en instrument de propagande gouvernementale avant d'être celui de l'intimidation. De la petite radio qu'elle fut, elle est passée au stade d'un média de grande portée qui sert de trait d'union entre tous les fils du pays. L'amélioration de son équipement technique, la formation de ses cadres et les transformations administratives et statutaires qu'elle a connues avec les mutations socio-politiques et économiques, font d'elle aujourd'hui une station d'envergure nationale.

Même si l'histoire de la radio au Niger ne commence véritablement qu'en 1958, il faut remonter 3 ans auparavant (BEBEY, 1963), soit le 20 janvier 1955, date de la création de la Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer (SORAFOM) pour en trouver l'origine.

Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, la SORAFOM est un réseau qui avait pour mission de faciliter l'amélioration et le développement de la radiodiffusion dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (BEBEY, op.cit), en réalisant l'équipement et en en assurant le fonctionnement.

Sa mise en place procède de la volonté de la France de maintenir dans un carcan qu'on peut qualifier de «fédération radiophonique», l'ensemble de ses colonies pour mieux les administrer d'une part, et de faire part à ses coopérants pour ne pas dire ses colons qui y travaillaient, ce qui se passait à la métropole aux fins de maintenir et de raffermir un lien culturel avec leur patrie d'autre part.

But qu'avait poursuivi la Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer qui, au moyen de réémetteurs installés à Dakar au Sénégal pour l'Afrique Occidentale Française (AOF), à Brazzaville au Congo pour l'Afrique Équatoriale Française (AEF) et à Tananarive à Madagascar pour les Territoires Français de l'Océan Indien (TFOI), arrosaient le continent noir de programmes conçus depuis Paris (SEYDOU, 1995). Toutefois, quelques rares émissions étaient réalisées à partir de ces 3 villes dans la langue du colonisateur (SALEY, op.cit).

On peut même, sans risque de se tromper, émettre l'hypothèse selon laquelle le besoin de nouvelles ne se faisait pas ressentir, du moins à l'échelle nationale, et cela du fait que le Niger n'était à l'époque qu'un territoire français qui formait la fédération de l'A.O.F avec les sept autres territoires ouest-africains (Côte d'Ivoire, Dahomey (l'actuel Bénin), Guinée, Haute-Volta (Burkina actuel), Mauritanie, Sénégal et le Soudan devenu Mali depuis son indépendance en 1960).

Cette situation marquera le paysage radiophonique africain jusqu'en 1956, date à laquelle, l'autonomie interne issue de l'application de la loi cadre va entraîner une décentralisation générale des moyens de communication des territoires d'outre-mer. Ainsi naîtra à Niamey le 18 octobre 1958, "Radio-Niger".

Dotée d'un émetteur de 1 KW renforcé plus tard par deux autres en ondes courtes de 4 KW (SALEY, 1991), «Radio-Niger» diffusait 45 h 30 de programmes hebdomadaires. Cette autonomie, du moins partielle, ne mettra pas fin pour autant à une domination culturelle, étant entendu que les bulletins d'information en Français continuaient toujours d'être conçus, réalisés et retransmis à partir de Paris. Ces bulletins sont traités par des individus qui les appréhendent selon leur sensibilité, leur culture et pour tout dire, leurs intérêts. Cependant, pour la compréhension du public dont la majorité écrasante est analphabète, ils sont repris en hausa et zarma, les deux langues majoritairement parlées au Niger et éventuellement complétés par des programmes locaux visant, dit-on, l'émancipation de la population. Cette situation perdurera jusqu'en 1960, date à laquelle le Niger obtiendra son indépendance.

Fort d'une part, de l'expérience des années antérieures et, d'autre part, du fait que la radio passe pour être, à l'époque, l'instrument le plus performant et le plus pratique pour toucher directement et instantanément toutes les couches sociales pour le développement et la propagande, les décideurs ont fait main basse sur ce média pour justifier la nécessité de s'en approprier pour un usage à outrance. Ce qui les a du reste conduits à renforcer les infrastructures héritées de la colonisation.

En effet, face aux défis multiples et multiformes, les toutes nouvelles autorités avaient besoin d'un puissant outil de développement et favorisant l'unité nationale. Argument qui, en son temps, justifiait idéologiquement leur intérêt pour la radio. C'est pourquoi celle-ci fut intégrée à leur structure administrative avec pour mission d'expliquer et de vulgariser leurs programmes politiques. Elle devait en outre se développer en relation étroite avec les autres activités de la vie nationale et favoriser le progrès général, en tant que facteur de croissance et ressource de développement.

Ainsi donc, la prise de conscience de l'impact de la radio amènera les autorités à faire passer de 3 (Français, Hausa et Zarma) à 6 (Français, Hausa, Zarma, Fulfuldé, Kanuri et Tamajaq) les langues de travail de la radio. Ce qui portera à 65 heures (SALEY, op.cit), la durée du programme hebdomadaire, soit une augmentation de temps d'antenne de 29%, partant, une majoration de la production en langues nationales.

Cette augmentation a conduit à l'ouverture de 2 centres de production pour relayer les émissions de la «station-mère» et pour mieux couvrir les besoins socio-économiques et linguistiques des régions. Il s'agit de celui de Zinder dans l'Est du pays, à 900 km de Niamey en 1959, et celui d'Agadès dans le nord, sis à 1000 km de la capitale, en 1961.

Cette amorce de décentralisation va revêtir une signification déterminante avec la poursuite progressive d'implantation d'autres centres de production au bénéfice des régions en manque. Ces centres, 6 au total, deviendront par la suite de véritables radios avec une autonomie de diffusion.

L'intrusion de l'armée dans la vie politique du Niger suite au coup d'État du 15 avril 1974, affectera les organes d'information et particulièrement la radio, l'instrument le plus convoité de l'époque, car, soulignons-le, le pays ne disposait pas encore de télévision. En mai 1974, soit seulement un mois après l'installation des militaires, Radio-Niger devient "VOIX du SAHEL".

Cette appellation résulte du fait que les responsables politiques d'antan voulaient en faire une radio de développement et ce, au regard des problèmes multiples liés à la situation géographique de ce pays considéré comme le coeur du Sahel confronté à la sécheresse et à la désertification (SEYDOU, op.cit).

Venu par la force des armes, le régime militaire montre dès les premières heures de son installation, son refus de partager ses prérogatives sur la radio. Il suspend la constitution du 8 novembre 1960, et dissout l'assemblée en vue de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains. De cet environnement politique hostile au débat contradictoire, la seule culture dominante demeure celle de l'État. Un diktat s'instaure et une inféodation de la radio s'en est suivie avec pour conséquences, la transformation des journalistes en simples répéteurs des positions officielles au détriment de l'éthique et de leur épanouissement professionnel. La radio nationale de service public sera confinée dans cette position jusqu'en novembre 1987, date du décès du président de la république, le général Seyni Kountché.

Son successeur par cooptation, le général Ali Seybou à l'époque colonel, détend à sa manière la situation de caporalisation dans laquelle se trouvent les médias, sans pour autant les sortir complètement de leur engrenage. Car,

convaincu que «toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire», son régime pour sa part, maintiendra à quelques degrés près le même type de contrôle, sauf au niveau de la presse écrite où, l'assouplissement des contraintes politiques a permis l'apparition en avril 1989 de "HASKÉ", lumière en Français, premier bi-mensuel nigérien d'information aujourd'hui hebdomadaire.

Cette pratique systématique de mainmise du pouvoir sur la radio, développera un réseau parallèle d'informations véhiculées par des tracts syndicaux et étudiantins en dehors comme en dedans. Pis, il effrtera l'auditoire de la radio résolument tourné vers les programmes des réseaux étrangers à l'instar de Radio France Internationale (France), la Voix de l'Amérique (États-Unis), *la Deutsche Welle* (Allemagne), la *British Broadcasting Corporation* (Grande-Bretagne) et *Africa N° 1* (Gabon).

S'il est vrai que le régime militaire a beaucoup entravé le fonctionnement de la radio, il est tout aussi sûr qu'il a su insuffler une dynamique dans la formation des compétences en dotant le pays d'une école de communication en 1977, le Centre de Formation aux Techniques de l'Information (CFTI), aujourd'hui Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC). Il a également créé les conditions de mise en oeuvre d'une bonne gestion des départements du pays, aussi modestes qu'elles aient pu être, en pourvoyant chacun d'une station régionale. Mesure qui a permis de modifier la politique des programmes centrée sur la capitale et qui, peu ou prou, met en évidence, le souci des militaires de voir les populations isolées géographiquement n'être plus victimes de discrimination pour une meilleure participation aux préoccupations communes du pays.

C'est surtout dans le domaine des équipements techniques, que l'effort consenti par le régime militaire est plus présent. Au plan de la couverture, on constate que l'extension du réseau d'écoute a atteint la presque totalité de la superficie du territoire national. Quant à la modulation de fréquence FM qui permet un confort d'écoute, elle est installée dans la plupart des grandes villes du pays.

Il en résulte aussi, que malgré la confiscation de la radio, en 1977, soit 3 ans après l'arrivée des militaires au pouvoir, la radio nationale de service public est passée de 106 à 116 heures par semaine avec surtout le parachèvement de l'introduction des autres langues: l'arabe, le tubu et le gurancema. 67.8% du programme étaient réalisés en 1977 en langues nationales (SALEY, op.cit), soit une amélioration progressive de 10% et de 30% par rapport à 1958 et 1960 respectivement.

II. 3 La radio nigérienne de 1991 jusqu'à nos jours

Nous retracerons dans cette section les changements spectaculaires qu'a connus la radio à la faveur de la démocratie. Après l'épreuve douloureuse qu'elle a traversée, elle sera appelée à jouer un rôle décisif dans le processus de démocratisation.

Avec l'aspiration à la démocratie et la mise en place d'une instance de régulation, le Conseil Supérieur de la Communication, une nouvelle ère s'ouvre pour la radio. Toutefois, rien n'est définitivement acquis par les nouvelles radios qui seront en proie à plusieurs difficultés.

Jusqu'à la veille de la conférence nationale tenue du 29 juillet au 3 novembre 1991, la radio au Niger était à la seule dévotion des régimes en place. Censure et autocensure se sont relayées pour servir un discours monolithique. Les mutations politiques et sociales survenues en Afrique à la fin des années 80 sonneront le glas de cette première expérience qu'aura connue la radio à l'instar des autres médias.

En effet, au sortir de trois lustres de régimes désinstitutionnalisés, les Nigériens ne peuvent que remettre en question l'exercice solitaire du pouvoir et clamer leur aspiration à une véritable démocratie pluraliste.

La conjugaison de plusieurs facteurs internes et externes explique en partie cette contestation: La détérioration continue de l'économie, l'agitation sociale endémique ayant forcé les dirigeants à constater l'échec de leur gestion, l'influence des programmes d'ajustement structurels assortis de conditionnalités souvent insoutenables, et la fin de la guerre froide avec ce qu'il convient d'appeler les effets du vent d'Est ont réorienté la coopération occidentale vers des nouveaux partenaires.

Cette mutation a du coup assombri les relations de l'Afrique avec l'Europe. Même si ces facteurs n'ont pas eu la même influence sur le cours des événements, leur influence a beaucoup contribué aux mutations que le Niger est en train de vivre.

Le changement qu'il connaîtra est dû en grande partie à la pesée des mouvements de revendications des étudiants et des travailleurs résolument engagés dans la bataille pour la liberté d'opinion, d'expression et de presse telle

que garantie par la constitution de septembre 1989, la première dans l'histoire du Niger à amorcer un retour à une vie constitutionnelle normale.

Ces manifestations obligent le pouvoir en place à tenir une Conférence Nationale dont l'objectif est de dresser le bilan de trente trois années d'existence de la République du Niger et, à la lumière de celle-ci, de définir ses perspectives d'avenir (RAYNAL, 1993), à travers un projet de société ou, pour être modeste, de définir un programme politique et de rechercher les moyens de sortir le pays du marasme dans lequel il s'enfoncé chaque jour davantage. Après quatre-vingt-dix-huit jours de débat, la conférence nationale clôture ses travaux le 3 novembre 1991 après avoir tracé les grandes lignes de la constitution à prévoir pour la troisième République à venir.

Les discussions de ce forum, le plus grand que le Niger ait connu (1204 personnes y prenaient part) ont été intégralement retransmises sur les ondes de la Voix du Sahel.

Les acquis de la presse seront reconnus d'abord par les **actes XXVI et XXXX** de la conférence nationale qui proclament respectivement la liberté de la communication audiovisuelle et la création du Conseil Supérieur de la Communication, ensuite renforcés par la constitution du 26 décembre 1992.

Le point de salut vient surtout des nouvelles nécessités dans le domaine de la réglementation, qui conduiront à la tenue des Etats Généraux de la Communication (du 03 au 07 novembre 1992). De ces assises sortiront des nouveaux textes adoptés et promulgués le 30 mars 1993. Il s'agit entre autres des **ordonnances 93-029 sur la liberté de presse et 93-031 sur la communication audiovisuelle.**

La liberté consacrée par ces textes crée un espace radiophonique pluraliste qui met en présence radio d'État et radios privées. L'arrivée de ces dernières, au nombre de 3, a créé un climat général favorable qui a permis une liberté de choix d'écoute et une appréhension critique des faits de l'actualité par les auditeurs. La rapidité avec laquelle elles ont saisi l'opportunité, laisse croire que le terrain est devenu favorable pour une communication avec les populations. Ces dernières voient en ces radios, des alliées sur lesquelles elles peuvent compter désormais pour être au courant des événements. Comment peut-il en être autrement, lorsqu'on sait que les radios privées ont commencé à vivifier la démocratie, et à créer surtout un besoin nouveau qu'il faut satisfaire. Des témoignages pleins d'éloges sont manifestés à leur endroit, pour avoir fléchi à travers leur façon de faire, les structures qui ont entretenu le clivage entre une élite cultivée riche en information et la grande masse de la population exclue du processus. Une chose est en tout cas claire: l'éclosion des radios privées a réussi à faire taire, du moins à faire parler moins les officiels, pour faire intervenir le peuple qui a toujours cru qu'il n'a pas droit à la parole. À la parole du pouvoir s'est donc substitué le pouvoir de la parole.

Dans ce nouveau paysage, les radios internationales ne sont pas en reste. C'est le cas de Radio France Internationale et d'*Africa N° 1* qui, dans le cadre de leur adéquation au contexte politique de l'heure et du dialogue entre les cultures et les opinions, ont obtenu des autorités nigériennes, l'autorisation d'émettre en modulation de fréquence sur Niamey et ses alentours jusqu'à un rayon de 50 km. Idem pour la Voix de l'Amérique (VOA) et la *British Broadcasting Corporation*

(BBC) dont les bulletins d'information et certains programmes destinés à l'Afrique sont relayés sur place par les installations des radios privées avec lesquelles elles ont des accords de coopération et d'échanges.

Ce lien entre multipartisme et pluralité radiophonique hâtera également l'octroi de l'autonomie de diffusion des stations régionales dont la première expérimentation a eu lieu à Zinder, deuxième ville du pays en 1992. Une expérimentation jugée concluante puis appliquée aux autres régions dont 6 sur les 7 disposent déjà de leur radio. La 7^{ème} en préparation avancée, ouvrira probablement en 1998.

Amorcé depuis 1959, le processus de régionalisation de la radiodiffusion se concrétisera en 1987 avec la création d'une structure dirigeante dénommée direction des stations régionales au sein de l'ORTN. Jadis appendice de la Voix du Sahel, la radio nationale de service public qu'ils alimentent en programmes locaux, ces centres régionaux de production passent sous l'autorité de la nouvelle direction, qui fait d'eux des structures autonomes de diffusion eu égard aux besoins du moment. L'objectif est d'empêcher ou tout au moins d'atténuer le flux vertical d'informations .

Une tâche à laquelle s'attelleront fermement les autorités de la transition (novembre 91 à avril 93), et celles de la 3^{ème} république pour qui, sans l'existence de multiples sources d'information tenant compte des besoins et plus fortement intégrées dans le développement régional, il ne saurait y avoir de véritable démocratie. Le Niger en est l'exemple type, parce que caractérisé par un fort taux de population vivant dans les campagnes.

Analphabète pour la plupart, cette population rurale a pour mode de communication l'oralité. Et cette tradition orale a ses concepts de valeur, son mode de penser, d'agir et de se forger une opinion. Cependant, les formes de communication traditionnelles ne suffisent plus quand l'effort à accomplir concerne une population qui se compte en millions d'âmes. C'est donc l'introduction de moyens de communication modernes dans ces zones qui va permettre d'instaurer le dialogue avec et entre ses habitants et de les impliquer dans différentes actions.

Qu'elles aient été ou non conçues à cette fin, elles ont joué un rôle catalyseur dans la diffusion d'informations d'ordre social, politique et culturel ayant stimulé la participation des populations rurales à tous les scrutins dans les régions. Elles ont permis aux populations des zones rurales de s'exprimer et de faire connaître leurs idées et leurs propositions. Aussi, elles permettent de transmettre entre autres les consignes de l'administration et de vulgariser les conseils et recommandations des services techniques (agriculture, élevage, environnement, santé etc...). Ces médias permettent aussi, il va falloir donner foi à cette idée, de sensibiliser davantage et même mieux les populations dont ils ont l'encadrement.

Il s'agit d'un pari que ces stations, qui ont toutes l'ambition de devenir des instruments de renforcement de la démocratie ou d'appui au développement rural sans en avoir nécessairement les moyens, en termes de ressources humaines compétentes ou d'infrastructures techniques, se doivent de gagner. Car, le cadre institutionnel qui les crée se montre aussi favorable à l'accueil de médias extérieurs.

En effet, l'essor du libéralisme dans le paysage radiophonique nigérien a créé un mouvement d'enthousiasme chez la plupart des réseaux internationaux à l'instar de Radio France Internationale, *Africa N° 1*, *la British Broadcasting Corporation*, la Voix de l'Allemagne et la Voix de l'Amérique.

Si les deux premières ont obtenu des fréquences autonomes sur la bande FM, par contre, les programmes des autres, essentiellement des bulletins de nouvelles et des sujets de société touchant l'Afrique, eux sont diffusés sous forme de relais par les radios privées de la place. Grâce à la révision du cadre juridique ancien, avec l'avènement du pluralisme, qui a permis un élargissement des espaces de la communication et par la magie de la FM, ces radios panafricaines naguère périphériques, sont donc devenues des médias de proximité avec chacun ses correspondants locaux assujettis aux mêmes règles que leurs confrères.

La présence accrue de ces réseaux est une action salutaire. Par leur action quotidienne et par le potentiel de moyens de communication dont ils disposent, ils pourront soutenir le processus démocratique en cours en Afrique. La régularité et le professionnalisme avec lesquels ils rivalisent présentement en sont la preuve. Toutefois, cet engouement spectaculaire et cette habileté circonstancielle qui animent ces radios étrangères méritent d'être appréhendés dans leurs aspects multidimensionnels, pour s'assurer des enjeux réels auxquels ils renvoient. Car, ne perdons pas de vue le danger que peut revêtir la présence de ces «mastodontes» de l'information dans le paysage radiophonique nigérien en particulier, et africain en général.

II. 3. 1 L'instance de régulation: outil pour le pluralisme ou simple formalisme?

Le peuple nigérien a rapidement compris que le multipartisme ne signifie pas fondamentalement la démocratie, et qu'il convient, pour mieux régler le fonctionnement des différentes radios, de créer une instance constitutionnelle indépendante: le Conseil Supérieur de la Communication, qui est l'objet de la prochaine section.

II. 3. 2 Le Conseil Supérieur de la Communication

Institution constitutionnelle créée par la conférence nationale, le Conseil Supérieur de la Communication a été officialisé par le titre 9 de la constitution du 26 décembre 1992 (Textes régissant le monde de la communication, 1993). Autorité administrative indépendante du pouvoir, il lui est dévolu la mission d'assurer la liberté et l'indépendance de la presse tant écrite qu'audiovisuelle et de permettre un accès équitable aux moyens officiels d'information et de communication. Ses membres, au nombre de 7, sont choisis parmi des professionnels connus pour leur compétence et leur expérience en matière de communication.

L'une des missions essentielles dévolues au Conseil Supérieur de la Communication, comme le stipule l'article 3 de l'ordonnance 93-021 du 30 mars 1993, est de garantir notamment la liberté de l'information et de la communication,

d'assurer l'indépendance des médias publics (radio, télévision et presse écrite) en matière d'information communément appelée nouvelle. Aussi, il est appelé à veiller au respect du code déontologique des moyens de communication public et privée et des journalistes, conformément à la charte des journalistes professionnels du Niger et aux conventions internationales de la communication dont le Niger est signataire. En plus, il doit garantir l'accès équitable des partis politiques, des syndicats, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication. Bref, le C S C doit veiller d'une manière générale au respect de l'expression pluraliste de courants de pensée et d'opinion dans la presse et la communication audiovisuelle, notamment concernant les émissions d'information politique.

En plus des dispositions ci-dessus, il est attribué au conseil plusieurs missions, parmi lesquelles l'attribution des fréquences aux radios privées, la promotion de la culture et le contrôle des capitaux étrangers dans le domaine de l'audiovisuel.

Même si les attributions, la composition et l'organisation du Conseil Supérieur de la Communication laissent croire qu'on est en présence d'une institution constitutionnelle efficace et autonome, dans les faits, un certain nombre de pratiques politiciennes font apparaître clairement le contraire.

C'est ainsi que, depuis sa création en 1991, le CSC n'a pu disposer de local devant abriter son personnel si ce n'est tout récemment, en janvier 1997 plus précisément. Aussi, compte tenu du pouvoir qu'il représente et de peur qu'il ne soit une institution qui dérange, il n'a pas toujours bénéficié des moyens nécessaires à son fonctionnement. Il s'est même souvent trouvé confronté à de graves crises de légitimité.

La plus spectaculaire d'entre elles est celle qui l'oppose au Président de la république (MAÏTOURAMA, op.cit). En effet, le 18 décembre 1993, une autorisation de diffusion sur la modulation de fréquence est accordée à Radio France Internationale (RFI), à la stupéfaction de tous les professionnels de la communication à commencer par le conseil, qui n'a pas du tout été saisi de la démarche, et les responsables de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger (ORTN) qui n'ont fait qu'obéir à des instructions de leur ministre de tutelle, qui n'a pas daigné les associer au traitement du dit dossier. Pour éviter de telles manoeuvres à l'avenir (Rapport général des travaux du forum national sur la communication, 1997), le forum national de la communication tenu à Niamey du 21 au 25 avril 1997, recommande la dépolitisation du Conseil Supérieur de la Communication et le respect par le gouvernement de toutes les prérogatives que la constitution confère à cet organe.

L'exercice effectif du pluralisme des médias étant indispensable à l'instauration d'une véritable démocratie, le conseil garant de ce préalable, se doit d'affermir son action et d'asseoir son autorité pour une communication au service du peuple, et rien que pour le peuple. Les pouvoirs qui lui sont conférés en tant qu'institution constitutionnelle lui en donnent les moyens pour y parvenir.

Gageons que le forum national de la communication tenu à Niamey du 21 au 23 avril 1997 à l'initiative du ministère de la culture et de la communication, puisse traduire en actes concrets, les nombreuses résolutions formulées par les participants, pour l'épanouissement d'une presse pluraliste libre, arbitre impartial et prolongement d'une civilisation technologique adéquate et d'un mode de communication aujourd'hui incontournable.

Le nouveau cadre, pour pallier les difficultés du moment et envisager l'avenir sous des meilleures auspices, se doit de mettre les médias de masse, toutes tendances confondues, dans les conditions économiques, administratives et technico-juridiques appropriées de travail. Car, l'efficacité de leur action dans un processus de démocratisation donc de pluralisme, dépend avant tout de la transparence dont ils jouissent. C'est ainsi seulement qu'ils peuvent apporter leur pierre angulaire à la construction de la démocratie, et aider les gouvernements plus efficacement que ne peut le faire le rapport de force dont ils ont l'habitude.

Pour justifier ce qui précède, le Conseil Supérieur de la Communication se doit de faire exécuter les résolutions et recommandations issues de ce forum, dont les objectifs interpellent à plus d'un titre, tout un chacun. Ceci est un impératif, parce qu'en définitive, l'organisation de ce forum a une signification politique qu'on ne doit pas perdre de vue. Sinon comment comprendre, qu'un gouvernement qui viole allègrement les libertés les plus élémentaires des médias puisse convoquer un forum censé faire l'état des lieux de ses propres manoeuvres? N'est-il pas en porte-à-faux avec ses pratiques quotidiennes? La question est d'autant plus intéressante que, ces genres de rencontres peuvent constituer aussi bien le lieu approprié pour produire des textes taillés sur mesure, qu'ils peuvent être l'occasion pour édifier des artifices qui ne servent qu'à maquiller une certaine respectabilité de la liberté de presse et de la pluralité d'opinion après les sévices et les déconvenues qu'ont endurés les journalistes.

Toutefois, un certain nombre de circonstances favorables sont susceptibles de renverser la tendance. Il s'agit entre autres de la mise en place du conseil de

presse qui, malgré son existence juridique à travers l'ordonnance n° 93-021 du 30 mars 1993 régissant le monde de la communication au Niger, n'a pu voir le jour qu'à la faveur de ce forum, et ce, sur insistance de ses 160 participants issus de la presse, des formations politiques, des syndicats et de la société civile.

Avec l'installation de ce conseil, présenté comme devant apporter des réponses idoines aux questions d'éthique et de déontologie, un acquis s'offre et aux médias et aux auditeurs. S'il joue bien son rôle, il représentera un mécanisme déterminant dans la surveillance de la protection des libertés d'opinion dans les médias, et le respect par ces derniers, de la déontologie et de l'éthique professionnelles.

II. 3. 3 Les attermolements du pluralisme

Des discussions au sommet de l'État, attribués d'une jeune démocratie dont la fragilité et l'accommodation méritent attention, ont conduit à la démission du premier ministre Monsieur Mahamadou Issoufou le 28 septembre 1994, et au retrait de son parti de la coalition du pouvoir. En vue de s'assurer une représentativité à l'assemblée nationale, le Président de la République use des prérogatives que lui confère l'article 50 de la constitution du 29 décembre 1992, pour dissoudre le parlement le 17 octobre 1994.

Du ralliement du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS-TARRAYYA) du Premier Ministre démissionnaire et le Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD-NASSARA) principal parti de l'opposition,

émerge une nouvelle majorité issue des élections législatives anticipées du 12 janvier 1995, plaçant le Président de la République devant le fait accompli, puisque n'ayant pratiquement plus aucun moyen de recours, que d'accepter la cohabitation avec une opposition politiquement forte et confortablement représentée.

L'interminable conflit entre le Président de la République qui, dans la nouvelle configuration règne sans gouverner, et les immenses pouvoirs d'un Premier Ministre, atteignent une proportion que même les nombreuses médiations des pays amis à l'instar du Bénin, du Burkina, de la France, du Mali et du Nigéria n'ont pas réussi à normaliser. Devant le péril des institutions républicaines par le refus obstiné des deux responsables, et non les moindres, qui ne réalisent pas l'acuité des difficultés dans lesquelles ils conduisent le pays, l'armée s'empare du pouvoir le 27 janvier 1996 à la suite d'un coup d'État.

Ce bouleversement de l'ordre démocratique républicain, le premier exemple en Afrique depuis l'avènement de la démocratie, est un acte grave qui ne saurait être applaudi par tout le monde, en particulier les radios privées qui l'ont vite appris à leur dépens en se prononçant sur l'illégalité du nouveau régime.

Face à la nouvelle réalité socio-politique du pays, ces radios ont connu plusieurs déboires. Censures, persécutions, arrestations de journalistes y travaillant ont jalonné leur courte existence. Cette répugnance envers les radios privées, réside dans le fait qu'elles constituent aux yeux du nouveau pouvoir, une arme redoutable, parce que jouissant d'une autonomie marquée du sceau de l'indépendance qu'offre le nouveau cadre. Ce qui n'est pas le cas de la radio de service public investie d'une mission d'éducation civique, et dont la dépendance

vis-à-vis des subventions de l'État et le statut fonctionnarial de ses agents permettent moins de manoeuvre à l'encontre du régime.

Ne pouvant pas exercer d'utilisation manipulatrice directe comme appliquée à la radio de service public dès les premières heures de son installation, le nouveau régime ne s'est pas privé d'interrompre à loisir la diffusion des programmes des radios privées sous le prétexte de la raison d'État. Interruptions intervenues notamment à l'occasion de grands événements comme les élections présidentielle et législatives tenues respectivement le 8 juillet 1996 et le 23 novembre de la même année, et que ces radios ont qualifiées de coup d'État électoral.

Ces radios ont été contraintes par plus d'une fois, à passer sous silence des déclarations concernant les partis politiques et les associations de la place. Anfani a même été l'objet d'une fermeture qui a duré 26 jours. Les nouvelles autorités, auteurs de cet acte, lui reprochent d'être une radio proche de l'opposition. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, le 1er mars 1996, une expédition punitive conduite par des individus non identifiés saccagera ses studios. La nature des dégâts l'obligera à une suspension de ses émissions durant 36 heures.

Les rapports que la radiodiffusion entretient avec le régime en place se rétrécissent de jour en jour, du fait de la tentative de contrôle et de musellement que l'autorité politique veut instaurer. Par ces actes, le pouvoir politique renâcle à se dessaisir d'un instrument d'influence d'une extrême puissance.

Ces entraves à la liberté d'expression compromettent davantage la grande précarité économique dans laquelle se débattent les radios privées, quand on sait

qu'elles tirent une partie significative de leur revenu et de leur notoriété, dans ce qu'elles ont de différent avec la radio de service public. Or, l'essence même des principes fondant ces radios résulte de la liberté retrouvée, et de la satisfaction de nouveaux besoins en information créés par l'introduction de la démocratie. Face à cette situation pour le moins étouffante, on peut se demander si les radios privées pourront continuer longtemps à exercer?

Quant à la Voix du Sahel, la radio nationale de service public, l'image que renvoie le miroir de la réalité quotidienne dans laquelle elle évolue, incline plutôt à dire qu'elle a renoué de plus belle avec la «domestication» étatique. Et pour cause, ses journalistes continuent de chanter les louanges de leurs nouveaux maîtres tout en passant sous silence les activités de l'opposition dont certaines constituent, de toute évidence, des faits à porter à l'intention du public. Dans cette optique, on ne sera donc pas surpris, *«que le déroulement de leur carrière soit complètement assujéti au changement politique»* (NIANDOU, 1996: 5).

II. 4. L'Organisation de la radio nigérienne

Dans l'étape qui suit, nous présenterons l'organisation qui caractérise les différentes radios, les sous-ensembles qui les constituent, leurs rapports, les moyens dont elles disposent et leur perspective d'avenir afin d'appréhender ce dont elles sont capables et de mesurer également les enjeux qui les attendent.

II. 4. 1 La Voix du Sahel

À tout seigneur tout honneur. Cette section consacrée à l'organisation technique interne des différentes radios émettant à Niamey, s'ouvre sur celle de l'État communément appelée Voix du Sahel.

Seule radio au Niger jusqu'en 1994, c'est la loi 67-011 du 11 février 1967, portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (ORTN), qui confère à la Voix du Sahel le statut d'établissement public de l'État, à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle constitue avec la Télévision, la direction des Stations Régionales, la direction Technique et celle des Affaires Administratives et Financières, l'une des cinq directions de l'ORTN.

II. 4. 1. 1 Mission

Instrument de souveraineté, la radio d'État a pour mission première de développer et de fortifier la cohésion nationale à travers des programmes d'information et d'animation. En plus de cet objectif ultime, elle s'attelle à la diffusion dans toutes les langues locales, de programmes de sensibilisation et de mobilisation dans des domaines aussi divers que l'agriculture, le social, la santé et la culture. Indépendamment de ce rôle qu'elle a toujours joué, elle contribue à la conservation et à la revalorisation du patrimoine culturel par le recueil, la diffusion la stimulation et la promotion des oeuvres d'art tels les chansons, la

musique, le théâtre, le conte et les cérémonies rituelles. Aujourd'hui, avec l'avènement de la démocratie, la radio d'État doit marquer une mutation: celle de passer de son statut de structure inféodée à une institution au service du public.

La Voix du Sahel diffuse 117 heures 30 mn par semaine, dont 8 heures 10 mn consacrées exclusivement aux nouvelles en français, soit 6.95% de l'ensemble du programme dont la thématique générale se présente en minutes et en pourcentages comme suit:

- programme d'information (français et langues nationales): 2635 mn soit 37.38%
- programme d'éducation et de sensibilisation: 2380 mn soit 33.76%
- programme de divertissement: 1270 mn soit 18.01%
- programme culturel: 600 mn soit 8.51%
- annonces: 165 mn soit 2.34%.

Tout ceci est rendu possible grâce à un service d'appoint associant trois systèmes de propagation:

- les ondes hectométriques qu'on appelle communément ondes moyennes
- les ondes décamétriques ou ondes courtes
- les ondes métriques plus connues sous l'appellation de modulation de fréquence.

II. 4. 1. 2 Organigramme

Dirigée par un directeur nommé par arrêté ministériel, la Voix du Sahel emploie 120 agents et est composée de quatre services que sont: le service des programmes, le service des informations, la cellule d'évaluation et de suivi des programmes et la section technique. Ces quatre services respectifs sont coiffés par une direction chargée de la conception, de la planification de la production et du suivi des programmes. De ces quatre services, nous appesantirons sur deux, à savoir les programmes et le bureau des informations, sections dont est issue l'information, sujet principal de notre recherche.

Cheville ouvrière de la Voix du Sahel, le service des programmes est chargé, comme son nom l'indique, de la production des programmes. Ces derniers sont réalisés en français et dans les différentes langues nationales. Ce service assure également la programmation de la régie d'antenne, la coordination et la marche des thèques (phonothèque, discothèque, bibliothèque).

Il veille à la collecte, à l'archivage, à la conservation et à la diffusion par la radio, de chansons, de légendes, de contes, de récits historiques, de la musique bref de toutes les formes d'expressions orales constituant le patrimoine culturel Nigérien. Sa programmation est soumise à une diversification dans l'optique d'offrir à toutes les ethnies, à tous les sexes et à tous les âges, une prestation équilibrée qui renseigne, éclaire et divertit.

Dirigé par un rédacteur en chef assisté d'un secrétaire de rédaction et de son adjoint, le service des informations a quant à lui pour tâche, de réaliser l'ensemble des productions dans le domaine des nouvelles. Il est subdivisé en trois sections:

- la section des nouvelles en français
- la section des nouvelles en langues nationales
- et le bureau des sports.

Ces différentes sections travaillent en étroite collaboration avec un sous-service interne à la rédaction, chargé du catalogage et de l'archivage de toutes les nouvelles déjà diffusées.

Quant à la cellule d'évaluation et du suivi des programmes, elle s'occupe de l'audience des programmes et en fait périodiquement rapport au directeur, tandis que le secteur le plus complexe qu'est la technique assure la gestion, l'exploitation et l'entretien des installations techniques et des équipements de production de la Voix du Sahel et des stations régionales.

II. 4. 1. 3 Perspectives

Même si les perspectives immédiates de la Voix du Sahel sont de plusieurs ordres, celle qu'elle éprouve envieusement demeure la création d'une chaîne culturelle. Ce projet dont le dossier est à l'étude en vue de l'obtention d'un financement, a pour but de décongestionner le programme actuel de la radio d'État, à travers un contenu composé d'informations variées, d'émissions distractives et spécialisées. La création de la chaîne culturelle dont le programme s'apparente à peu près à ceux des radios privées, répond également à un souci, celui de contrecarrer la percée des radios privées notamment dans le domaine de la rente des commerciaux (commandite, publicité etc). À ce sujet, le chef du service commercial de l'ORTN, Kanfo Adamou indique sans avancer de chiffres que:

«Depuis l'arrivée des radios privées, nos recettes sont mises à rude épreuve. Les baisses de plus en plus continues qu'elles connaissent méritent réflexion. Une étude des marchés commerciaux doit par conséquent être menée en prélude à la création de la chaîne culturelle dont l'un des objectifs est de nous sauver de difficultés financières».

Les 5 mois d'arriérés de salaire que cumule le personnel de la Voix du Sahel à la date de Janvier 1997, le retard de plus en plus observé sur le paiement de ses prestations et l'état de délabrement du parc automobile, sont entre autres indices qui confirment les propos du chef du service commercial.

Malgré ces difficultés auxquelles est confrontée la Voix du Sahel, ses responsables entendent consentir des efforts remarquables dans le domaine technique, en renforçant la portée de sa couverture actuelle en vue d'atteindre les zones non desservies où la radio est impatientement attendue. Le remplacement de certains équipements de maintenance et de diffusion dont des composantes se sont dégradées au fil du temps, et la mise à niveau des techniciens sont entre autres les priorités auxquelles la radio compte également s'attaquer dans un programme à court et moyen termes.

Incapable d'assurer son propre budget, l'ORTN bénéficie d'une subvention annuelle de l'État d'environ 1 million six cent cinquante milles dollars US répartis entre ses cinq directions dont la masse salariale à elle seule, absorbe 1 million deux cent quatre vingt dollars US. La gestion des crédits alloués à l'office est conçue comme une mission exclusivement propre au directeur général, seul ordonnateur du budget. Le secret professionnel auquel est tenu le directeur des affaires administratives et financières, la concentration entre les mains du directeur général de toutes les pièces comptables relatives au compte financier de la radio

que le directeur lui même ne maîtrise pas, la lourdeur administrative et la gestion patrimoniale de l'office ne nous ont pas permis de rentrer en possession des documents sur le budget alloué à la Voix du Sahel, le chapitre des dépenses qu'elle a effectuées et celui des recettes qu'elle a réalisées durant l'exercice 1996. La mise en oeuvre de ce programme présente cependant de grandes difficultés, vu la précarité de ses moyens.

II. 4. 2 Radio et Musique (R et M)

Le rôle particulier que le pluralisme a insufflé au processus de démocratisation en donnant la parole aux acteurs politiques, en évoquant des sujets autrefois tabous et en améliorant le devoir d'informer dû à l'opinion, indique à croire que s'il n'y avait pas de radios privées au Niger, il aurait fallu les créer. Il ne saurait en être autrement d'autant que la démocratie ne pourrait résister à l'épreuve du temps, et avoir une adéquation avec la nouvelle philosophie qu'a choisie le peuple, si elle n'était pas soutenue par divers moyens de communication où les opinions, les aspirations et les préoccupations se multiplient et divergent. C'est pour répondre à cette préoccupation que, Ali Toumani, ce juriste de formation que rien ne prédisposait à cette aventure, créera la première radio privée de l'histoire du Niger.

Tête de pont de l'expérience de la libéralisation des ondes, Radio et Musique plus connue sous l'appellation de R et M, a vu le jour le 2 avril 1994. Elle aurait pu faire sa mise en onde un peu plus tôt, si elle avait acquis l'autorisation du

Conseil Supérieur de la Communication avant la dévaluation du Francs C.F.A. Dévaluation qui a sensiblement augmenté le montant des investissements en multipliant par deux le coût de certains matériels, forçant Mr Toumani à décaisser cent mille dollars US avant d'entendre les premiers décibels de sa radio.

Grand amateur de musique disposant d'un millier de disques en tous genres, Ali Toumani affirme avoir créé R et M dans le souci de relever un défi: d'une part celui de faire marcher la première radio privée du Niger et de faire partie de l'histoire, ensuite de satisfaire les besoins des Nigériens en information, enfin, de partager avec la jeunesse un de ses passe-temps, à savoir la musique. Cette dernière est d'ailleurs à la base de l'ensemble de la programmation de R et M.

Même si la première née des radios privées du Niger ne dispose pas de moyens techniques gigantesques, il n'en demeure pas moins que la qualité du son que produisent ses installations est la meilleure de la place. Ce confort d'écoute lui confère une place de choix chez les auditeurs, les jeunes en particulier.

Cette qualité sonore plus élaborée qui marie les attributs du laser avec ceux de la stéréophonie, constitue un atout majeur pour R et M qui se veut être une radio pour jeunes et dont le credo demeure avant tout la musique. Son studio d'émission utilise du matériel Italien de marque ITELCO comprenant un émetteur et ses accessoires. À cela s'ajoute tout un appareillage servant à la maintenance légère et aux reportages un peu complexes de spectacles et autres ambiances de l'extérieur (micros, pieds de tables magnétophones de reportage etc..). en outre, R et M dispose d'une antenne parabolique pour la réception et la diffusion des nouvelles internationales. Cette même antenne parabolique permet de capter les programmes de la *British Broadcasting Corporation*, et de les injecter dans la console de R et M pour diffusion.

En moyens humains, R et M dispose d'un personnel permanent et d'une fourchette de collaborateurs. Le personnel permanent, pour la plupart des journalistes et des employés exerçant des tâches administratives, représentent 50% de l'effectif qui, lui même, est de 40 employés toutes spécialisations confondues. Ajouter à la présente liste, le personnel flottant ou collaborateurs au nombre de 20, dont la majorité relève des deux troupes théâtrales dont dispose la radio.

II. 4. 2. 1 Mission

La mission que s'est assignée R et M est de privilégier la musique et d'être au dessus de la mêlée politicienne, seul gage d'une autonomie pouvant garantir l'objectivité d'une radio qui se veut être une industrie culturelle à caractère commercial. Quoi de plus normal, quand il s'agit d'une radio urbaine où la vie quotidienne diffère de celle de la campagne? N'est-ce pas pour quoi la plupart des émissions de R et M puisent leur inspiration dans les sujets ayant trait à la vie citadine et ce au regard de sa sphère de diffusion? Chômage, flambée des prix, salubrité, débauche etc... sont entre autres les thèmes qui reviennent souvent dans ses différentes rubriques notamment les bulletins consacrés aux nouvelles qui sont au nombre de 4 par jour dont 2 en Français et les 2 autres en langues locales, Hausa et Zarma. À cela s'ajoutent les 3 bulletins d'information de la *British Broadcasting Corporation* dont 1 en Français et les 2 autres en langue locale Hausa.

Étant également une entreprise commerciale, R et M fait la part belle à la publicité et aux activités culturelles. A cet effet, elle invite souvent des artistes de renommée pour des spectacles dont les retombées permettent l'achat de matériels de remplacement. Avec les autres activités tel le théâtre sous sa forme lyrique et épique qui peint la vie quotidienne des grandes villes, c'est un espace récréatif qu'offre R et M qui, par la même occasion, contribue à la formation des jeunes artistes nigériens.

II. 4. 2. 2 Organigramme

Ce n'est pas exagéré que de dire d'entrée de jeu, que l'organisation interne dont est dotée R et M n'est pas une structure de nature à favoriser un climat propice au travail. De ce que nous en avons observé, nous retiendrons que la conservation du leadership total et sans partage aucun par son fondateur, n'est pas sans conséquences sur le rendement. Ceci est d'autant vrai qu'on a coutume de dire, que la qualité totale est la qualité partout, par tous et en tout temps. Tel n'est pas le cas de R et M où, même s'il y a une responsabilisation et une hiérarchisation dans la division du travail, elles ne sont qu'artificielles. Toutes les responsabilités relèvent de son fondateur qui en est le directeur général qui, à l'occasion, s'improvise animateur voire régisseur d'antenne. Toutefois, une apparence de structure très flexible existe, et semble calquée sur celle de la Voix du Sahel évoquée plus haut.

II. 4. 2. 3 Perspectives

Une entreprise de presse étant d'abord une affaire dans le sens commercial du concept, le désir premier du directeur général de R et M, est d'obtenir du Conseil Supérieur de la Communication, une autorisation d'émissions dans certaines grandes villes du pays, à l'instar de Maradi et Zinder.

Cette extension vers l'intérieur du pays atténuera quelque peu le marasme économique qui, à en croire son responsable, l'affecte. Car, elle permettra de toucher les annonceurs de ces régions et d'engendrer des rentrées publicitaires importantes. Il n'exclut pas non plus l'installation d'une chaîne de télévision privée. Une idée qui fait bien son chemin, au vu de l'intérêt que le promoteur nourrit pour le projet, et de la confiance qu'il a eue de TÉLÉ STAR, une chaîne cryptée française dont la réception des programmes nécessite l'acquisition d'un équipement spécifique et relativement onéreux. Ali Toumani se trouve être le représentant attitré de TÉLÉ STAR au Niger.

Même si le responsable de R et M n'a pas daigné nous communiquer les chiffres d'affaire qu'il réalise avec sa radio au risque d'attirer sur lui les foudres de la législation fiscale, nous pouvons déduire qu'elle lui procure au moins satisfaction. Sinon, comment expliquer qu'après 3 ans d'existence, les lois du marché n'ont toujours pas eu raison de l'enthousiasme initial de cette radio? Aussi, nous nous interrogeons sur le mobile qui pousse un investisseur qui dit «ne pas tirer profit de la création d'une radio», à vouloir implanter une station de télévision quand on sait que cette dernière demande des investissements plus coûteux.

N'est-ce pas là un secret de polichinelle? Conclusion: la gestion de R et M aurait été plus difficile si elle ne générait pas des bénéfices ou si derrière son administration ne se cachait pas un «lobby» local ou extérieur pourvoyeur de subsides de qui elle vit.

La dernière hypothèse nous paraît plus plausible au vu de l'étroitesse du marché de la publicité, et au regard des relations que le fondateur de R et M entretient avec les Saoudiens, comme en témoignent la retransmission hebdomadaire en direct de la Mecque de la prière du vendredi, et la diffusion accentuée d'émissions islamiques dont s'accommodent de plus en plus ses programmes et qui nous font croire qu'elle sert des intérêts religieux sous la bannière de la démocratie. Si tel est le cas, c'est la démocratie qui endure les conséquences, de la même manière dont elle est en train d'éprouver douloureusement la confiscation des médias publics par le gouvernement.

II. 4. 3 Anfani

Si la communication audiovisuelle a été libéralisée à la faveur de la démocratie instaurée en 1991, comme le stipulent les dispositions de l'article premier ordonnance 93-031 du 30 mars 1993, il faudra attendre deux ans plus tard, pour voir naître Anfani, la deuxième radio privée du Niger dont la fréquence d'émission est 100 MHZ.

Créée par un ancien journaliste de la radio nationale de service public en la personne de Grémah Boukar, radio Anfani émet en Français et dans deux langues locales: Hausa et Zarma. Sa popularité repose en partie sur la variété de ses émissions et surtout sur la durée de son programme quotidien qui est de 18 heures 15 minutes, performance que même la radio nationale de service public n'a pu atteindre malgré les moyens mis à sa disposition par l'État.

Tout est parti du groupe multimédia de communication Anfani, créé en 1989. Simple petit atelier de production audio et vidéo qui a fait ses premières armes au service des différents projets de la place, à travers des documentaires réalisés pour l'extérieur, la dextérité du travail du groupe multimédia finira au fil du temps par enchanter les réseaux de télévision et de radiodiffusion américains, canadiens et français. Solidement implanté dans ce champ laissé quelque peu libre, le groupe multimédia de communication profite de l'avènement de la démocratie pour se doter d'un équipement performant et de ressources humaines dévouées pour faire une percée réussie dans la presse écrite, terrain qu'occupait à l'époque un seul périodique privé.

La modeste aventure entamée par le groupe en 1989, remplira sa mission de multimédia avec la création le 7 janvier 1995, de la radio privée Anfani, communément appelée fréquence des merveilles.

Anfani est une modeste radio à l'instar de la plupart de ses consœurs de la sous-région telles Horizon FM à Ouagadougou au Burkina Faso et "Bamakan" à Bamako au Mali. Le caractère semi-professionnel de son matériel relativement simple d'utilisation, peut trahir le rôle qu'elle est à même de jouer. Ce schéma

simpliste que l'observateur peut avoir de Anfani à première vue, contredit pourtant l'organisation cohérente interne qui la caractérise. Un atout que son responsable doit aux différents séjours effectués auprès de ses confrères vétérans du Mali et du Burkina Faso.

Pour la diffusion de ses programmes, Anfani est doté d'un studio équipé d'une console, d'un émetteur FM d'une puissance de 1 kilowatt et d'une antenne parabolique pour combler le vide en matière d'informations internationales et varier le contenu de ses bulletins, dont l'essentiel provient des dépêches de l'Agence Nigérienne de Presse. Du point de vue ressources humaines, Anfani a un effectif de 28 agents dont 25% de professionnels qui ont déjà fait carrière dans les organes de presse publique. Ils sont assistés de collaborateurs provenant de milieux divers dont des étudiants, des médecins, des professeurs et autres cadres de l'administration spécialistes des questions de société.

II. 4. 3. 1 Mission

Radio généraliste, Anfani a pour souci particulier d'être une radio de proximité collée au vécu quotidien des auditeurs. Pour ce faire, elle s'est donnée comme mission d'informer, de distraire et de sensibiliser en vue de renforcer la démocratie et de vulgariser la culture nigérienne.

Une diversité de production fort impressionnante avec de thèmes allant de la démocratie à la déliquescence progressive de la société en passant par l'environnement, la santé, le sport, bref, c'est une vitrine d'échanges qu'offrent ses

programmes dont la plupart sont réalisés en direct pour des raisons on ne peut plus économiques, car ne disposant que d'un seul studio. Mieux, pour sortir des sentiers battus et répondre à son objectif qui est de faire entendre avec rigueur, compassion et solidarité les réalités du Niger aux Nigériens, Anfani réalise 70% de ses programmes en langues locales. De ses 18 heures 15 minutes de programme quotidien, figurent également 2 journaux en Français produits sur place et diffusés à 12 h 30 mn et 19 h 00, et 2 autres en Hausa et Zarma.

Dans le cadre d'un accord de partenariat qui lui procure gain et matériel de rechange, Anfani cède quotidiennement 3 heures de son programme à la Voix de l'Amérique, en lui relayant à partir de Niamey, ses bulletins de nouvelles en Français et en Hausa et une tranche d'animation musicale destinées exclusivement à l'Afrique.

II. 4. 3. 2 Organigramme

Sur le plan organisationnel, Anfani a la même structure que la radio de service public. Toutefois, tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains de son directeur général. Ce cloisonnement draine d'innombrables effets secondaires. Entre autres choses, il étouffe l'efficacité et le rendement de la structure. En effet, même si le directeur et les différents chefs de service ont le privilège des titres qu'ils incarnent et reçoivent les avantages y afférents, ils ont en réalité une marge de manoeuvre très mince. Ceci n'est pas sans ébranler leur moral et stopper leur initiative, préalables nécessaires pour l'efficacité de toute organisation.

Schématiquement la structure comprend le directeur général dont les attributions consistent à animer, à coordonner et à contrôler l'ensemble des activités du groupe Anfani qui s'étalent sur une gamme de registres dont la radio elle même, le périodique et les productions télévisuelles sur commande. Il a sous son contrôle direct, le directeur de la radio et le chef de service financier et du marketing. Ce dernier reçoit ses directives du seul directeur général à qui il rend compte.

Quant au directeur, il a pour mission première de proposer au directeur général toutes mesures tendant à améliorer les prestations de la radio. Il a sous son contrôle trois chefs de services à savoir: celui des nouvelles et ceux des programmes et de la régie. Il assure la communication entre ces différents services et la direction générale tout en s'assurant de leur gestion interne respective.

II. 4. 3. 3 Perspectives

Afin d'étendre son réseau, Anfani envisage d'installer des réémetteurs à l'intérieur du pays, notamment dans les chefs lieux des départements de Tahoua et Zinder. Anfani n'a pas l'intention de s'en tenir là. Son fondateur est en intense négociation avec les responsables du Conseil Supérieur de la Communication, pour obtenir l'autorisation de se doter d'un émetteur de 5 kilowatts, même si la réglementation en vigueur n'autorise aux radios privées que l'usage de 1 kilowatt.

Il a également en projet deux autres grandes entreprises: l'installation d'un second studio qui servira de centre de production et à long terme la création d'une chaîne privée de télévision avec des caractéristiques hertziennes et une réception cryptée par décodeur. La zone de couverture sera dans un premier temps Niamey et ses environs, ensuite s'annoncera une perspective de décentralisation vers les chefs lieux de départements du Niger.

Ces projets ne peuvent être réalisés qu'avec l'accord des banques qui, selon le directeur général de Anfani, sont réticentes à investir dans une activité qui génère peu de revenus. Une paralysie qui frappe sa radio qui, en matière de publicité, travaille à perte, nous a indiqué le directeur général. Or, une radio privée ne peut marcher à temps plein que lorsqu'elle tire de la publicité des ressources substantielles pouvant atténuer ses dépenses. Ce qui, de l'avis du directeur général, n'est pas le cas de Anfani, qui d'une part réalise à peine 10% de ses prévisions, et de l'autre ne bénéficie d'aucune subvention de l'État.

Même si le chiffre d'affaire de radio Anfani nous a été aussi tu, il n'en demeure pas moins que son directeur général se félicite des prestations financières qu'engendre sa station. Cette performance, il l'attribue, notamment, à la qualité de ses programmes et au professionnalisme de la plupart de ceux qui les alimentent, du moins par rapport au personnel de sa consœur R et M. Mais ce fait à lui seul ne suffit pas pour justifier la survie de Anfani, à qui on reproche de servir les intérêts des États-Unis. Le don d'un matériel sophistiqué d'une valeur de 2 millions de dollars US, dont elle a bénéficié en 1996 de la part du gouvernement américain pour l'extension et l'amélioration de sa propagation d'écoute sur

l'ensemble du territoire, nous porte à nous demander, si elle ne joue pas la double carte de l'autonomie et du «lobbying» de partenaires extérieurs. La libéralisation du paysage radiophonique africain, l'internationalisation de la communication qui a drainé et/ou amélioré les infrastructures existantes de plusieurs grands réseaux étrangers à l'instar de Radio France Internationale, de la Voix de l'Allemagne, de la *British Broadcasting Corporation* et le prétexte d'un appui à l'initiative privée dans le tiers-monde, par des moyens propres à encourager le dialogue entre les cultures, signes avant-coureurs de la mondialisation ont, en effet, poussé ces derniers temps, certaines puissances étrangères à investir dans ce secteur.

Comment peut-il en être autrement, lorsque l'on sait que plusieurs spécialistes font courir la thèse selon laquelle, le paradigme dominant de la fin du XX ème siècle demeure le monopole de la communication? Cette utopie de la globalisation, qui commence du reste à donner naissance à des vastes mouvements d'alliances ou de fusion d'entreprises relevant du secteur des télécommunications un peu partout dans le monde, confère une certaine dose de crédibilité à notre interrogation sur l'existence d'une relation douteuse entre Anfani et ses partenaires américains, par le truchement de la Voix de l'Amérique, pour qui elle sert de relais au Niger pour la diffusion de certains programmes.

II. 4. 4 Souda

Dernière née des radios privées, Souda est le prototype d'oeuvre morte-née. Sort que ne lui présageait personne, vu les 30 ans d'expérience radiophonique de son fondateur. Mise en ondes sur la fréquence 104 MHz depuis le 12 juin 1996 pour des essais, à la date du 27 février 1997, jour où nous avons quitté le terrain de notre recherche, elle n'a pas pu se doter d'une grille des programmes. Néanmoins, elle diffuse de temps à autre des émissions improvisées, pour la plupart des tranches d'animation en Français, Hausa et Zarma. Elle ne s'est pas encore essayée dans les bulletins de nouvelles.

Équipée d'un émetteur de 100 watts, elle ne couvre qu'un rayon de 15 km et diffuse de 7 H 30 mn à 23 H 00. Son centre de production est constitué d'un studio muni de quelques appareils de seconde main et complètement amortis, acquis lors du renouvellement de l'équipement de la radio nationale. Il va sans dire que la mise en oeuvre et l'exploitation de cet équipement obsolète présentent de grandes difficultés. Les dysfonctionnements constatés ça et là au cours de son installation et les nombreuses pannes enregistrées souvent en pleine diffusion attestent du caractère amorti du matériel et de ses méthodes de production. Si d'ici peu rien n'est fait, les quelques auditeurs qui suivent les programmes de Souda se désintéresseront de ses programmes et les investissements consentis par son créateur seront sans intérêt.

Par conséquent, Souda se doit de procéder au remplacement de son équipement de première génération (1960) à forte consommation d'énergie par

ceux de technologie simple et plus récente. Les moyens pour y parvenir ne doivent pas être pris à la légère, car la concurrence entre les différentes radios de la place pour leur survie sera encore plus rude sous peu, quand le paysage se développera davantage. C'est un préalable nécessaire, si Souda veut être compétitive.

Pour ce qui est de son programme, il nous paraît indispensable que son champ d'action soit élargi afin de diversifier son contenu. Pour être en mesure d'intéresser les auditeurs, Souda doit s'investir dans le traitement de la nouvelle à l'instar des autres radios privées, car en démocratie, la nouvelle constitue une dynamique incontournable. Il convient de préciser que Souda ne fait pas partie de notre étude empirique, puisqu'elle ne diffuse pas de bulletins de nouvelles pour le moment.

CHAPITRE III
LES BULLETINS D'INFORMATION

III. 1 MÉTHODOLOGIE

Instrument de mesure institutionnalisé, la popularité de l'analyse de contenu dans les disciplines des sciences sociales, vient de son potentiel comme outil de décomposition du sens ou des intentions d'une communication (PAINCHAUD et ANADON, 1988). Elle se veut une démarche de compréhension (BERNIER in PAINCHAUD et ANADON op.cit) qui, pour LARAMÉE et VALLÉE (1991) prend appui sur le sens et les caractéristiques du contenu quand il s'agit des médias. La spécification qu'en donne LAURENCE (in BENOIT, 1991), traduit encore mieux les enjeux de notre étude. Selon ce dernier, l'analyse de contenu est conçue pour des études visant à décrire et à saisir les tendances et les variations d'une ou plusieurs programmations. Mieux, dit-il, elle est nécessaire lorsque des comparaisons entre stations, entre pays et langues s'avèrent nécessaires. Définition qui traduit notre préoccupation dont le but est de vérifier si l'avènement du pluralisme radiophonique a modifié le portrait de l'information politique nationale accessible aux Nigériens? On voudra donc bien considérer qu'il s'agit pour nous d'en savoir un peu plus sur une conjoncture que connaissent la plupart des pays Africains grâce à la démocratie, et que nous avons l'habitude d'appeler le printemps des ondes nationales. Cette situation dont l'élément central demeure le fond des bulletins d'information, pourrait-elle être mieux vérifiée avec une autre méthode que l'analyse de contenu? Nous en sommes d'autant moins convaincu que répondre par l'affirmative équivaldrait, à notre sens, à dévaluer la portée de notre choix.

Méthode de recherche pourvue d'énormes avantages, l'analyse de contenu émerge dans le cas précis de notre recherche qui s'appuie sur l'information, comme élément de connaissance qualitative à même de déterminer, à quoi on attend la faire servir. Notre démarche est donc inductive parce qu'elle part de faits singuliers qui se passent réellement sur le terrain pour en dégager des éléments de problématisation.

Cette méthode qu'est l'analyse de contenu, nous permettra de déterminer la place consacrée à l'information politique à travers les performances comparées de chacun des médias et la dépendance ou non des bulletins de la radio d'État vis-à-vis des pouvoirs publics. Non seulement elle comporte des valeurs intrinsèques qui permettent de cerner la nature d'un tel sujet, mais de nombreuses recherches sur les contenus des médias confirment son efficience. Bref, nous espérons d'elle des résultats probants.

Aussi, en tant que journaliste, n'est-il pas après tout de notre devoir de mettre à la disposition de notre pays des réflexions sur un champ dans lequel nous évoluons et qui lui-même évolue le jour au jour? Notre réponse est évidente et affirmative.

Cependant, même avec cette démarche, nous pensons que rien n'est définitivement acquis. C'est pour cela que nous avons mis à profit notre séjour sur le terrain, pour rencontrer les principaux responsables des médias et du Conseil Supérieur de la Communication, organe régulateur du pluralisme médiatique. Les discussions fructueuses que nous avons eues avec ces derniers, les documents sur le sujet qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition, nous ont été d'un apport sans lequel, la rédaction du chapitre II sur le contexte historique et sociographique n'aurait pas été possible.

III. 2 Présentation des données

Dans cette section, nous présenterons la composition de notre corpus et les motivations qui nous ont guidé dans son choix. Nous y évoquerons également les grilles d'analyse que nous avons privilégiées avant d'exposer les données auxquelles nous sommes parvenu.

III. 2. 1 Corpus

Constitué de 75 bulletins d'information, notre corpus, provient d'un temps d'observation allant du 7 Janvier 1997 au 31 Janvier de la même année, soit 25 jours. Il est essentiellement composé de bulletins de trois radios à savoir deux privées, Anfani et R et M et une d'État, la Voix du Sahel, sur la base de 25 chacune. Il s'agit plus précisément des grands bulletins de la mi-journée, diffusés à 12 heures, 12 heures 30 mn et 13 heures respectivement par R et M, Anfani et la Voix du Sahel. Ces bulletins ont été enregistrés sur vingt-sept cassettes audio sur lesquelles nous avons pris soin d'identifier les jours de diffusion les noms des stations et l'ordre de passage correspondant à chacune d'entre elles.

Le choix porté sur les bulletins de la mi-journée s'explique par le fait qu'ils sont généralement les mieux étoffés au regard des événements dont la plupart se déroulent en matinée, et de l'autre, la rude concurrence que les radios mènent contre la télévision qui ne diffuse que le soir, diffusion qui effrite leur audience . On comprend de ce fait l'importance qu'accordent les rédactions aux bulletins de la mi-journée, et, partant, les raisons qui ont motivé notre choix. Si les préoccupations par rapport au choix porté sur les bulletins trouvent leur justification exacte, nous

n'en avons pratiquement aucune en ce qui concerne la période retenue pour la collecte de données, sinon qu'elle découle d'un calendrier que nous nous sommes imposé, compte tenu des impératifs de délais auxquels le programme finançant nos études nous assujettit.

Quant au nombre de bulletins sur lequel nous avons jugé utile de travailler, à savoir 25 par radio, c'est parce que nous pensons qu'il est à même de traduire des résultats probants eu égard au temps sur lequel il est imparti et à la lumière des ambitions d'une telle étude. En effet, nous estimons qu'une observation continue sur une période d'un peu plus de trois semaines, cernerait mieux les enjeux d'une telle étude et traduirait plus concrètement les comportements des radios que ne saurait le faire un choix fractionnel susceptible d'engendrer d'énormes biais. Aussi, un corpus comme le nôtre, n'est-il pas en mesure de traduire suffisamment une photographie du comportement des radios nigériennes dans un pluralisme démocratique? Nous pensons que oui, car la méthode que nous avons privilégiée qu'est l'analyse de contenu, présente à nos yeux l'avantage de percevoir avec plus d'acuité le contenu des bulletins d'information et l'évolution qui s'y opère; ce qui, par la même occasion, favorise la compréhension de leur tendance respective. Des données fondamentales qui sont en rapport direct avec la question que pose notre étude à savoir: « si l'avènement du pluralisme radiophonique a modifié le portrait de l'information politique nationale accessible aux nigériens.»

Précisons également que le choix de la période d'observation s'appuie sur un programme que nous avons arrêté de commun accord avec les responsables des différents médias et ceux du Conseil Supérieur de la Communication. En effet, bénéficiant de deux mois de séjour au Niger allant de janvier à février 1997 pour

la collecte de données, et devant rencontrer les dits responsable dans cet intervalle pour recueillir les données nécessaires à la constitution du chapitre sociographique sur les médias, nous avons dû harmoniser notre calendrier avec ceux de nos interlocuteurs. Ceci nous a amené à consacrer le mois de janvier à l'enregistrement des bulletins et celui de février à l'entretien avec nos interlocuteurs. Aussi, si nous avons choisi d'entamer nos enregistrements le 7 janvier au lieu d'un peu plus tôt, c'est pour éviter de tomber sur une période atypique, quand on sait que les tous premiers jours de l'an sont sujets à des événements majeurs au Niger (cérémonies grandioses de spectacles, présentations de voeux du gouvernement et du corps diplomatique au Président de la République etc...), susceptibles de bouleverser l'ordre habituel des bulletins.

III. 2. 2 Grilles d'analyse

Pour avoir suffisamment de détails sur les informations, nous avons conçu deux grilles d'analyse pour chaque bulletin.

III. 2. 2. 1 La grille générale

Elle est constituée de six parties distinctes à savoir:

- l'ordre de passage des nouvelles. Cette section retrace la chronologie des nouvelles dans chaque bulletin
- la table thématique. Elle présente brièvement le contenu de chaque nouvelle diffusée
- la nature des nouvelles. Elle catalogue le thème auquel appartient la

nouvelle: politique, social, économie, culture ou sport. Signalons à ce niveau, que la classification des nouvelles n'a pas été une tâche aisée, du fait que certaines peuvent appartenir à plusieurs thèmes. Pour les coder, nous avons dû faire recours aux résumés que nous avons évoqués plus haut.

- Le mode de traitement. Il spécifie la forme de traitement consacré à la nouvelle. Ce traitement est de deux sortes: le reportage et l'exploitation pure et simple des dépêches d'agences de presse.

- La durée impartie à chaque nouvelle. Chaque nouvelle diffusée est chronométrée en vue d'avoir une idée de ce qu'elle représente quantitativement dans le groupe.

- Quantité des nouvelles. Cette section fait la somme des nouvelles diffusées dans chaque bulletin tous thèmes confondus.

Signalons qu'il est difficile de délimiter avec exactitude les contours d'un thème. Néanmoins, les idées prudentes dont nous nous sommes servi pour établir notre classement, méritent d'être soulignées.

L'information politique: tout enjeu sociopolitique qui crée ou pas un débat conflictuel au sein de la classe politique.

L'information sociale: thème populaire qui reflète le niveau de développement de toute société à savoir la santé, l'éducation la protection de l'environnement etc...

L'information économique: notre vision de ce concept est très restrictive et concerne exclusivement l'économie du marché.

L'information culturelle: toute nouvelle ayant trait à la religion et à toutes les formes d'arts.

L'information sportive: toute nouvelle évoquant une discipline physique mettant en compétition deux ou plusieurs adversaires.

III. 2. 2. 2 La grille synthétisée

Élaborée à partir des données de la première, la deuxième grille elle, comporte deux caractéristiques mettant en relief l'aspect quantitatif des nouvelles:

- la quantité des nouvelles par thème
- la quantité des thèmes par contexte: national, Africain et international.

Par nouvelle nationale, nous entendons tout fait ou opinion à caractère récent sur la vie publique des populations nigériennes. Elle relève de la dimension africaine, quand elle revêt un intérêt particulier pour le continent. En revanche, elle est dite internationale, quand son contenu fait appel à des sujets dont les enjeux impliquent forcément les rapports des nations entre elles.

Après avoir conçu ces grilles, nous avons procédé à l'écoute des vingt-sept cassettes en vue d'enregistrer les contenus dans les sections appropriées sus-mentionnées, en prenant toutefois soin de sanctionner chaque jour de diffusion, d'un résumé global des trois bulletins quotidiens aux fins de mesurer les performances respectives des radios au jour le jour à travers la tendance des thèmes, leurs zones de provenance et le mode de traitement appliqué à chacun. Un travail qui, à lui seul, nous a pris 204 pages et dont une copie est déposée au laboratoire de recherches sur les politiques de communication de l'Université de Montréal dirigé par Marc Raboy. À titre indicatif, voici ci-après un exemplaire des grilles journalières d'une station.

Bulletin d'information du 7 janvier 1997 de la Voix du Sahel, la radio nationale
de service public

Grille générale

| Ordre de passage des nouvelles | Table thématique | Nature des nouvelles | Mode de traitement | Durée impartie à chaque nouvelle | Quantité des nouvelles |
|--------------------------------|---|----------------------|--------------------|----------------------------------|------------------------|
| 1er | Réaction du gouvernement suite à un meurtre | sociale | dépêche | 0' 41" | 12 |
| 2 ème | Mort d'une femme carbonisée dans un incendie de foyer | sociale | dépêche | 0' 19" | |
| 3 ème | Mort d'un puisatier par asphyxie | sociale | dépêche | 0' 13" | |
| 4 ème | Séjour de l'épouse du pdt en Côte d'ivoire | politique | dépêche | 0' 08" | |
| 5 ème | Atelier de réflexion sur la création d'entreprises et la formation d'entrepreneurs | économie | reportage | 3' 22" | |
| 6 ème | Popularisation des avant-projets de charte et de politique nationale de la jeunesse | sociale | reportage | 2' 50" | |
| 7 ème | Attentat à la bombe à Lagos | sociale | dépêche | 0' 15" | |

| | | | | | |
|--------|---|-----------|-----------|--------|--|
| 8 ème | Interprétation par la classe politique Française de l'opération de représailles de leurs militaires en Centrafrique | politique | reportage | 2' 13" | |
| 9 ème | Reprise des discussions sur le processus de paix en Angola | politique | dépêche | 0' 17" | |
| 10 ème | Rencontre en Ethiopie de 26 chefs de factions Somaliennes à la recherche d'une réconciliation nationale | politique | reportage | 2' 12" | |
| 11 ème | Inspection générale d'État sur l'authenticité des diplômes des fonctionnaires du Congo | sociale | reportage | 2' 14" | |
| 12 ème | Résultats des matchs du championnat national de football | sport | dépêche | 0' 25" | |

Grille synthétisée

| Quantité thématique des nouvelles | | | | | Quantité thématique par contexte | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|---|----------------------------------|---|---|---|---|----------|---|---|---|---|-------|---|---|---|---|
| | | | | | NATIONAL | | | | | AFRICAIN | | | | | INTER | | | | |
| e | s | p | c | s | e | s | p | c | s | e | s | p | c | s | e | s | p | c | s |
| o | c | o | u | p | o | c | l | l | t | o | c | ô | l | t | o | c | l | l | t |
| 1 | 6 | 4 | - | 1 | 1 | 4 | 1 | - | 1 | - | 2 | 2 | - | - | - | - | 1 | - | - |

L'étape suivante a consisté à combiner les différents résumés quotidiens, au nombre de 25, en un condensé substantiel et à en faire une synthèse dégagant la tendance des radios par rapport d'une part aux thèmes qu'elles privilégient et le traitement qu'elles favorisent, et de l'autre, aux contextes de provenance des informations. Ensuite, nous avons élaboré plusieurs tableaux pour vérifier la teneur de notre synthèse afin d'avoir à ce niveau de notre étude, une idée vague de ce que pourrait être notre travail en profondeur. Certains de ces tableaux sont dans le corps du mémoire, d'autres sont présentés en annexe. Il ressort des dits tableaux, des données impressionnantes notamment sur les thèmes favoris des radios, la façon dont chacune exploite l'information et le taux d'utilisation de cette dernière par rapport à sa zone de provenance. La concordance entre la synthèse et les résultats préliminaires que les contenus des dits tableaux et graphiques rendent apparents, nous laissent entrevoir la validité de notre première hypothèse, à savoir que: l'arrivée du pluralisme radiophonique

contribuerait à l'amélioration du débat démocratique. Par contre, la deuxième selon laquelle l'existence de plusieurs chaînes remettrait en question l'orientation partisane jadis imposée aux bulletins d'information de la radio d'État, ne semble pas répondre positivement, du moins à la lumière de ce premier constat.

III. 2. 3 Les thèmes couverts par les bulletins d'information

Dans la section qui suit, nous présenterons les résultats de notre étude. Nous nous servirons des variables: durée, quantité et mode de traitement des nouvelles afin de mesurer les caractéristiques des thèmes au sein de chaque bulletin.

Pour faciliter l'interprétation de nos données, il nous a paru important de subdiviser notre corpus en trois blocs temporels. Ce procédé nous permettra d'avoir des résultats partiels moins contraignants à analyser dans un premier temps. Mieux, il contribuera dans un deuxième temps, à faciliter la compréhension des résultats globaux définitifs, et à montrer particulièrement dans le chapitre qui suit, en quoi l'évolution de l'actualité politique dans le temps révèle des différences ou des ressemblances dans les stations.

III. 2. 3. 1 L'information politique

De l'observation faite du tableau général sur le contenu des bulletins d'information situé à la page 103, il ressort en effet, que d'une manière générale,

l'information politique domine tous les thèmes auxquels s'intéressent les radios, ensuite se positionne le social qui devance respectivement le sport, l'économie et la culture. Mieux, en stratifiant la période d'observation en trois blocs: les deux premiers en huit jours chacun, et le troisième en neuf jours, on retrouve une nette progression chronologique de l'exploitation faite de l'information politique dans les bulletins de toutes les radios. On retiendra tout d'abord l'attention particulière que les rédactions ont porté sur la situation tendue qui agite la classe politique nigérienne au sujet de l'étouffement des libertés et la non accessibilité des partis de l'opposition aux médias d'État. À ce sujet, les prestations des deux formes de radio traduisent des préoccupations totalement différentes. La radio d'État fidèle à sa tradition, minimise l'ampleur du bras de fer en le passant sous silence ou sous forme laconique parfois, tandis que les radios privées lui réservent la part belle à travers analyses, commentaires et interviews des leaders de l'opposition, de politologues, de juristes et de défenseurs des droit de l'homme. Les bulletins des 11, 13, 14, 17, 18 et 25 janvier constituent une claire indication de la livraison de chacune des radios (voir en annexe III situé a la page 176 les résumés des bulletins). Du chapitre politique nationale, se dégagent d'autres thèmes non moins importants tels les multiples débrayages des fonctionnaires, les attaques résiduelles de la rébellion et la prise de position du Niger sur des sujets à l'échiquier africain et international. Si tous ces thèmes ont été exploités par les deux radios privées, la radio d'État elle, n'a cru bon que de relater les prises de position du Niger dans l'arène politique. Des sujets qui sont largement exploités et, à l'occasion, étayés d'éditoriaux. Mais, l'exploitation de l'information politique

nationale qui saute le plus aux yeux, est l'agenda des autorités politiques. Visites d'amitié et de travail des deux responsables au sommet à l'étranger, leurs audiences avec des émissaires étrangers ou des personnalités accréditées au près du Niger en constituent l'ossature. Dans bien des cas, ce genre d'information est régulièrement exploité par la radio d'État, tandis que les privées y opèrent simplement un choix selon l'importance qu'il revêt à leurs yeux. Les 248.8 mn recueillies dans le premier bloc qui couvre la période d'observation du 7 au 14 janvier et les 306.9 mn du deuxième bloc allant du 15 au 22 janvier et les 329.9 mn du 23 au 31 janvier 1997, indiquent en effet, l'ascendance de ce thème. Cette gradation est surtout perceptible à l'échelon national où le premier, le deuxième et le troisième bloc ont respectivement 149.2 mn, 176.4 mn et 242.9 mn. On observe la même situation dans les chapitres africain et international, excepté dans le troisième bloc où l'engouement des radios flanche, comme le fait ressortir le tableau récapitulatif traitant du contenu des bulletins des différentes stations, par thème et par zone de provenance situé à la page 103.

En établissant une comparaison entre les stations, concernant l'effort qu'elles déploient dans la couverture de l'actualité politique nationale tous blocs regroupés, on s'aperçoit que les deux premières places reviennent aux radios privées. Avec 253.2 mn, Anfani réalise en effet le meilleur temps d'antenne, suivie de R et M et de la Voix du sahel, qui en ont respectivement 159.6 et 155.7. En comparant l'évolution de la couverture consacrée à l'information politique, on s'aperçoit que seuls les bulletins de Anfani et de la radio d'État observent le même déroulement. La couverture des deux radios a connu une légère baisse dans le

deuxième bloc, avant de connaître un rebondissement dans le troisième, alors que c'est la situation inverse qui s'est produite à R et M.

En terme de chiffres, cela se traduit par une perte de 6.4 mn et 1.9 mn respectivement dans les programmes des bulletins de Anfani et de la Voix du sahel dans le bloc II, tandis que R et M y rehausse de 35.5 mn sa prestation. Dans le bloc III par contre, la tendance tourne en faveur de Anfani et de la Voix du sahel qui se retrouvent respectivement avec une hausse de 65.9 mn et 13.7 mn, tandis que R et M perd 13.1 mn.

La ressemblance dans l'évolution du temps d'antenne consacré à l'actualité politique nationale par Anfani et la Voix du sahel, traduit le comportement similaire qu'adoptent ces deux radios. Radio d'État qu'elle est, la Voix du sahel privilégie la couverture des événements politiques provenant du gouvernement, la même pratique est observée par Anfani quand il s'agit de l'opposition. Notre déduction trouve sa justification dans la manière passionnelle dont les deux radios ont couvert le conflit gouvernement/opposition durant les journées d'initiative démocratique. Ce même comportement, elles l'ont réitéré durant le bras de fer qui a opposé le gouvernement au syndicat des travailleurs. Ces événements concomitants sont non seulement à cheval sur les deux premiers blocs, mieux, ils ont connu leur paroxysme entre le 17 et le 21 janvier 1997, période se situant entièrement dans le second. L'engouement qu'ils ont suscité dans les rédactions de Anfani et de la Voix du sahel, a dû contribuer au délaissement des autres thèmes. Il suffit de voir la dégringolade qu'ils ont subi pour s'en convaincre. (Voir tableau I de la page 103 sur le récapitulatif général du contenu des bulletins par

thème et par zone de provenance). Si l'évolution de la couverture observée par R et M diffère de celle des autres radios, c'est peut-être parce qu'elle n'a pas voulu se lancer dans la même diatribe que ses consœurs. Position qui confirme encore une fois son souci de promouvoir la démocratie, en traitant de façon équilibrée les différents courants de pensée.

Le fait que l'édition de R et M passe à midi, c'est à dire 30 mn avant celle de Anfani et 60 mn avant celle de la Voix du sahel, ne l'oblige-t'il pas à observer plus de prudence que les autres? Une question qui nous renvoie à la vulnérabilité de ces radios, malgré la mise en place de lois favorables à l'exercice de leur mission.

Il est également possible de déduire cette ressemblance de l'évolution de l'actualité dans ces deux radios, à l'incitation des formations politiques en conflit. Compte-tenu de l'enjeu, chaque clan peut en effet, choisir de concentrer ses efforts sur une seule radio, afin de livrer une guerre des ondes sans merci contre l'autre. Car, ne perdons pas de vue, qu'une telle situation est l'occasion propice pour les partis politiques de se lancer dans des campagnes d'opinion. En somme, on est en présence d'une communication douce de laquelle les acteurs attendent une persuasion, persuasion qui, même si elle n'a pas atteint ses objectifs, a eu au moins le mérite d'influencer l'agenda des radios, comme le montre la similitude des variations qu'ont connues les bulletins de Anfani et de la Voix du sahel dans le tableau ci-après.

Tableau I: Récapitulatif général du contenu des bulletins par thème et par zone de provenance

| | POLITIQUE | | | SOCIALE | | | ECONOMIQUE | | | CULTURELLE | | | SPORTIVE | | | TOTAL | | | | | | |
|-------------------------------------|-----------|--------|--------|---------|-------|--------|------------|-------|------|------------|--------|------|----------|--------|--------|-------|-------|------|------|-------|--------|-------|
| | Nat. | Afric. | Inter. | TOT | Nat. | Afric. | Inter. | TOT | Nat. | Afric. | Inter. | TOT | Nat. | Afric. | Inter. | TOT | en mn | en % | | | | |
| Durée bulletins 7-14 janvier 97 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Voix du Sahel | 48,6 | 23,3 | 9,3 | 81,2 | 62,9 | 6,9 | 0,0 | 68,8 | 7,7 | 2,6 | 0,0 | 10,3 | 5,1 | 0,0 | 0,0 | 5,1 | 20,9 | 0,0 | 0,0 | 20,9 | 186,2 | 38,8 |
| Anfani | 66,7 | 6,6 | 7,5 | 80,8 | 42,7 | 3,6 | 1,4 | 47,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,2 | 1,2 | 129,6 | 27,0 |
| R&M | 33,9 | 41,4 | 11,5 | 86,8 | 32,8 | 13,7 | 0,4 | 46,9 | 11,5 | 3,1 | 0,0 | 14,6 | 0,0 | 0,0 | 1,0 | 1,0 | 3,4 | 0,0 | 11,6 | 15,0 | 164,3 | 34,2 |
| TOTAL | 149,2 | 71,3 | 28,3 | 248,8 | 138,4 | 23,2 | 1,8 | 163,4 | 19,2 | 5,7 | 0,0 | 24,9 | 5,1 | 0,0 | 1,0 | 6,1 | 24,3 | 0,0 | 12,8 | 37,1 | 480,1 | 100,0 |
| Durée bulletins 15-22 janvier 97 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Voix du Sahel | 46,7 | 29,0 | 20,3 | 96,0 | 22,3 | 2,7 | 0,8 | 25,8 | 3,4 | 3,0 | 0,0 | 6,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 25,6 | 0,4 | 0,0 | 26,0 | 154,1 | 32,4 |
| Anfani | 60,3 | 22,4 | 7,5 | 90,2 | 42,1 | 2,0 | 0,0 | 44,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,3 | 1,6 | 0,0 | 4,9 | 139,2 | 29,3 |
| R&M | 69,4 | 39,3 | 13,0 | 120,7 | 30,2 | 10,5 | 1,9 | 42,6 | 8,6 | 2,3 | 0,0 | 10,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 8,7 | 0,0 | 0,0 | 8,7 | 182,9 | 38,4 |
| TOTAL | 176,4 | 89,7 | 40,8 | 306,9 | 94,6 | 15,2 | 2,7 | 112,5 | 12,0 | 5,3 | 0,0 | 17,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 37,6 | 2,0 | 0,0 | 39,6 | 476,2 | 100,0 |
| Durée bulletins 23-31 janvier 97 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Voix du Sahel | 60,4 | 28,0 | 5,2 | 93,6 | 53,0 | 3,0 | 0,0 | 56,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,6 | 0,0 | 0,0 | 0,6 | 14,2 | 9,9 | 3,7 | 27,8 | 178,0 | 33,7 |
| Anfani | 128,2 | 24,8 | 3,9 | 154,9 | 31,4 | 1,1 | 3,3 | 35,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,4 | 0,5 | 2,8 | 6,7 | 197,3 | 37,4 |
| R&M | 56,3 | 16,6 | 8,5 | 81,4 | 50,7 | 11,0 | 1,9 | 63,6 | 0,0 | 2,0 | 1,9 | 3,9 | 2,7 | 0,0 | 0,0 | 2,7 | 0,8 | 0,0 | 0,0 | 0,8 | 152,4 | 28,9 |
| TOTAL | 242,9 | 69,4 | 17,6 | 329,9 | 135,1 | 15,1 | 5,2 | 155,4 | 0,0 | 2,0 | 1,9 | 3,9 | 3,3 | 0,0 | 0,0 | 3,3 | 18,4 | 10,4 | 6,5 | 35,3 | 527,7 | 100,0 |
| Total général | 568,4 | 230,4 | 86,7 | 885,6 | 368,1 | 53,5 | 9,7 | 431,3 | 31,2 | 13,0 | 1,9 | 46,1 | 8,4 | 0,0 | 1,0 | 9,4 | 80,3 | 12,4 | 19,3 | 111,9 | 1484,0 | |

En faisant la somme totale du temps imparti à l'information politique générale par station, on se rend vite compte, que les radios privées Anfani et R et M occupent respectivement la première et la deuxième place avec 325.9 mn et 288.9 mn, reléguant la troisième place à la Voix du Sahel qui n'a fait mieux que 270.8 mn.

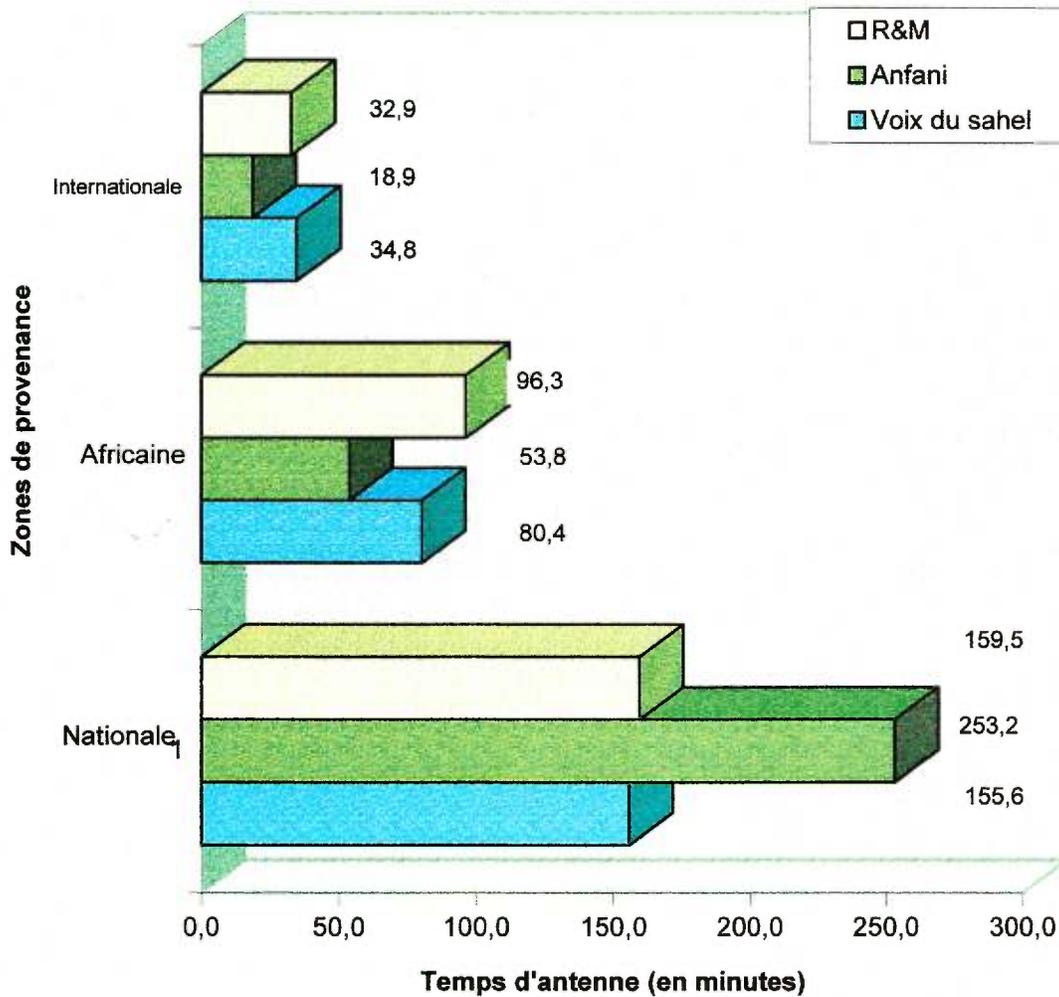
Quant à la répartition de l'information politique par zone, elle démontre tout l'intérêt que l'ensemble des radios porte d'abord à l'actualité nationale (en effet, pas une seule ne lui a accordé moins de la moitié de son programme comme mentionné plus haut), ensuite à celle provenant de l'Afrique puis l'internationale. L'on retrouve Anfani en tête du chapitre national avec 253.2 mn suivie de la Voix du Sahel avec 155.7 mn, puis vient R et M qui, même si son temps d'antenne de 159.6 mn dépasse de peu celui de la radio d'État, se voit devancer par cette dernière, au regard de son taux de couverture générale de l'information politique.

En ce qui concerne l'information politique Africaine, c'est R et M qui s'illustre avec un temps d'antenne de 96.3 mn, suivie de la Voix du Sahel qui lui consacre 80.3 mn tandis que Anfani tire de l'arrière avec 53.8 mn. À ce niveau de la politique, les thèmes dominant sont: la recrudescence de la violence et les changements politiques. Des thèmes qu'on retrouve dans tous les bulletins, car toutes les radios utilisent les mêmes sources. Il s'agit des reportages de la banque d'informations africaines de RFI communément appelée «*monitoring*» et les dépêches de l'ANP qui, elle même, s'approvisionne au près de ses consoeurs de l'AFP, de REUTER et de la PANA. De leurs informations on relève la violence au quotidien en Algérie et en Egypte avec la montée en puissance des attentats perpétrés par les intégristes musulmans, même son de cloche en Ouganda et au

Nigéria, où raison d'État et dissension politique conduisent à des exécutions sommaires. À retenir également les pourparlers sur le processus de paix en Angola et la mutinerie des soldats centrafricains, tandis que rien ne va plus au Congo et au Zaïre (aujourd'hui Congo démocratique) où pillages, massacres et déploiement militaire s'accroissent. Les autres faits saillants de l'actualité politique observée dans les bulletins se rapportent aux révisions et amendements constitutionnels dans certains pays. C'est notamment le cas du Burkina qui a modifié son code électoral pour permettre au Président de la république d'être rééligible autant de fois sans restriction, tant qu'il jouit de ses droits civiques et politiques. Tel n'est pas le cas du Mali où une vision plus critique et plus réaliste de la démocratie a amené la cour suprême à désapprouver la révision à la hausse des honoraires des députés qui plus, se voient interdits d'exercer concomitamment une autre activité avant la fin de leur mandat. Pendant ce temps, au Tchad, l'heure est à la promulgation d'une nouvelle loi sur l'exécution de tout criminel pris en flagrant délit, tandis qu'à Madagascar et au Gabon, on parle respectivement d'élections présidentielle et sénatoriale, comme le rapporte l'ensemble des bulletins dont les contenus sont à peu près identiques.

Au chapitre politique international par contre, c'est la Voix du Sahel qui se distingue avec 34.8 mn d'information sur 247.5 mn représentant la durée totale consacrée à la rubrique politique durant la période d'observation, elle est talonnée par R et M avec 33 mn sur 288.9 mn, puis vient Anfani qui ferme la marche avec seulement 18.9 mn sur 325.9 mn. La figure ci-après traduit les performances des radios dans la couverture de l'information politique par organe et selon la zone de provenance.

Figure 1: Information politique par station et selon la zone de provenance



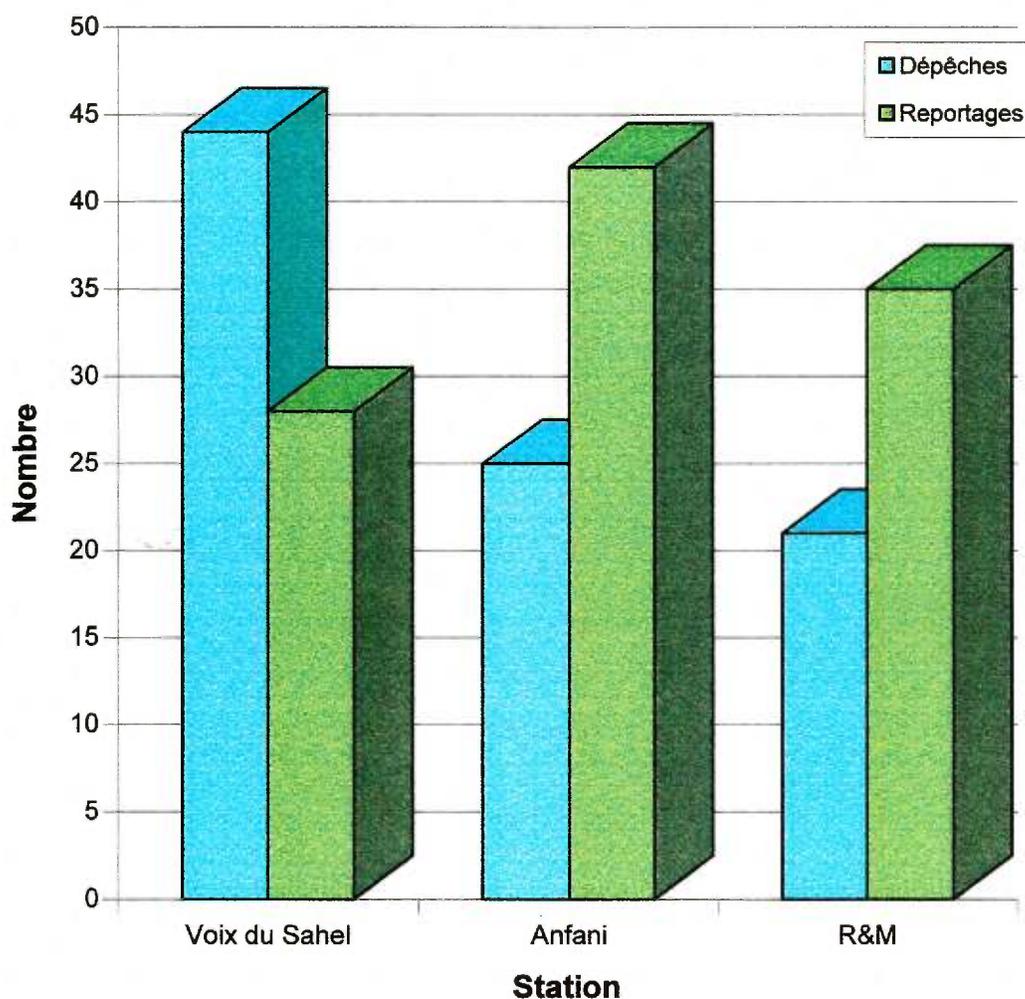
Concernant les thèmes développés dans le chapitre international, on retiendra des sujets identiques qui ont longtemps fait la manchette des bulletins des différentes radios. C'est entre autres la dégradation de la santé de Boris Eltsine et le débat au Kremlin sur sa capacité ou non à continuer à diriger la

Russie, les réformes institutionnelles et financières entreprises par le nouveau secrétaire général de l'ONU, le développement progressif de la crise péruvienne au sujet de la prise d'otages par le commando Tupac amaru et l'accord Israélo-palestinien sur Hébron. Parmi les sujets qui ont constitué l'ordre du jour des bulletins, on retient également la visite au Vatican du premier ministre israélien, le lancement à La Haye de l'année européenne contre le racisme et les accusations auxquelles se livre la classe politique française au sujet du terrorisme algérien. En somme, ce sont les mêmes informations que les différentes radios ont exploitées dans ce chapitre.

S'agissant du mode de traitement de l'information d'une manière générale, la radio d'État surplombe les privées en reportages, suivie de R et M. En revanche, Anfani prend le devant dans l'exploitation des dépêches suivie de la Voix du Sahel. Circonscrit essentiellement à l'information politique, le mode de traitement de l'information sous forme de reportages devient l'apanage de la radio d'État secondée par R et M, alors qu'en matière de dépêches c'est Anfani qui s'illustre une fois de plus, suivie de la radio d'État.

Revu à l'échelon national, point qui nous intéresse plus particulièrement, le traitement de l'information politique sous forme de reportages est accaparé par les radios privées. Anfani est en tête suivie de R et M, comme l'illustre la figure ci-après sur le mode de traitement de l'information politique nationale par station.

Figure 2: Mode de traitement de l'information politique nationale par station



Au plan quantitatif, les résultats traduisent la performance de la radio d'État avec un total de 211 informations politiques. Elle est suivie de Anfani et de R et M qui ont respectivement 183 et 178 informations. Un classement que le chapitre national respecte à son tour avec 95 informations pour la radio d'État, 89 pour

Anfani et 77 pour R et M. Traduits en pourcentage, ces chiffres placent Anfani en tête avec 48.6% suivie de la radio d'État 45%, ensuite vient R et M avec 43.2%.

III. 2. 3. 2 L'information sociale

Le chapitre social, thème qui, du point de vue temps talonne la rubrique politique, est dominé par la radio privée R et M qui lui a consacré 153.1 mn, suivie de près par la Voix du Sahel (150.6 mn), puis vient Anfani qui lui consacre 127.6 mn. Ici aussi, l'on observe la nette prépondérance de l'échelle nationale qui place la radio d'État en tête, suivie des deux privées dont R et M ferme la marche. L'un dans l'autre, les informations à caractère social suscitant un regain d'intérêt dans les rédactions proviennent en grande partie de l'intérieur du pays. Des faits divers pour la plupart, ces nouvelles se résument à des sinistres survenus ça et là. On note à cet effet, le drame qui s'est produit à Zinder, la deuxième ville du pays, où l'éclatement d'un incendie et le curage d'un puits ont fait des victimes. Une information reprise par toutes les radios. Il ressort aussi de ce chapitre, l'attention toute particulière que les radios privées accordent de temps à autre à l'insécurité alimentaire dans certaines zones du pays. Thème que la radio nationale aborde sous un autre angle d'approche, en consacrant sous forme euphémique, des larges extraits sur ce qu'elle appelle les campagnes de solidarité en faveur des populations victimes de famine et de pauvreté. Aux côtés de ces thèmes, figurent d'autres qui ne font pas non plus l'unanimité dans les rédactions. C'est le cas de la grogne des étudiants sur les difficultés à obtenir un logement aux résidences

Universitaires. Thème sur lequel ne se sont penchées que les radios privées. Pendant ce temps, la radio d'État elle, continue d'entretenir la douce illusion avec ses auditeurs en leur diffusant des nouvelles sur l'inauguration de deux maternités et la clôture d'un stage de formation de maçons en construction sans bois. Par ailleurs, des sujets comme le sida et les problèmes environnementaux figurent en bonne place dans les bulletins de l'ensemble des radios.

Au plan Africain c'est R et M qui se distingue avec 35.2 mn, suivie de la Voix du Sahel (11.6 mn), tandis que Anfani tire de l'arrière avec 6.7 mn seulement. Les thèmes exploités concernent l'éducation, la santé, l'alphabétisation et la drogue vus à travers des séminaires organisés par des grandes institutions à l'instar de l'UNICEF, L'OMS, l'UNESCO et des organisations non gouvernementales comme Médecins Sans Frontières. Enfin, épidémie et autres calamités naturelles (inondation, ouragan) ont également retenu l'attention des rédactions dans ce même chapitre.

La participation des radios est très faible dans la couverture de l'actualité sociale vue à l'échelon international. Anfani et R et M ont respectivement 4.7 mn et 4.2 mn, tandis que la radio d'État y montre encore moins d'attachement, comme l'illustrent ses 0.8 mn. Les quelques faits insolites qui figurent dans les bulletins des deux radios qui tiennent la tête dans le classement, se résument à deux informations principales: la signature d'un accord de coopération commune entre la FAO et le Comité Olympique International en faveur des populations des zones rurales, et la publication d'un rapport conjoint Médecins Sans Frontières/UNICEF sur les risques de morbidité auxquels sont exposés les enfants Rwandais après la guerre.

III. 2. 3. 3 L'information sportive

Dans le domaine sportif, il convient de noter l'absence de manifestation enthousiaste qui caractérise l'ensemble des radios par rapport à ce thème, et même quand il l'est timidement, un grand écart existe dans sa diffusion entre la radio d'État et ses consœurs du privé. Pour preuve, la Voix du Sahel ne lui a consacré que 74.7 mn de son programme général, constatation encore moins reluisante à R et M et à Anfani qui ont, chacune en ce qui la concerne, 24.5 mn et 12.8 mn. La prédominance des activités nationales dans le domaine confirme une fois encore sa constance, et ce, dans les bulletins des trois radios. Celle de l'État s'approprie la première place aussi bien à l'échelle nationale qu'africaine, R et M lui emboîte le pas avant de se hisser au premier rang en international, suivie de Anfani. Les thèmes développés en national tournent autour des rencontres amicales et les compétitions officielles de football, le sport favori du pays. D'autres disciplines à l'instar du basket, de l'athlétisme et des arts martiaux font surface de temps à autre. À signaler également la couverture on ne peut plus abondante dont a bénéficié la course automobile, le rallye-Dakar. Une abondance qui s'explique par le retour cette année du rallye en terre nigérienne après plusieurs années d'absence. Timide est également le sport au chapitre africain. On n'y évoque essentiellement que le football, discipline qu'on retrouve également en international où l'enthousiasme est des plus absentes.

III. 2. 3. 4 L'information économique

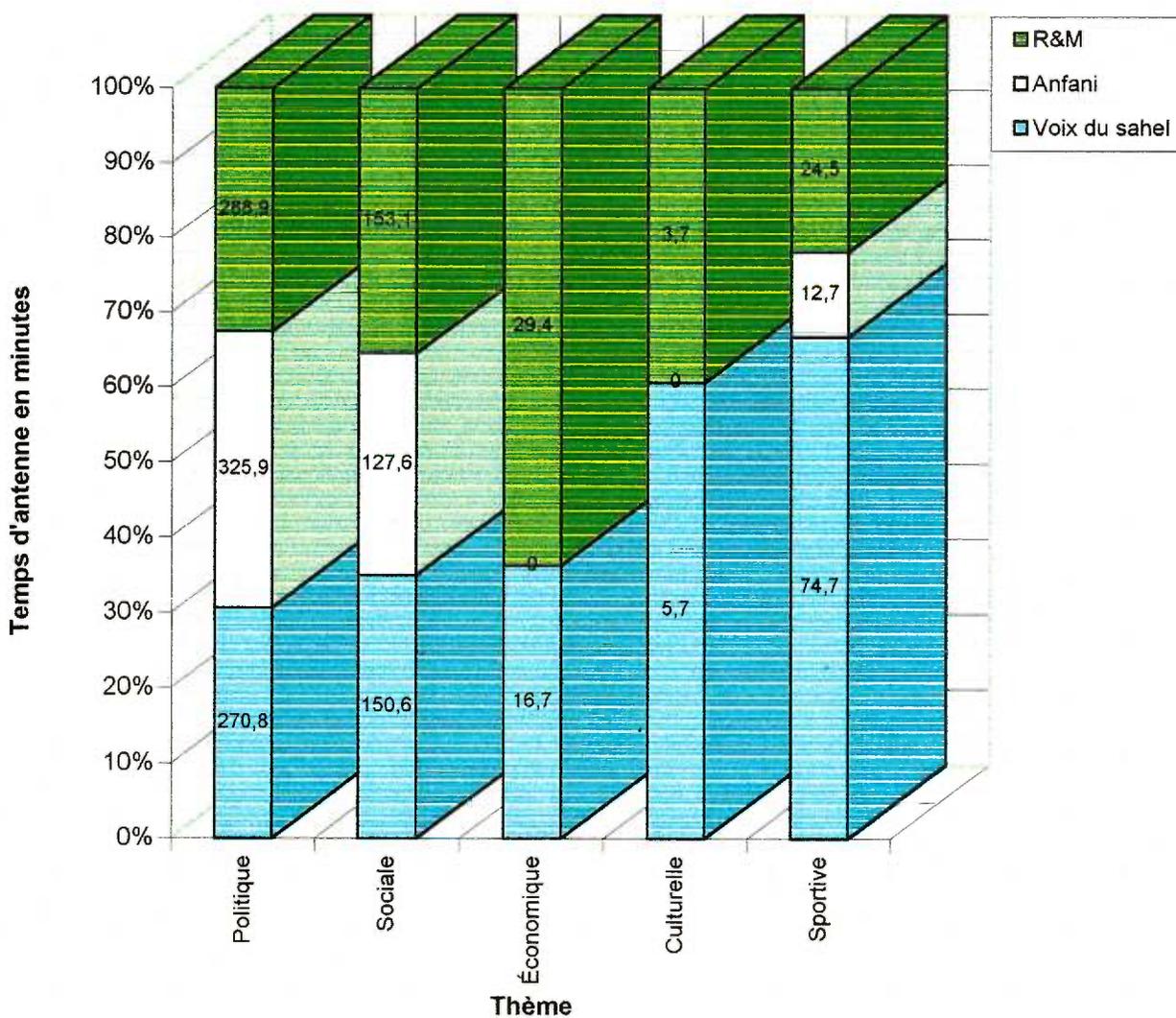
À l'instar du sport, l'économie en vient à apparaître comme subsidiaire par rapport à la politique et au social. Même si R et M se distingue remarquablement, en s'élevant au dessus de toutes les radios et dans toutes les classifications, c'est dans l'ensemble un thème sans attrait, comme l'atteste le quota respectif des radios, par rapport au programme général de chacune. C'est ainsi que, sur 499.6 mn représentant la durée totale des bulletins de R et M durant la période d'observation (voir tableau I à la page 103), seulement 29.4 mn couvrent l'économie, chapitre auquel la Voix du Sahel consacre 16.7 mn, alors qu'à Anfani on observe le silence total sur ce thème pourtant combien important pour l'Afrique, continent en perpétuel marasme économique. Libéralisation économique, ajustement structurel et flambée des prix sur les marchés sont les principaux sujets développés dans cette rubrique.

III. 2. 3. 5 L'information culturelle

Au plan culturel, même constat: l'indifférence des radios est même plus forte qu'elle ne l'était dans les autres thèmes. Faits religieux se rapportant au ramadan, quelques activités dans le domaine de la musique illustrent le contenu des bulletins. La Voix du Sahel est au premier rang avec 5.7 mn, suivie de R et M qui n'a fait mieux que 3.7 mn. Le fait le plus marquant provient de Anfani. De ses 466.1 mn représentant le temps imparti à l'ensemble des bulletins d'information de la

période d'observation, pas une seule minute n'a été consacrée au volet culturel. Ceci traduit son attachement à l'information politique. La figure ci-après nous en donne la confirmation tout autant qu'elle nous éclaire sur la performance des radios privées en matière d'information politique.

Figure 3: Contenu thématique des bulletins par station



Le constat préliminaire qui se dégage de ce panorama sur le contenu des bulletins, indique la place de choix que les trois radios accordent à l'information politique en général, nationale en particulier. Le temps qu'elles lui ont consacré par rapport aux autres thèmes, atteste que la politique constitue un des sujets les plus en vue. Autrefois traité timidement et unilatéralement par l'unique radio de la place qu'est celle dite d'État, aujourd'hui, l'ensemble des radios et plus particulièrement les privées, s'en emparent avec le souci d'en proposer mieux et beaucoup. On peut donc spéculer que la politique est en train de se construire médiatiquement, grâce au contact avec le pluralisme.

En somme, on peut déduire au vu de ces résultats partiels, que l'approche qui guide les radios privées est de faire mieux et plus, ce qu'elles estiment que la radio d'État fait moins et peut être mal dans le domaine de l'information politique nationale. Toutefois, le fait que l'action politique en tant que telle, se déroule en grande partie dans la capitale, zone de rayonnement et source quasi-exclusive d'information de ces stations, pourrait y être pour quelque chose.

III. 3 Analyse des données

Dans cette section, nous commenterons les résultats de notre étude. L'objectif visé est de démontrer concrètement et dans les détails, l'évidence que la simple présentation des résultats, autrement dit l'analyse descriptive traduit assez peu. Les variables sur lesquelles nous nous appuyons sont celles dont nous nous sommes servi pour l'analyse descriptive et dont nous avons déjà

souligné l'importance à savoir: la quantité thématique, la durée impartie à chaque thème et le mode de traitement y afférent.

III. 3. 1 Durée impartie à chaque thème

Au regard des résultats, il apparaît que parmi tous les thèmes développés par les radios, l'information politique est la plus présente. Ce thème, on le retrouve dans les bulletins de chacune des radios à des proportions toutes différentes selon qu'il revêt tout d'abord une dimension nationale, ensuite africaine et enfin internationale (voir figure 3 sur le contenu thématique des bulletins par station à la page 113). Les deux radios privées Anfani en tête avec 325.9 mn suivie de R et M avec 288.9 mn, devançant la radio d'État qui se contente de 270.8 mn. Placée dans le contexte essentiellement nigérien, l'information politique devient encore la constante des radios privées dans l'ordre cité précédemment. En l'étendant à l'échelle africaine, c'est encore une radio privée, en l'occurrence R et M, qu'on retrouve cette fois-ci en tête, suivie de la radio d'État qui, en revanche, prend le devant dans le chapitre international.

Au vu de ce qui précède, on voit toute l'importance que l'information politique suscite dans cet univers particulier des différents thèmes développés dans les bulletins des radios. Sa consistance par rapport aux autres thèmes traduit l'idée que ces radios se font des besoins de leurs auditeurs, et nous renvoie à la dynamique même de l'information politique, l'une des principales raisons d'être des entreprises de communication d'aujourd'hui: signe des temps. Pour exprimer cette

idée autrement, la prédominance de l'information politique s'explique en partie par les exigences du pluralisme politique. Sollicitées de toutes parts, les radios s'activent à rapporter quotidiennement les différents faits politiques, dont elles se veulent être la traduction sonore. Ce constat à lui seul est pertinent, mais demeure insuffisant si l'on perd de vue que cette étude se situe dans un pluralisme nouvellement créé où, avec la liberté de diffusion retrouvée, on est passé d'une presse silencieuse et craintive à une liberté de ton jamais vécue.

Cette mise au point paraît d'autant plus importante, lorsqu'on sait que la nouvelle donne crée une concurrence entre les radios qui, même si elles ont des missions différentes, ont un point commun que sont les auditeurs. Elles ont donc de bonnes raisons pour les fidéliser à leurs programmes respectifs, ce qui du coup les amène à se livrer une «compétition farouche» dans la recherche de l'information en général, celle relative à la politique en particulier.

Ajouter à cela que, s'il y a une émission que tout le monde écoute parce qu'elle n'a pas de public déterminé en tant que tel, c'est bien entendu les informations. Cette évidence accroît la philosophie des radios, dont chacune cultive l'efficacité et la primeur pour gagner la confiance des auditeurs en vue d'être au palmarès des audiences. Cela se traduit du reste dans la pratique quotidienne des radios, comme l'illustrent éloquemment les 25 jours de bulletins d'information constituant notre bassin d'observation.

Cette tendance est nettement perceptible dans les bulletins d'information du 11 au 25 du mois de janvier, période durant laquelle l'actualité politique a connu le plus de recrudescence. Cette abondance se singularise au plan national chez les radios privées dont l'action, qu'on le croit ou non, régénère la démocratie. Leur

intérêt pour l'information politique nationale en terme d'équivalence de temps de parole dépasse de loin celui de la radio d'État, comme l'illustre la figure 1 sur l'information politique par station selon la zone de provenance à la page 106).

Ce regain des radios privées vis-à-vis de l'information politique est également récurrent au plan Africain où une des radios privées, en l'occurrence R et M, se situe en première position, suivie de la radio d'État qui, au chapitre international, se hisse au premier rang devançant de peu R et M.

L'engouement que les radios privées affichent à l'endroit de l'information politique d'une manière générale, se veut la traduction sonore de leur volonté, à faire vivre par les ondes, la réalité politico-démocratique en cours. Ayant vu le jour grâce à la démocratie, ces radios dont l'audience tourne autour de la capitale, zone de convergence politique dans laquelle elles puisent également la plupart de leurs informations, s'identifient à la nouvelle donne. Leur engouement vis-à-vis de l'information politique s'explique peut-être en partie, par la fébrilité qui entoure la mise en place de ces partis, dont certains viennent à peine de tenir leur premier congrès.

L'abondance dont l'information politique est l'objet, est aussi à rechercher dans les thèmes dont les discussions présentent plus d'intérêt et d'enthousiasme chez les auditeurs. L'acharnement de la compétition politique sur la scène publique peut aussi accroître l'intérêt pour l'information politique. En effet, la communication jouant un rôle de premier plan dans le positionnement sur l'échiquier politique, l'intérêt manifeste des partis pour les médias ne doit nullement surprendre. C'est toute cette connivence née entre acteurs politiques et médias qui traduit cette

légitimité dont jouit aujourd'hui l'information politique qu'il aurait été présomptueux de prévoir sous cette forme voici peu.

Cet attachement à la nouvelle politique provient également des limites économiques de ces radios qui, faute de correspondants à l'intérieur du pays, concentrent l'essentiel de leurs efforts à l'information de proximité et à l'exploitation de dépêches d'agences. Toutefois, la répartition qu'elles font de l'information politique nationale n'est guère équitable. La fréquence à laquelle elles couvrent l'information politique qui relève en grande partie des activités de l'opposition qui représentent à peu près 3/4 de la couverture affectée à l'actualité politique nationale, dénote leur maladresse et jettent un doute sérieux sur leur neutralité. Toutes proportions gardées, l'on peut même affirmer qu'il existe une bonne complicité entre ces radios privées et les partis de l'opposition, complicité régie par des facteurs économiques. Les partis d'opposition ayant rarement accès à la radio d'État, accès qui, même s'il est accordé, est banalisé par la manière dont l'information les concernant est donnée (embargo, filtrage, censure), ont pris fait et cause pour les bulletins de ces radios privées à qui ils accordent toute primeur, sans présomption de se voir censurer. Nous en voulons pour preuve, le contenu des bulletins des radios privées du 11 janvier 1997 (voir résumé en annexe III situé à la page 176), qui faisait état du lancement des premières journées d'initiative démocratique par les partis de l'opposition. Par ces journées, ces partis entendent organiser des marches, des conférences et toute autre manifestation du même acabit, en vue d'obtenir la légitimation de leur accès juste et équitable aux médias publics, comme le leur confère l'ordonnance 93 - 021 du 30 mars 1993 qui, dans son chapitre II article 3 alinéa 5 dispose que:

«le Conseil Supérieur de la Communication a pour mission de garantir l'accès équitable des partis politiques, des syndicats, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication».

Une occasion en or que la radio d'État aurait pu saisir pour se libérer de la domination du pouvoir. Hélas, elle s'est permis de ne même pas en faire cas dans son bulletin du 11 janvier, contrairement aux radios privées qui lui ont consacré des larges extraits. Cet exemple constitue un cas parmi tant d'autres que nous avons décelés durant le dépouillement des bulletins enregistrés.

Aussi, ces radios privées sont les seuls organes à même de diffuser *in extenso* les déclarations des partis politiques qui, il est important de le souligner, leur procurent des revenus, parce que rétribuées. Ces honoraires sont de l'ordre de cinquante milles francs C.F.A., soit cent dollars US et peuvent varier selon l'importance de l'événement, la durée et la fréquence de diffusion de la déclaration. Une situation qui rend ces radios otages des partis politiques. En effet, plus une radio est fidèle à ces partis, plus elle est sollicitée par ces derniers pour des prestations publicitaires et autres annonces en contre-partie. Une «liaison dangereuse» qui soulève un problème d'éthique. Car au-delà de la délicatesse évoquée tantôt et de la complexité de cet exercice périlleux d'équilibrage, l'on est parfois frappé par le contenu de ces bulletins qui, toutes proportions gardées, frise l'impertinence. C'est le cas entre autres des bulletins de Anfani des 13 et 27 janvier, ceux de R et M des 15 et 18 janvier dans lesquels on peut relever des propos obscènes et même injurieux que se livre la classe politique.

Si tout n'est pas absolument réjouissant sur ces radios privées, il en va également pour la radio d'État. Elle qui, sans scrupule aucun, passe délibérément sous silence des activités politiques non moins importantes de l'opposition tout comme des sujets sur la famine et l'insécurité qui règnent dans le pays, sous le prétexte fallacieux d'organe de service public devant taire les informations relevant de la haute politique. Alors que, ce même statut, devrait lui conférer une position plus confortable qui ne saurait souffrir de manquement à sa mission d'informer avec la plus grande impartialité. Car ce pluralisme, qui se devrait de vêtir une doctrine d'ensemble incluant toutes les opinions, devrait faire obligation aux radios d'adopter un comportement plus professionnel de manière à percevoir distinctement toute exclusion et toute manipulation.

Si la non performance de la radio d'État en actualité politique peut provenir de la mission assignée à cet organe de service public qui, indépendamment de l'information qu'il est appelé à donner, se doit d'être un instrument d'éducation et de sensibilisation, d'où le souci d'étendre et d'équilibrer sa couverture à tous les champs de l'actualité et son intention d'apaiser toute tension sociale, son discours apologétique en dit cependant long sur ses désirs inavoués. Le faible taux de couverture consacré à l'information politique nationale autre que celle relevant de l'État et de ses institutions en est l'attestation. La prépondérance de l'information «étatique», par rapport à celle qui ne l'est pas, notamment quand il s'agit de faits émanant des partis politiques de l'opposition, permet de douter de son indépendance voire de sa bonne foi dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'actualité.

Quelques observations que nous avons relevées méritent d'être soulignées, d'autant qu'elles nous paraissent de nature à éclairer certaines pratiques en cours à la radio nationale sensée être un organe publique où la neutralité, du moins l'honnêteté vis-à-vis de la pratique professionnelle devrait être observée. Comment comprendre en effet, que l'essentiel du contenu du chapitre politique national, soit tributaire de l'agenda du Président de la république, de ceux du Président de l'Assemblée nationale et du premier ministre, occultant des faits de taille comme c'en était le cas des différentes menaces d'arrêt de travail par la centrale syndicale. Aussi, le fait que la radio d'État taise certaines informations de haute importance telles: les attaques intempestives de la rébellion, les poches de famine et d'épidémie dans le pays, n'entache t-il pas sa crédibilité? La réponse est d'autant affirmative que ces mêmes informations sont souvent portées à la connaissance des auditeurs par les radios privées. Delà à se poser une autre question, à savoir: comment une radio d'État évoluant dans un pluralisme peut-elle continuer à diffuser des informations qui ont le mérite de relancer la question de son instrumentalisation? C'est notamment le cas des calendriers d'activités des autorités politiques. Il n'est pas rare d'entendre à cet effet à la radio d'État, que tel responsable politique a reçu tel autre émissaire qui s'est refusé à toute déclaration à sa sortie d'audience. Le contenu des bulletins des 8, 14 et 17 janvier 1997 de la radio d'État constitue la preuve de cette pratique. Cette conduite de plus en plus en expansion dans les bulletins de la radio d'État, contente plus les autorités qu'elle n'informe véritablement les auditeurs. Certes, on comprend que tout gouvernement a tendance à user de son pouvoir pour que les informations

diffusées le justifient, le maintiennent et le consolident dans ses prérogatives. Mais dans un pluralisme où toutes les radios ne sont pas sous l'emprise de l'État, pourra-t-on continuer de retenir l'information ou de vouloir diriger ceux qui la diffusent? Pire, en dissipant une information politique nationale, ne crée-t-on pas des tensions et un déséquilibre chez les auditeurs d'un même pays dont tous n'ont pas la possibilité de suivre les sons de cloche des deux types de radios pour des raisons de portée? Enfin, la radio d'État ne gagnerait-elle pas en développant les valeurs culturelles et les vertus civiques de ses auditeurs par la diffusion d'informations politiques pertinentes? C'est là une série d'interrogations qui interpellent la radio d'État sous l'angle de la responsabilité morale qu'elle doit assumer, conformément à la mission de service public qui lui incombe.

III. 3. 2 Mode de traitement

S'agissant du choix du mode de traitement de l'information, un des critères que nous avons retenus pour vérifier la place accordée à l'information politique nationale, il découle du fait que plusieurs études parmi lesquelles celle de MATHIEN (1989) soutiennent qu'il existe sous deux formes essentielles que sont: la dépêche et le reportage.

La dépêche est une information brève et concise destinée aux rédactions et envoyée par téléscripteur. Elle est émise par les grandes agences de presse internationales telles l'Agence France Presse (AFP), l'Agence britannique REUTER, L'Agence Panafricaine d'information (PANA) pour ne citer que les

exemples qui intéressent notre étude. Ces dépêches sont centralisées par l'Agence Nigérienne de Presse (ANP) qui les filtre, les réécrit avant de les ventiler à ses abonnés. Tableau instantané de l'actualité lointaine (africaine et internationale), ces dépêches constituent l'un des instruments essentiels des rédactions.

Quant au reportage, il répond à une investigation pleine de témoignages vivants et d'exigences professionnelles plus grandes, conduite par un journaliste ayant vécu l'événement, d'où tout l'entrain et toute l'appréciation par rapport à la dépêche.

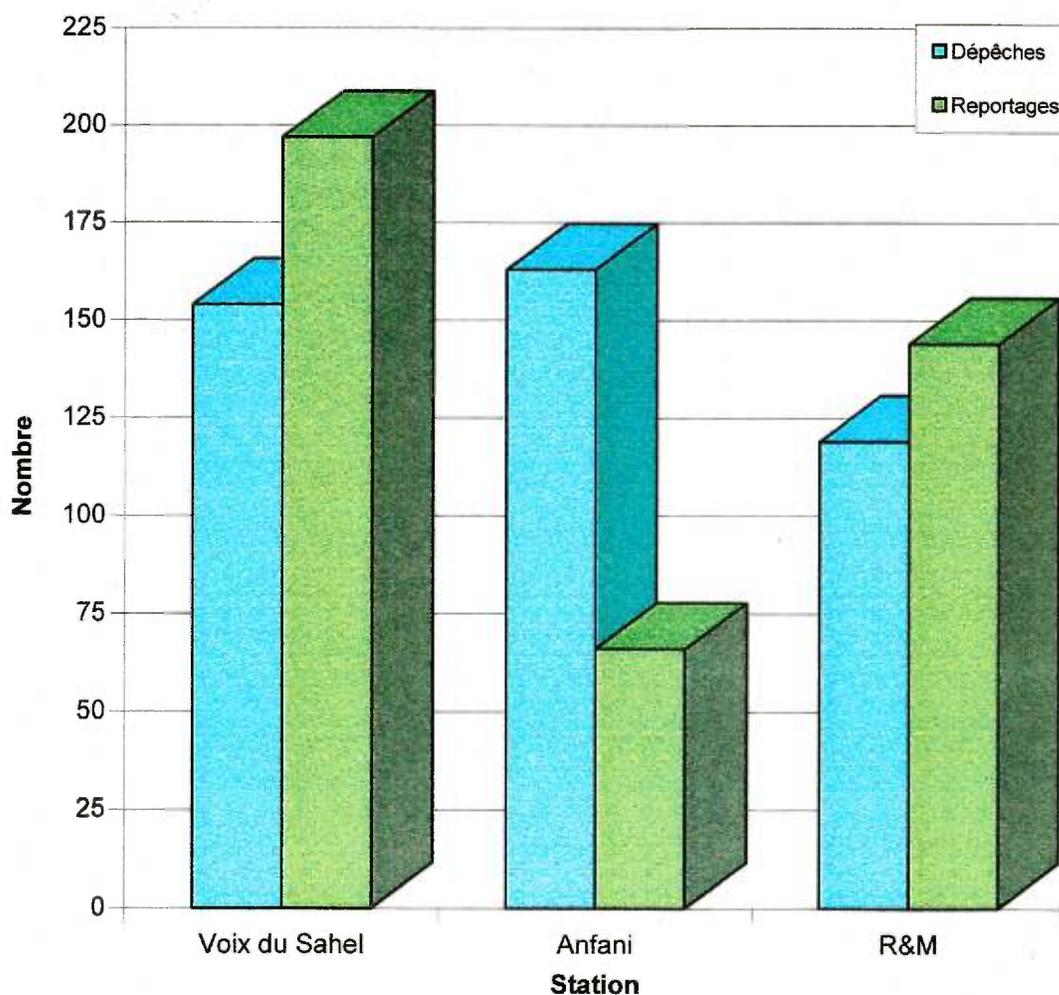
L'utilisation que les radios font de ces deux modes de traitement présente Anfani comme étant plus favorable que les autres dans le domaine de l'exploitation des dépêches en général, suivie de près par la radio d'État. Placée dans le contexte politique global, Anfani réédite cette constante tout comme la radio d'État qui la seconde. Toutefois, examinée d'un point de vue strictement national, c'est la radio d'État qui prend le devant suivie de Anfani laissant derrière, R et M.

S'agissant des reportages inscrivants tous les thèmes, c'est la radio d'État qui performe, réalisation qu'elle accomplit au niveau de l'information politique vue d'un point de vue général, avant de se retrouver à la traîne derrière les deux radios privées dont Anfani en tête, s'agissant de l'information politique nationale.

Le fait qu'une radio privée, Anfani en l'occurrence, se retrouve en première position par rapport à la radio d'État, dans la diffusion d'information d'ordre général sous forme de dépêches, pourrait provenir du fait qu'elle est une radio de proximité, qui ne dispose que d'un seul correspondant à l'intérieur du pays. Cette

absence de structures régionales chargées d'élaborer des nouvelles à partir d'événements locaux susceptibles d'intéresser les auditeurs joue ici un rôle-clé, parce que remplacée par l'exploitation à outrance des dépêches d'agence pour pallier l'absence de correspondants, comme l'illustre la figure ci-après sur le mode de traitement de l'information tous thèmes confondus.

Figure 4: Mode de traitement de l'information tous thèmes confondus



Quant à la première place qu'occupe Anfani dans l'exploitation des dépêches traitant exclusivement de politique (voir en annexe V (p 196) la figure 6 sur le mode de traitement de l'information politique globale par station), elle peut résulter d'une orientation que s'est choisie cette radio qui, l'enthousiasme démocratique aidant, a fait de la politique, un élément dynamique de son programme. En effet, l'engouement que ce sujet suscite dans la plupart des pays Africains (Rwanda, Burundu, Zaïre, Centrafrique, Congo, Cameroun, Mali, Mauritanie, Algérie etc...) et la manière singulière dont les Nigériens la vivent au lendemain de l'avènement de la démocratie, une démocratie quelque peu interrompue par le coup d'État du 27 Janvier 1996, pourraient justifier la place que Anfani confère à l'information politique dans ses programmes, à travers l'exploitation des dépêches.

La dépêche étant une nouvelle transmise à distance, l'abondance de celles traitant de politique dans les rédactions stigmatise en soi, l'intérêt que ces agences de presse elles-mêmes portent à ce genre d'information. La grande majorité des dépêches concernant l'Afrique qu'elles émettent aux rédactions est du reste de cette nature, comme le démontre le tableau II sur le nombre de dépêches et de reportages exploités par les radios présenté en annexe à la page 194.

Cette exploitation à outrance des dépêches ne constitue-t-elle pas une solution de facilité pour les présentateurs de Anfani, quand on sait qu'elle réduit la tâche du journaliste à un simple lecteur de nouvelles préalablement écrites et prêtes à être diffusées? Elle en est une, pis, elle suscite même des inquiétudes si ces dépêches sont lues *in extenso*. Inquiétude quand on sait que les agences de

presse qui sont à l'origine de ces informations sont mues par l'avantage qu'elles entendent tirer de leur diffusion. Communiquées au public, ces informations devraient prendre une valeur locale, c'est-à-dire qu'elles devraient être réécrites, contextualisées pour qu'elles soient adaptées au besoin des auditeurs dont l'accueil constitue sans nul doute l'élément déterminant. Cet exercice intellectuel ne semble pas préoccuper nos radios, au point où on peut se demander si l'utilisation telle qu'elle est faite des dépêches aujourd'hui, ne va pas porter préjudice à la longue, si elle ne l'est déjà, au professionnalisme des journalistes. La forme identique qui caractérise les nouvelles venues d'ailleurs, et ce dans quasiment tous les bulletins, atteste qu'il s'agit d'information de dépêche rendue *in extenso*. En somme, si l'exploitation des dépêches permet d'être au courant de l'actualité politique lointaine, ne perdons pas de vue qu'elle peut aussi présenter un revers si les normes professionnelles de leur utilisation ne sont pas scrupuleusement respectées, d'où la nécessité pour les responsables des rédactions d'imposer l'application de ses règles d'exploitation. Il y va de la crédibilité des agents et à travers eux, les radios qui les emploient.

L' intérêt que Anfani nourrit pour l'information politique est encore plus perceptible dans son approche nationaliste. Sa performance dépasse de loin celle de la radio d'État et dépasse de peu celle de R et M. N'étant pas reçue pour le moment à l'intérieur du pays, Anfani concentre ses efforts exclusivement dans la couverture de l'actualité émanant de sa zone de propagation. Autrement dit, son centre d'intérêt se limite à l'espace géographique constitué par sa zone de diffusion. Mieux, la diffusion sous forme de relais des grands bulletins d'information

de la Voix de l'Amérique sur ses antennes, compense quelque peu son indifférence au regard des nouvelles africaines et internationales qui, le plus souvent, parviennent aux rédactions sous forme de dépêches. On peut déduire d'une telle canalisation, les rapports quotidiens que Anfani entretient avec la démocratie. Sujet vif, passionnant et plein de rebondissements, la démocratie a ouvert la porte des médias aux hommes politiques. Il n'est pas rare d'entendre des députés, des membres du gouvernement et autres militants influents de structures politiques se livrer à d'interminables diatribes, qui pour attaquer un adversaire, qui pour répondre à une interpellation. Le contenu obséquieux de certains de ces bulletins dont nous avons déjà fait cas, contenu dans lequel on vilipende un adversaire politique, montre à l'évidence cette pratique à laquelle s'abreuvent les radios, les privées plus particulièrement.

En matière de reportages, les positions de Anfani connaissent plusieurs variations. Tous sujets réunis, elle tire de l'arrière comme l'illustre la figure 4 sur le mode de traitement tous thèmes confondus située à la page 124. Placée dans le contexte de l'information politique en général, elle occupe encore la même position comme l'illustre la figure 6 en annexe 5 (p 196) sur le mode de traitement de l'information politique globale par station, avant de s'affirmer première dans l'information politique exclusivement nigérienne. Cette ascendance traduit une fois de plus, la place que Anfani accorde à l'actualité politique. Si l'on considère qu'une information prend toute sa forme lorsqu'elle est traitée sous forme de reportage, perspective dans laquelle Anfani dépasse les autres radios, on peut affirmer que ses bulletins contribuent à instaurer un débat au sein de la classe politique

nigérienne. Un esprit qui traduit l'idée d'un ordre démocratique, où la parole ne doit plus être l'apanage d'un clan. Constitués d'éléments extérieurs, ces reportages suscitent des débats que ne saurait satisfaire le simple commentaire des journalistes, comme en témoigne le contenu de plusieurs bulletins de la radio Anfani. En plus, ces reportages contiennent plus d'informations que les dépêches de par les points de vues qui s'y affrontent, mieux encore, ils retiennent plus l'attention, parce que mieux élaborés. En somme, ils constituent un échange social dans lequel la démocratie puise une part importante de son évolution.

Cette démarche même si elle n'est pas nouvelle, traduit le souci des journalistes de cette radio, d'aller vers les auditeurs pour s'imprégner de leurs préoccupations. Ce qui, somme toute, montre le degré d'autonomie ou du moins les rapports quotidiens que Anfani entretient avec la démocratie. Toutefois, cette approche n'est pas sans déconvenues, car elle conduit parfois à des désappointements. Certaines révélations incongrues dont Anfani cautionne la diffusion telles: les diffamations, le non respect des sensibilités du public, l'exagération dans la présentation des événements, le déséquilibre dans la répartition du temps d'antenne entre le gouvernement et l'opposition dans le cas d'un différend, sont des comportements de nature à biaiser l'information. Ces observations revêtent en toute évidence, que Anfani ne reste pas neutre, voire objective dans son apprentissage du métier. Maladresse ou immaturité professionnelle, les actes qu'elle pose la déterminent et risquent de ternir son image auprès de ses auditeurs.

En effet, si on s'accorde de nos jours pour dire qu'il n'y a pas de démocratie sans presse libre, ou que la presse est le baromètre de la démocratie, c'est une réalité. Une réalité qui, cependant, fait référence aux valeurs culturelles dont disposent les médias. De ce point de vue, Anfani tout comme n'importe quel organe d'information ne doit subir d'influence de quelque provenance qu'elle soit. Car, c'est de l'adéquation de ces médias au contexte, que tirera profit la démocratie.

Quant à R et M, l'autre radio privée, elle ne déroge pas non plus à la situation du moment. La place que lui confère le classement par thème et par zone géographique, comme le met en lumière la figure 2 sur le mode de traitement de l'information politique nationale par station présentée à la page 108, en fait l'une des radios les plus actives de Niamey. Les résultats records qu'elle a enregistrés dans les chapitres économique et social, et sa bonne performance en politique et dans la rubrique sportive, traduisent assez bien ses ambitions.

Le deuxième rang qu'elle occupe dans le traitement de l'information politique nationale aussi bien en temps qu'en reportages confirme si besoin en est, la place qu'elle confère aussi à ce thème, partant, l'intérêt qu'elle porte à la démocratie. Mieux, on se rend vite compte de cette préoccupation de R et M à servir la démocratie, en mettant en relief la place qu'elle accorde à la couverture de l'actualité sociale en général. En y mettant l'accent plus que toute autre radio de la place, elle révèle son souci de favoriser la réflexion sur ce thème dont le niveau et la fréquence dans les bulletins reflètent l'échelle des valeurs de chaque société. Car en démocratie, et on l'oublie malheureusement souvent, les faits sociaux sont

plus importants que les faits politiques. Les premiers ont la réputation d'impliquer plus ou moins tout le monde, tandis que les derniers eux, sont réservés spécifiquement à une infime classe de la société. Si la richesse d'une information est proportionnelle à l'étendue de son champ et si la démocratie est une doctrine par laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens, les faits sociaux en viendraient à être alors le meilleur baromètre de ce système politique. Malgré leur circonscription à un niveau restreint (Niamey et ses environs), ces faits sociaux nationaux abondent dans les bulletins de R et M. N'est-ce pas de ces faits sociaux que découlent d'ailleurs la plupart des décisions politiques? Leur imbrication et la minceur de leur frontière avec ces faits politiques nous poussent à répondre par l'affirmative. Ce n'est donc pas un hasard, si la première radio privée du Niger fait de ces deux thèmes son principal credo.

Ce qui caractérise R et M, c'est aussi ce souci de pondérer la forme des bulletins qu'elle présente, comme l'illustrent la figure 4 de la page 124 sur le mode de traitement de l'information par station tous thèmes confondus, et la figure 6 sur le mode de traitement de l'information politique globale par station située en annexe 5 (voir p 196). R et M est en effet, la seule radio sur les trois, dont les bulletins observent l'équilibre reportages/ dépêches dans le mode de traitement de l'information. Une démarche qui donne une cohérence à ses bulletins par rapport aux autres.

En actualité politique nationale par contre, elle privilégie l'exploitation des reportages, ce qui crée un léger déséquilibre et la positionne deuxième après Anfani. Cette tendance de R et M à favoriser les reportages à l'instar de sa

consoeur Anfani, est une exigence plus ou moins observée par les radios privées, car elle se prête au débat politique. Mieux, aucune nouvelle, fût-elle accompagnée de bon commentaire, ne peut égaler ou représenter totalement et valablement ce qui sort de la bouche de ceux-la même qui sont acteurs de l'événement, semble traduire concrètement les bulletins de R et M. La crédibilité dont les propos recueillis jouissent et l'effet de rebondissement que leur diffusion pourrait entraîner, constituent sans nul doute aux yeux des responsables de R et M, un échange social dans lequel la démocratie prend une part importante de son existence, d'où ce choix pour lequel ils ont opté.

Cette façon de faire de R et M n'est-elle pas un pis-aller voire une dérobade, quand on sait qu'elle évite de mêler les sentiments et les passions des journalistes à l'exposé des faits? La réponse n'est pas aussi évidente qu'on pourrait le croire. Car, si la diffusion d'une déclaration *in-extenso* peut répondre à une certaine forme d'honnêteté journalistique, honnêteté qui, comme l'avance CORNU (1994), renverrait d'ailleurs moins à la vérité, qu'à une vérité, celle de l'auteur de la déclaration, ne pourrait-on pas aussi s'interroger sur la crédibilité dont peut se réclamer une déclaration quand le public ignore les raisons qui en sous-tendent la diffusion? N'a-t-on pas l'habitude de dire quand on veut s'inscrire en faux contre pareille idée, que la véritable information est contradictoire? Et dans le cas d'espèce, pour parler de contradiction, ne faudrait-il pas qu'il y ait dans les bulletins de R et M, plusieurs points de vues sans même parler de l'analyse de ses journalistes? Tel n'est pas le cas. Pourtant, l'expérience dont elle bénéficie, elle qui est née peu après l'instauration de la démocratie, les différentes interpellations

dont elle a été l'objet de la part de certains partis politiques qui la suspectent de les défavoriser dans sa couverture de l'actualité, et les droits de réponse qu'elle a assurés à cet égard sont autant d'indices qui auraient pu l'aider à faire mieux. Mais, il peut apparaître aussi, que ce soit la tendance mercantile avec laquelle elle commercialise aujourd'hui les déclarations émanant des partis politiques qui justifie l'abondance des reportages dans ses bulletins. Précisons encore une fois, que ces déclarations constituent pour R et M tout comme pour Anfani, des prestations de services, ce qui crée une compétition entre ces partis politiques qui rivalisent d'orgueil sur les antennes, même si par ailleurs ils ne bénéficient pas des mêmes moyens.

Mais cela suffit-il à R et M comme raison d'évoluer dans cette pratique qui fait d'elle une spectatrice muette contrairement à Anfani qui, même si elle considère ces reportages comme des commandites, essaie tant bien que mal de sélectionner ce qu'elle pense être nécessaire pour ses auditeurs? On peut émettre des réserves, car il serait ridicule de sa part de croire que cette forme singulière de traiter l'information engage plus directement la responsabilité de ceux qui en sont acteurs que le média émetteur, d'autant plus que, si un problème d'éthique vient à se poser, c'est de l'organe diffuseur qu'il partira.

Cependant, cet intérêt pour l'information politique nationale sous cette forme de contemplation d'un organe de diffusion qui se veut être au dessus de la mêlée aurait été encore plus intéressante, si R et M se donnait la peine de confronter le point de vue du pouvoir à celui de l'opposition, chaque fois qu'un différend les met aux prises. Malheureusement, il ressort de ses bulletins d'information, que

rarement elle se tourne vers le pouvoir pour avoir sa version des faits sur un sujet le concernant de près ou de loin. Les quelques rares informations sur le pouvoir proviennent des dépêches et des déclarations officielles tels les points de presse et les communiqués. En moyenne sur 6 informations devant impliquer le pouvoir, une seule figure dans les bulletins de R et M, du moins à en croire le contenu des bulletins de notre échantillon. Cette façon de faire crée et renforce l'image négative que le pouvoir a de ces radios, et sa réticence à aller vers elles, même pour des informations de portée.

La quasi -absence du pouvoir sur les antennes de R et M, peut s'expliquer aussi par la connotation qu'il a de ces radios privées, qu'il qualifie de tribune des mécontents. Sa position de représentant du peuple tout entier, lui permettra t-elle de livrer chaque fois que de besoin, des interventions sur une antenne qui n'est pas écoutée de tout le pays? Aussi, a-t-il vraiment besoin de passer par ces radios pour faire entendre sa voix, lui qui dispose d'une radio d'État qu'il manipule comme bon lui semble? On pourrait aussi se demander si des interventions fréquentes de ce dernier sur ces radios privées, ne donneront pas à l'opposition, l'occasion d'alimenter des débats sempiternels avec le pouvoir sur un terrain où il n'a pas assez d'emprise pour contrôler l'information? Bref, autant de questions et autant d'interprétations tournent autour de cette présence timide du pouvoir dans les bulletins d'information de R et M. Il revient à R et M dont l'engouement se dessine pour l'information politique nationale, comme l'établissent les premières observations, de revoir sa politique de couverture de l'actualité, en responsabilisant notamment les journalistes.

La vision restrictive que ses responsables ont de l'actualité n'en constitue pas moins un piège, car elle réduit la marge de manoeuvre des journalistes à des simples exécutants. Les commentaires et les prises de position de la rédaction par rapport aux événements même les plus marquants se comptent au bout des doigts, comme cité plus haut. Une pratique qui décrit à quel point le journaliste est en déphasage avec son propre discours mais aussi avec le système et les valeurs démocratiques qui le soutendent. Ce dernier est asservi au système et évolue dans le cadre conçu par l'entreprise plutôt que dans celui érigé par les codes éthique et déontologique dans lesquels il devrait être. Ce qui, inévitablement, a pour corolaire de promouvoir un contenu qui satisfasse plus les acteurs politiques que les auditeurs.

N'ayant pas une vocation de couverture nationale qui fait appel à une programmation généraliste, comme le montrent si bien les différents temps d'antenne on ne peut plus insignifiants (voir figure 3 sur le contenu thématique des bulletins par station à la page 113), R et M ne saurait négliger le traitement devant être réservé à l'information politique nationale qui, comme nous l'avons vu plus haut, constitue sa principale inspiration. Elle devrait par conséquent se pencher sur une réflexion concrète sur l'action d'informer politiquement, et se montrer aussi plus exigeante quant au traitement de la nouvelle. C'est dire donc, que c'est toute une remise en cause à laquelle elle doit s'atteler, car là où cessent l'investigation et la création des journalistes, s'arrête aussi un des maillons de la démocratie.

Enfin, la position avant-gardiste que la rubrique politique nationale occupe au rang de l'actualité dans tous les bulletins de R et M, porte à croire que ce thème

soit son principal centre d'intérêt. Il n'existe pratiquement aucun de ses bulletins dans lequel l'information politique n'occupe le premier rang. Il suffit pour s'en convaincre, de suivre les grands titres des dits bulletins, c'est à dire le sommaire.

Cette annonce brève et percutante qui identifie généralement les points saillants de l'actualité, R et M la réserve pour la plupart du temps aux informations politiques nationales. Un constat qui justifie aussi pour sa part, la place que l'information politique nationale occupe au sein des bulletins d'information de R et M. Une information politique nationale qui, même si elle n'est pas servie dans des conditions appropriées, présente au moins l'avantage d'être quotidiennement écoutée sur les antennes. Ce qui est susceptible de lui donner un sens qui, à son tour, ne manquera pas de créer et de renforcer l'image de la démocratie. Même si l'observation régulière et le traitement dont cette information politique fait l'objet dans les bulletins de R et M présentent des lacunes évidentes, ils traduisent au moins son souci de faire de l'information politique son attention particulière. C'est notamment le cas des journées d'initiatives démocratiques initiées par les partis de l'opposition. Manifestations de contestation, ces journées ont été suivies de près par R et M durant tout leur déroulement, soit du 11 janvier au 21 du même mois.

Quant à la radio d'État, si les moyens matériels dont elle dispose déterminent la place qu'elle occupe dans le mode de traitement de l'information d'une manière générale, il convient de souligner qu'elle va moins loin dans le traitement de l'information politique nationale, du moins en ce qui concerne les reportages. Le dernier rang qu'elle occupe sur la figure 2 de la page 108 démontre encore une fois, sa passivité vis-à-vis de la politique nationale. Ce relâchement brusque qui est en soi tout à fait révélateur, nous en dit quatre faits:

-Premièrement, la radio d'État observe une politique de silence sur les activités des partis politiques de l'opposition. Activités qui sont nombreuses et dont l'abondance se vérifie dans les bulletins des radios privées.

-Deuxièmement, la radio d'État réagit par un silence assourdissant à tout fait négatif qui concerne le gouvernement.

-Troisièmement, la radio d'État s'investit plus dans la couverture des autres thèmes, stratégie qui lui permet de camoufler ses erreurs en détournant l'attention de ses auditeurs sur d'autres faits.

-Quatrièmement, le fait que les radios privées s'intéressent beaucoup aux activités de l'opposition, aurait amenée la radio d'État à prendre fait et cause pour les informations provenant essentiellement du pouvoir.

En somme, la perspective avec laquelle la radio d'État aborde l'information politique nationale en occultant les reportages dès qu'il s'agit de l'opposition, la raréfaction des sujets politiques brûlants dans ses bulletins, quand elle n'observe pas le mutisme, sont entres autres faits courants. Des indices qui confirment le favoritisme dont bénéficie le pouvoir sur ses antennes quand bien même l'information politique nationale devrait être une exigence plus ou moins tenue pour légitime dans un contexte démocratique. Car si cette ère démocratique a su doter les sociétés, d'entreprises de diffusion diverses, c'est avant tout pour qu'elles se révèlent à elles-mêmes, objectif qui ne peut être atteint que quand les médias accomplissent leur mission dans la transparence, ce qui n'est pas le cas de la radio d'État.

III. 3. 3 Quantité thématique

Il ressort de la lecture faite des bulletins des trois radios, plusieurs constats. D'abord au plan quantitatif il convient de noter que la radio d'État dépasse les deux radios privées. En effet, en 25 jours, la Voix du Sahel a totalisé 298 informations tous thèmes confondus, soit 41 de plus que R et M qui en compte 257, et 67 de plus que Anfani qui se retrouve avec 231. Ces chiffres confèrent à la radio d'État la première place en quantité d'informations brutes avec une moyenne de 12 par bulletin, suivie de R et M et de Anfani dont les moyens sont respectivement de 10 et 9.

La quantité d'information exclusivement nationale tous thèmes confondus que la radio d'État a atteinte est de 153. Ce chiffre représente 51.3% de l'ensemble des informations qu'elle a exploitées durant la période d'observation. Dans le même ordre d'idée Anfani se retrouve pour sa part avec 114, soit 49.3%, tandis que R et M dispose de 116, c'est à dire 45.1% de la totalité des informations qu'elle a diffusées.

Placée dans le contexte politique, aspect qui nous intéresse particulièrement, la performance de la radio d'État se résume à 95 informations nationales. Ce chiffre représente 31.8% de l'ensemble des informations tous thèmes confondus qu'elle a exploitées durant toute la période d'observation, ce qui correspond à 62.% du chapitre exclusivement national. Anfani se retrouve quant à elle, avec 89 informations politiques nationales, soit 38.5% de la quantité générale du contenu de ses bulletins durant l'observation, ce qui représente 78%

du contenu national. Quant à R et M, la quantité d'information politique nationale qu'elle a atteinte est de 77, ce qui correspond à 30.% de la quantité totale de ses informations tous thèmes confondus, soit 66.3% de toutes les informations revues à l'échelon national.

À la lumière de ces premiers résultats, on dénote une performance quantitative qui caractérise les bulletins de la radio d'État par rapport à ceux de ses consoeurs du privé. Un état de fait qui découle de sa mission de radio généraliste dont le souci est de servir tout le monde. Ceci est d'ailleurs perceptible en annexe sur le tableau 2 (P194) inventoriant le nombre de dépêches et de reportages exploités par station. La participation de la radio d'État à la diffusion d'informations provenant des thèmes que sont la politique, le social et le sport dépasse celle des autres. En culture elle partage la première place avec R et M.

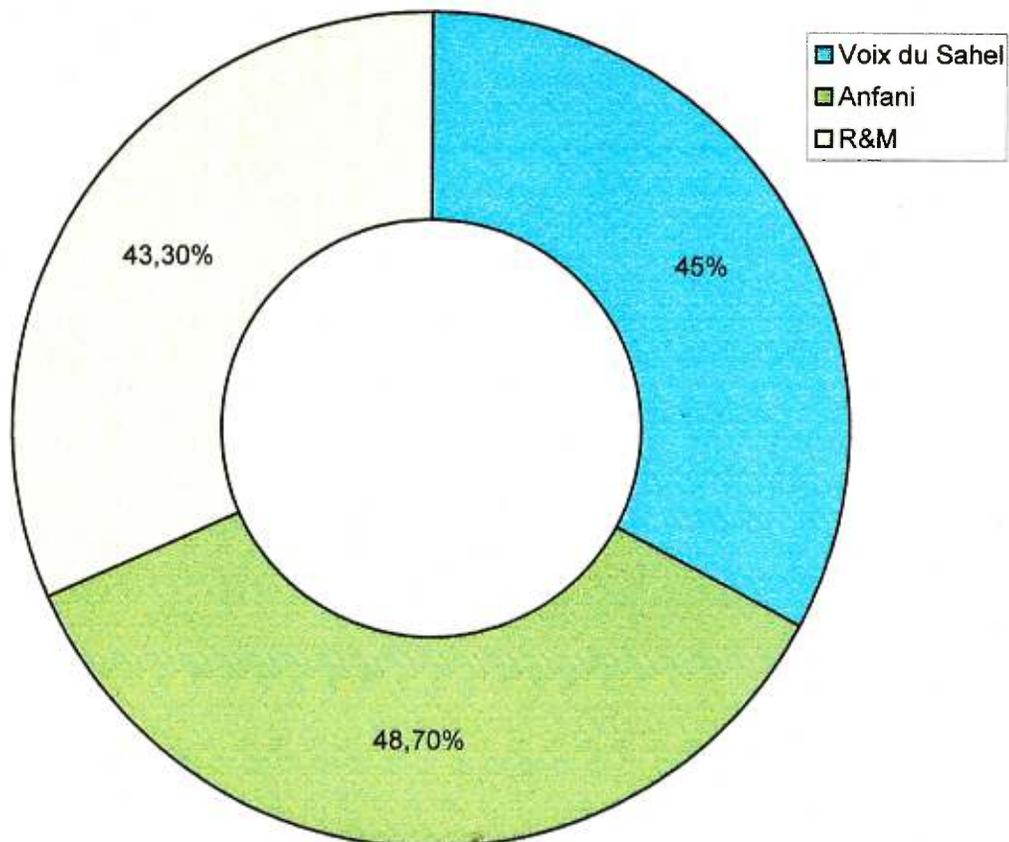
L' intérêt qu'elle nourrit pour ces thèmes épars se trouve également dans les caractéristiques de sa grille des programmes. Mieux, son titre de radio d'État, ne l'oblige- t-il pas à s'investir dans les autres missions de ce dernier, et d'être par conséquent une radio tout public, pour tout dire, une radio de consensus devant assurer plus que tout autre moyen de communication, le rôle de ciment social? Affirmative est notre réponse à cette question. Ajouter à cela, que parmi les informations qu'elle reçoit, une bonne partie provient de la quinzaine de correspondants à l'intérieur du pays. Les contenus de leurs reportages obéissent pour la plupart aux faits socio-économiques et culturels des localités qu'ils servent, d'où la diversité des thèmes dans ses bulletins. Aussi, son abonnement aux services des agences mondiales par le truchement de l'Agence Nigérienne de

Presse (ANP) tout comme les radios privées, traduisent si besoin en est, l'enrichissement du contenu de ses bulletins. Toutefois, son expérience, l'organisation qui la caractérise, les ressources humaines (une trentaine de collaborateurs, alors qu'aucune radio privée de la place n'a plus de 7 journalistes pour les éditions en français), les moyens techniques et les possibilités financières dont elle dispose par rapport aux radios privées, constituent des atouts indéniables qui devraient lui octroyer une quantité d'informations beaucoup plus exhaustive que celle qu'elle a enregistrée.

Si l'on doit parler d'amélioration dans ce domaine, c'est plutôt du côté des radios privées qu'il faut la chercher. Elles qui, malgré leur inexpérience et leurs modestes moyens en tous genres, tirent leur épingle du jeu. Mieux, l'écart se rétrécit entre les deux formes de radios quand la quantité de l'information est revue à l'échelon national, ce qui renverse la tendance en faveur des radios privées dont Anfani en tête avec une quantité d'information politique de 78% du dit programme suivie de R et M avec 66.3% et de la radio d'État avec 62%. Cette réorientation de tendance s'explique en partie par le fait que la radio d'État couvre au plan national tous les champs d'information et s'adresse à l'ensemble de la population. Ce qui est de nature à diminuer fondamentalement la quantité qu'elle affecte à chaque rubrique voire à chaque nouvelle, afin d'être dans le temps réglementaire des 20 minutes affectées à ses bulletins dans la grille des programmes. Par contre, les privées elles, n'ayant pas cette contrainte, concentrent davantage leurs efforts sur les informations de leur environnement immédiat, parce que disposant justement de latitude à faire des programmations instantanées par blocs dont la durée n'est

pas balisée, eu égard à la flexibilité que requièrent leurs programmes, pour l'essentiel musicaux. Toutefois, il peut être probable que le fait que la radio d'État soit rompue dans le professionnalisme, soit un facteur la retenant dans la diffusion de toute information qui lui tombe sous la main, comme le font actuellement les privées qui tiennent à informer à tout prix, quitte à provoquer une surenchère politique. La performance de Anfani et l'écart trop étroit entre R et M et la radio d'État, comme l'indique la figure 5 ci-après, en est le parfait témoignage.

Figure 5: Quantité d'information politique nationale en pourcentage de l'information politique globale



La réussite spectaculaire des radios privées dans l'abondance des informations politiques nationales, témoigne aussi de l'intérêt que ce thème occupe dans la vie des populations de la capitale, centre des décisions politiques et localité privilégiée de ressourcement des radios privées, et de l'intérêt que la radio d'État partage entre la politique et les autres thèmes parmi lesquels, les plus significatifs demeurent le social qui occupe une quantité non négligeable de 19.2% et le sport 6%. Un autre argument, celui sur la portée limitée des autres grands thèmes dans les radios privées, milite en faveur de cette abondance de l'actualité politique dans leurs bulletins.

À tort ou à raison, ces radios privées pensent qu'avec la couverture exhaustive qu'elles font de l'actualité politique, elles remplissent une exigence de l'heure, qui pourrait en contre partie les aider à vendre leurs temps d'antenne aux annonceurs, au regard de l'audience que de telles informations drainent. N'est-ce pas l'idée de l'audience fictive qu'elles ont de ces informations politiques qui guide le choix de ces radios privées, quand on sait qu'il n'existe aucune enquête d'auditoire à ce sujet? Mieux, n'est-il pas permis de croire que ces radios pensent que ce n'est que justice de plaider la cause des dites informations, maillon essentiel de la démocratie, système sans lequel elles ne verront peut-être pas le jour? La faible proportion que Anfani réserve aux autres thèmes au plan national, à savoir 17.5% et 4.3% respectivement au social et au sport, puis R et M qui, à son tour, consacre 21.5% et 6% au social et à l'économie dans l'ordre, constituent des indices expliquant l'importance que ces radios attachent plus particulièrement à l'information politique nationale. C'est le lieu de signaler le cas de Anfani qui,

durant toute la période d'observation, n'a évoqué aucun thème relatif à l'économie et à la culture. À signaler également la timidité de R et M face au volet culturel. Une rubrique qui ne représente que 0.9% de sa couverture nationale.

Des résultats de nos analyses, nous déduisons donc, que l'arrivée des radios privées à contribuer à vivifier la réalité politico-démocratique du Niger. Certes ces radios présentent des insuffisances inhérentes à tout nouveau projet, notamment dans le domaine du professionnalisme (manque de cadres et insuffisance de matériels de diffusion appropriés), et de la démesure (on dénote une surenchère dans leur traitement de l'information), surtout quand cette dernière met aux prises pouvoir et opposition.

Mais quoi qu'on pense, cette présence de la radiophonie privée est porteuse d'une symbolique assez forte: l'intérêt pour l'actualité politique. En mettant ses services en grande partie à la disposition de l'information politique nationale, partant à la démocratie, elle régénère cette dernière. Ce qui est d'ailleurs caractéristique de l'apparition de ces radios privées, c'est qu'elles ont développé une façon nouvelle d'informer en donnant la parole à ceux qui hier, n'en avaient pas le droit à savoir les partis politiques, les syndicats, les étudiants, bref toute la classe contestataire. Du reste, l'engouement des auditeurs vis à vis de l'actualité depuis l'arrivée des radios privées est très révélatrice de cette volonté de ces derniers, à être informés par plusieurs sources. Et ce parce que l'information constitue désormais un enjeu dans le nouvel espace, et sa diversité, un élément immanent au processus démocratique en cours, d'où tout l'intérêt qui l'entoure.

Nous avons constaté que chaque fois que l'information politique est absente des bulletins, fait qui est d'ailleurs rare, ceci entraîne une diminution de la durée des bulletins qui est de 20.7 mn en moyenne pour la radio d'État, de 18.6 mn pour Anfani et de 19.9 mn pour R et M.

Quant à la deuxième hypothèse, celle selon laquelle l'existence de plusieurs chaînes remettrait en question l'orientation partisane jadis imposée aux bulletins d'information de la radio d'État, nous la rejetons. Nous la rejetons du fait de l'inféodation continue de cet organe au régime en place, comme le traduisent si bien ses comportements, ses habitudes et ses pratiques en cours, au regard des révélations des indicateurs sur lesquels nous nous sommes appuyé. L'idée sous-jacente que traduisent ces indicateurs, nous amène à la déduction selon laquelle, le pluralisme a accouché d'un conflit rangé: d'une part la radio d'État avec une orientation complètement gouvernementale et trop institutionnelle, et de l'autre, les radios privées qui se présentent comme les hérauts des idéaux de l'opposition, comme pour dire que les activités de la dite classe politique ne sont pas portées à l'attention du public. Des attitudes inhérentes aux deux formes de radios que rien ne semble plus justifier en cette ère d'affirmation de la démocratie. Passée la période de balbutiement, il est temps que s'instaurent des débats consensuels autour de la question du pluralisme, afin que soient jetées les bases de construction et de diffusion d'une véritable information politique nationale au service des auditeurs. Car, une libéralisation des ondes ne peut être de portée durable, si elle n'est pas soutenue par une culture démocratique. Même si cette dernière n'est pas nécessairement un préalable, elle en constitue au moins la résultante. Sinon c'est une utopie de parler de pluralisme effectif dans la situation actuelle du Niger, quand on sait que la réalité ne le confirme pas.

Même si ce qui est observable n'incite pas à l'optimisme, il y a des raisons objectives d'espérer voir l'information politique nationale répondre à l'attente des auditeurs sous peu. Mais pour que cet espoir voie le jour, les deux formes de radio doivent se distancer et du gouvernement et de l'opposition. Le seul public dont elles doivent être proches demeure les auditeurs, source de fierté de toute radio. Ces auditeurs ne sont pas un public anonyme mais forment plutôt une mosaïque de récepteurs aux intérêts spécifiques qu'il convient de satisfaire sans desservir personne mais sans pour autant chercher à faire plaisir à tout le monde.

III. 3. 4 Quelle démocratie pour le pluralisme?

Après ces analyses, il est révélateur de constater que des faits d'ordre divers dont:

- le mutisme du CSC devant la dérive des radios,
 - la canalisation «bétonnée» de la radio d'État sur l'information politique trop officielle,
 - l'imperfection du travail journalistique dans les radios privées et l'inquiétude politique grandissante dans lesquelles elles évoluent,
 - le déséquilibre dans le temps d'antenne consacrée aux différents courants d'opinion qui traversent le société nigérienne
- permettent d'affirmer que le pluralisme radiophonique n'a modifié que passablement le portrait de l'information politique nationale accessible aux Nigériens.

CHAPITRE IV: CONCLUSION

LA PROBLÉMATIQUE DU PLURALISME, REVUE À LA LUMIÈRE DE L'ÉTUDE

Le principal objectif de cette recherche est de vérifier *en quoi l'avènement du pluralisme radiophonique a modifié le portrait de l'information politique nationale accessible aux Nigériens?* Pour ce faire, nous avons émis deux hypothèses à savoir:

I) *l'arrivée du pluralisme radiophonique contribuerait à l'amélioration du débat démocratique.*

II) *l'existence de plusieurs chaînes remettrait en question l'orientation partisane jadis imposée aux bulletins d'information de la radio d'État.*

De par les résultats de cette étude qui ne représente qu'une photographie de la pratique en cours des radios nigériennes, nous espérons avoir apporté à notre façon, un éclairage nouveau sur le pluralisme, en montrant particulièrement que l'actualité politique qu'exposent jour après jour les radios est une tribune où convergent et interagissent des objectifs à la fois conflictuels et complémentaires, d'où toute la convoitise des acteurs.

Au vu des résultats, nous retiendrons que les radios privées sont en train d'accomplir un travail remarquable dans la couverture quantitative de l'information politique nationale. Le souci d'informer politiquement est au centre de leur préoccupation, comme en témoigne cette exploitation abondante, du moins plus consistante que ce à quoi la radio d'État nous a jusqu'ici habitués. Cette approche s'inscrit dans la droite ligne de la démocratisation et le cachet particulier que ces radios privées veulent donner à l'information politique nationale, pour marquer leur dissemblance avec la radio d'État. Si au niveau des moyens, les privées ne

peuvent égaler la radio d'État, il faudrait bien qu'elles le fassent sur un autre terrain, celui de l'utilisation maximale de l'information politique nationale.

Concernant la deuxième hypothèse, il convient de souligner que malgré l'instauration du pluralisme, la radio d'État paraît être toujours sur orientation. La loyauté obséquieuse qu'elle voue au pouvoir cultive une image plutôt qu'une réalité de la démocratie. La part qu'elle accorde à l'actualité politique officielle nationale par rapport à l'actualité politique dans le pays en général (voir en annexe 3 p 176 les résumés de tous les bulletins du corpus et en page 108 la figure 2 sur le mode de traitement de l'information politique nationale par station), prouvent qu'elle évolue dans un climat délétère à la démocratie. Climat dans lequel il n'existe nullement une totale pluralité dans l'expression des courants d'opinion. Pis, sa couverture de l'actualité politique nationale est sans enjeu, parce que se limitant à la narration des faits quand ils ne sont pas tout simplement travestis ou chargés d'invectives contre les partis de l'opposition.

Ce rôle de soutien inconditionnel qu'elle apporte au régime trouve son essence dans la mission jadis assignée aux radios Étatiques dans nos pays. Institution du pouvoir en place, et une force à son service, la radio d'État et ses employés dont tous émargent sur le budget de l'État, autorisent difficilement l'existence d'un point de vue critique pouvant dénoncer les pratiques des dirigeants. Même les journalistes nigériens indépendants, correspondants des radios étrangères à l'instar de RFI et de la BBC qui l'ont tenté, l'ont appris à leurs dépens. Plusieurs ont en effet écopé de sanctions et de mises en demeure publiques suite à la diffusion d'informations dénonçant les abus du régime.

La multiplication de ces mesures restrictives a donné naissance à une presse parallèle que sont les tracts, grâce auxquels, certains événements nationaux (arrestations d'opposants, intimidation de journalistes, attaques rebelles etc) sont connus des nigériens. Cette culture du silence que la radio nationale continue d'entretenir est la preuve de sa dépendance vis-à-vis du régime. En somme, d'importants défis s'imposent aussi bien aux organes d'information étudiés qu'à l'instance de régulation qu'est le CSC.

Au plan organisationnel, ce qui serait le plus opérationnel dans l'immédiat pour les radios, du moins les privées, serait une bonne organisation interne et un synchronisme entre leurs différentes structures. En effet, lorsqu'une entreprise dépend pour une large mesure, de la conduite sans partage d'une personne, son efficacité est des plus limitées et son avenir très compromis.

Aussi, malgré le décalage diachronique entre les missions des deux formes de radios, elles sont appelées à se rejoindre inéluctablement et à s'enrichir mutuellement, car un principe commun sous-tend leur mission: la satisfaction récréative et instructive des auditeurs. Au lieu donc qu'elles soient des coépouses acariâtres, elles auraient tout à gagner en demeurant des cousines jalouses, mais jalouses avant tout de préserver l'intérêt familial, c'est-à-dire l'auditoire. Car il faut reconnaître qu'avec l'instauration de la démocratie qui a permis l'installation de ces radios privées et ouvert grandement la porte à leurs consœurs internationales qui diffusent à temps plein et/ ou sous forme de relais, il existe des besoins légitimes à satisfaire et des audiences à fidéliser.

D'ores et déjà, ces radios en pleine dérive économique et mouvementées par des goulots d'étranglement structurels liés à un marché étriqué tiennent difficilement le coup. Une situation qui risque à la longue de jouer sur l'affirmation et le maintien de leur indépendance. Une indépendance qui même si elle coûte cher, mérite d'être acquise avec application. Il serait d'ailleurs peu réaliste de leur part, de se laisser aller dans ce théâtre où il y a peu de rôles et plus d'acteurs.

Aussi, avec la libéralisation du paysage médiatique, ne peut-on pas spéculer que le continent noir est en passe de devenir un marché lucratif qui suscite la convoitise des entreprises qui opèrent dans le secteur de la communication? Au stade actuel de la mondialisation où radios, télévisions, studios de cinéma et autres groupes multimédias se rassemblent en de grands conglomérats, cette inquiétude ne se justifie-t-elle pas? Nous pensons que oui. Nous en sommes d'autant plus convaincu que la communication audiovisuelle est considérée aujourd'hui comme un marché, une industrie. Les arguments culturels et d'ouverture sur une Afrique jadis oubliée qu'ils avancent apparaissent à nos yeux comme des alibis, qui risquent d'agrandir davantage le fossé déjà non moins important existant entre l'Afrique et l'Occident en matière d'information.

Le phénomène qui risque de se dessiner avec la nouvelle donne, nous l'entrevoions sous la forme d'un schéma classique relevant du modèle dominant, avec une Afrique dont le rôle sera réduit à celui de simple consommatrice. Une conception erronée qui relève du temps où les habitants des villes eux-mêmes, n'étaient pas encore habitués à ce moyen d'information. Cette vision sera d'ailleurs de moins en moins vraie, car à l'heure qu'il est, l'auditoire africain est comme ses

semblables de par le monde: son intérêt pour la radio ne disparaîtra pas entièrement, mais sera de plus en plus fonction des satisfactions qu'elle lui procure.

Ne perdons pas de vue aussi, que ces réseaux constituent des sources de nouvelles inégalités entre ceux qui parlent français et ceux qui ne le comprennent pas d'une part, et des occasions d'exclusion de l'autre, car, la majorité des sujets qu'évoquent ces réseaux relèvent de la politique, phénomène élitiste et essentiellement urbain en Afrique quand ce ne sont pas des sujets d'horreur (famine, épidémie, guerre civile etc.) auxquels on l'identifie. Conclusion: l'extension du libéralisme aux radios étrangères, même s'il sert le continent noir, arrange encore plus les grandes puissances, pour qui s'ouvrent désormais grandes, les portes du sensationnel, de la désinformation et surtout d'une culture commerciale.

Dans ces conditions, ce ne serait pas hors de propos que de défendre les idées que prône le Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC), une revendication qui, même si elle est d'un autre âge, demeure encore actuelle. C'est pourquoi, les pays africains se doivent de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), soit chargée d'une réflexion sur les dimensions culturelles que cette explosion radiophonique ne manquera pas de présenter.

Notre étude devant s'inscrire dans un cadre nouveau éminemment politique, (l'accueil méfiant qui lui sera réservé dans notre pays, compte tenu des critiques acerbes à l'endroit du pouvoir ne nous étonnera guère), on voudra bien tenir compte de notre marge de manoeuvre par rapport à des données qui nous ont

échappé ou qui ne nous ont pas été accessibles, à l'omission de variables déterminantes qui nous auraient aidé plus, et à la portée limitée de nos instruments de mesure dont le corpus. Sa taille ne permet pas, en effet, de généraliser les résultats obtenus. Une étude longitudinale de 6 voire 12 mois aurait permis d'en savoir plus. Enfin, la subjectivité du chercheur, subjectivité inhérente à la nature même de l'analyse qualitative, est également une limite dont il faut tenir compte. Même si les limites d'une telle étude ne permettent pas de tout dire sur un sujet d'actualité que celui que nous avons choisi, nous en sommes arrivé néanmoins, à mettre en évidence le travail remarquable auquel se livrent les radios privées pour asseoir une véritable information pluraliste. Tout en reconnaissant que le travail qu'elles accomplissent n'est pas parfait, il semble d'un bon augure. Nous pensons avoir mis aussi en lumière les pratiques et comportements de la radio d'État qui, malgré l'existence de plusieurs chaînes, demeure encore la chasse gardée des pouvoirs publics.

Les résultats auxquels nous sommes parvenu ne doivent en aucun cas être considérés comme exhaustifs et irréversibles. Ils ne peuvent par conséquent clore le sujet, mais devront inciter à ouvrir d'autres perspectives notamment sur la perception de l'information politique, côté public, aspect qui nécessite fondamentalement une étude d'auditoire dont les résultats pourront compléter avantageusement, voire réviser certaines facettes de notre étude. Car, comme le dit un adage bien connu, «le soleil ne se couche jamais: c'est l'homme qui s'éloigne de la lumière» autrement dit, on ne connaîtra jamais assez sur un processus en cours.

Pour terminer, rappelons que cette étude n'a nullement la prétention d'apporter des solutions idoines aux problèmes du pluralisme radiophonique tel qu'ils se présentent au Niger. Elle pose simplement des questions. En cela, l'idée qui la sous-tend rejoint le point de vue de Claude Lévi-strauss pour qui, «le vrai savant n'est pas celui qui donne des bonnes réponses, c'est celui qui pose les vraies questions.»

BIBLIOGRAPHIE

ALFARI, Djibo. " *La radio dans le processus démocratique au Niger* ", Anfani, N° 26 (septembre 1993).

ALFRED, Mouagaya. (1991), *Médias et politique au Gabon: essai d'analyse théorique sur le rapport entre communication et pouvoir*, mémoire de maîtrise, Université du Québec, Montréal.

ANYANG'NYONG' O, Peter. (1992), in *Démocratisation et participation populaire en Afrique*, Gérald J-Schmitz et Eboé Hutchful, Institut Nord-sud, Ottawa.

ASSOCIATION MONDIALE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES et DÉVELOPPEMENT. Actes du séminaire: *communication participative, radio communautaire et développement*, Montréal les 11 et 12 avril 1991.

ATLAS JEUNE AFRIQUE. (1993), *Le Niger*, Groupe Jeune Afrique et les Éditions du Jaguar, Paris.

BALLE, Francis et PADIOLEAU, J. M. (c1973), *Sociologie de l'information*, Paris, Larousse.

BALLE, Francis. (1987), *Médias et société*, 4 ème édition, Paris, Montchrestien.

BANQUE MONDIALE ACTUALITÉS. (1996), *Le Niger à la une*, volume XV, n° 5, février.

BEBEY, Francis. (1963), *La radiodiffusion en Afrique noire*, Issy-les Moulinex (Seine), Édition Saint-paul

BÉLANGER, Rodrigue, et GIROUX, Guy. (1992), *Éthique de la communication publique et de l'information*, Cahiers de Recherche Éthique; 17, Québec, Fides.

BENOIT, Claude. (1991), *Le contenu de sept émissions de télévision canadiennes et américaines de journalisme d'enquête en 1987 et 1989*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal.

BERNIER, Jacques. (1989), *Sécheresse ou sous-développement au Sahel*, série conférence n° 9, Centre Sahel, Université Laval.

BOAFO, Kwame et SALINAS, Raquel. (1988), *Communication policy-making in sub-saharan African countries and Latin America*, Budapest, International Association for Mass Communication Research.

BRETON, Philippe et PROULX, Serges. (1994), *l'explosion de la communication: la naissance d'une nouvelle idéologie*, Paris/Montréal: Boréal/Découvertes.

CAMARA, Mame Less. (1995), *Synthèse d'études sur les législations Africaines en matière de radiodiffusion sonore*, AMARC, Montréal.

CECI. (1993), *Etudes et projets de développement: programme de promotion de la démocratie et des droits de la personne en Afrique francophone*, Montréal.

CHARON, Jean-Marie et SAUVAGEAU, Florian. (1991), *l'État des médias*, C F P J, Montréal, Paris, Boréal, La Découverte, Médiaspouvoirs.

COMMISSION MONDIALE de la CULTURE et du DÉVELOPPEMENT. (1995), *Notre diversité créatrice*, ONU/Unesco.

CONSEIL AFRICAIN D'ENSEIGNEMENT de la COMMUNICATION. (1995), *Libéralisation de la radio et de la télévision: incidences sur leurs fonctions éducatives et culturelles en Afrique au sud du Sahara*, Unesco, Paris.

CORNU, Daniel. (1994), *Journalisme et vérité: pour une éthique de l'information*, Genève, Labor et Fides.

COULON, Christian et MARTIN Demis-Constant. (1991), (sous la direction de) *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte.

DESBARATS, Peter. GIROUX, Phyllis, S.C. et BOUTET, Pierre. (1991), *Les médias et la libéralisation politique et économique des nations*, London, Ont. : Graduate school of journalism, University of Western Ontario.

DIALLO, Daouda. (1997), *l'Etat de la Presse au Niger*, exposé introductif présenté au Forum National de la Communication, Niamey.

DJIMRANGAR, Dadnadji. (1994), *Rapport d'étude sur la promotion de la démocratie e(t) la personne au Tchad 1980-1994*, N'Djamena.

DRABO, Souleymane. (1994), in *Incontournable*, RADIO-ACTIONS, trimestriel d'information sur le pluralisme radiophonique, Dakar.

FARÉS, Zahir. (1992), *Afrique et démocratie: espoir et illusion*, Paris, L'Harmattan.

HAVELANGE, Françoise. (1991), *Libérer la parole paysanne au Sahel*, Paris, L'Harmattan/Panos/IRED.

HERMELIN, Christian. (1992), *Quarante ans de recherches nord-américaines sur les médias*, CinémAction N° 63, Mars.

IBRICHEK, *Presse et pouvoir* in "Haské", hebdomadaire Nigérien d'information n° 126 du 28 février 1997.

INADES-Formation, a.i. (1993), *Actes du colloque international sur démocratisation et développement en Afrique*, Abidjan.

INSTITUT INTERNATIONAL DE GÉOGRAPHIE. (1987), *Actes du colloque international, Médias, pouvoirs et démocratie* (les 15, 16 et 17 mai), Paris, Quai Anatole-France.

- JOUET, Josiane. (1990), *New communication technologies: research trends*, Paris, Unesco.
- KARIKARI, K. (1993), «Africa: *The Press and Democracy. Race and Class*» in BUIJTENHUI, Rob et THIRIOT. (1995), *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara, 1992-1995*, Centre d'Étude d'Afrique Noire, I.E.P., Université de Bordeaux Montesquieu et le Centre d'Études Africaines, Leiden, Pays-Bas.
- KAPFERER, Jean-Noël. (1978), *Les chemins de la persuasion; le monde d'influence des médias et de la publicité*, Paris, Bordas.
- KOWARSKI, Lev. (1988), in BÉGUIN, Bernard, *Journaliste qui t'a fait roi?*, Lausann: Éditions 24 heures.
- LAJMI, Nouri. *Les médias Africains face aux défis de la transition démocratique*, communication présentée au colloque sur Les Médias Africains face aux défis de la transition, organisé par le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale et le Centre Canadien pour le Développement de la Politique, Montréal, Avril 1997.
- LARAMÉE, A, et VALLÉE, B. (1991), *La recherche en communication, éléments de méthodologie*, Presses de l'Université du Québec et Télé-Université.
- LARQUIÉ, André. (1994), "La victoire du pluralisme " MULTIPLEX, n° 49, RFI, Paris.
- LE BON, Gustave. (1965), *La psychologie des foules*, Paris, Alcan, 1895. Nouvelles éditions: Paris, P. U. F.
- L'ÉTAT DU MONDE, Edition 96. (1995), *Annuaire Economique et Géopolitique Mondial*, éditions La Découvertes, éditions du Boréal, Montréal.

MACBRIDE, Sean et al. (1986), *Voix multiples, un seul monde*, Paris: Presses de L'Unesco.

MAHAMAN, Maman. (1994), *La presse hebdomadaire au Niger: structure et contenu*, mémoire présenté pour l'obtention du diplôme supérieur de journalisme de l'IFTIC, Niamey.

MAÏTOURAMA, Kadey, *Presse indépendante et démocratie au Niger: 1990-1994, un essai d'histoire immédiate*, thèse de doctorat, Université Abdou Moumouni de Niamey, 1994.

MATHIEN, Michel. (1989), *Le système médiatique. Le journal dans son environnement*, Paris, Hachette Université.

M' BOW, Amadou Mahtar, Communication prononcée à la 6^{ème} assemblée des radiodiffuseurs communautaires, Dakar, 1995.

MENARD, Robert. (1992), in "*Médias mensonges et démocratie*", Monde diplomatique, Manière de voir n°14, Paris.

MIEGE, Bernard. (Dir), (1990), *Médias et communication en Europe*, Grenoble Presses Universitaires de Grenoble.

MISSIKA, Jean-Louis. (1994), «*La République des médias*» Pouvoirs N° 68, pp 101-110.

MOLES, Abraham Antoine. (1973), *La communication et les médias*, Verviers, Marabout Université.

N. NJAWE, Pins. *Rôle de la presse dans le processus de démocratisation au Cameroun*, communication présentée au colloque sur Les Médias Africains face aux défis de la transition, organisé par le Centre Canadien d'Études et de

Coopération Internationale et le Centre Canadien pour le Développement de la Politique, Montréal, Avril 1997.

NYONG'O, Peter Anyang. (1987), (sous la direction). *Popular Struggles for Democracy in Africa*, Londres Editions.

OKIGBO, Charles. (1996), *Equatorial Africa: Broadcasting and Development in* Marc Raboy Dir. Public broadcasting for the twenty-first century, Luton: John Libbey Media-University of Luton Press.

OKIGBO, Charles. *Broadcasting Liberalization: Implications for Educational and Cultural Functions of Broadcasting in Sub-Saharan Africa*, texte présenté à la table ronde de L'Unesco, Paris juillet 1995.

OUSMANE, Abdramane. " *Radios privées: des efforts à encourager* " Alternative, no 42, juillet 1995.

PAINCHAUD, G, et ANADON, M. (1988), *Conceptions et pratiques de l'analyse de contenu*, Actes du Colloque de l'Association pour la Recherche Qualitative, Moncton.

PANOS/UJAO. (1993), *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'ouest* (tome 1 et 2), Paris, L'Harmattan.

PANOS/UJAO. (1991), *L'état de la presse en Afrique de l'ouest francophone*, Paris, L'Harmattan.

PANOS/UJAO/SEP. (1991), *Presse francophone d'Afrique: vers le pluralisme*, Paris, L'Harmattan.

RABOY, Marc. (1996), *Vers une structure mondiale pour des médias démocratiques*, Clips 10.

RADIO FRANCE INTERNATIONALE. *RFI sur le terrain Africain*, Fréquence Monde n° 28 (février-mars) 1995.

RADIO FRANCE INTERNATIONALE. Dossier: *Presse et multipartisme en Afrique*, MULTIPLEX no 44, octobre 1990.

RAYNAL, Jean-Jacques. (1993), *Les institutions politiques du Niger*, Condé-Sur-Noireau, Corlet.

RÉMOND, René. (1991), *Démocratie et pauvreté: du quatrième ordre du quart monde*, Paris, Albin Michel.

ROUSSILLON, Henry. (1995), (sous la direction de) *Les nouvelles constitutions Africaines: La transition démocratique*, 2 ème édition, Toulouse, Presses de l'institut d'études politiques.

SALEY, Hassane. *Perspectives de Régionalisation de la Radiodiffusion au Niger*, Mémoire de fin de cycle, Ecole Française des Attachés de Presse (EFAP), Abidjan 1993.

SALEY, Hassane. *Pour connaître notre radio - voix du sahel-*, étude d'auditoire, Niamey, 1991.

SCHOEFFER, Bernard. (1994), in *La politique de L'URTNA: agir!*, Multiplex n° 49, RFI, Paris.

SEYDOU, Abdou. (1995), *Radio d'État et libéralisation de l'espace médiatique: le cas de la Voix du Sahel*, mémoire de fin de cycle, I F T I C, Niamey.

SENGHOR, Diana.(1994), "*Risque ou chance*", RADIO-ACTIONS, no 1, pp. 1-3, Dakar.

SFEZ, Lucien. (1990), *Critique de la communication*, Paris, Seuil.

SFEZ, Lucien (Éds). (1993), *Dictionnaire critique de la communication* (tome I & II), Paris, Presses Universitaires de France.

SYLLA, Abdoulaye N'Diaga, *Médias et démocratie au Sénégal: États des lieux*, communication présentée au colloque sur Les Médias Africains face aux défis de la transition, organisé par le Centre Canadien d'Études et de Coopération Internationale et le Centre Canadien pour le Développement de la Politique, Montréal, Avril 1997.

TCHANGARI, Moussa. *Les Médias Africains face à la restauration autoritaire: cas du Niger*, communication présentée au colloque sur Les Médias Africains face aux défis de la transition, organisé par le Centre Canadien d'Études et de Coopération Internationale et le Centre Canadien pour le Développement de la Politique, Montréal, Avril 1997.

TOURAINÉ, Alain. (1988), *Quelle décadence culturelle?* Document, L'Observateur, La médiaklatura: le nouveau pouvoir culturel, N°1, Mai, pp. 64-71.

UNESCO. (1990), *Rapport sur la communication dans le monde*, Paris.

UNESCO. (1983), *Le droit à la communication: Rapport sur l'état de la question*, Etudes et documents d'information no 94, Paris.

UNESCO. (1981), *Les Médias communautaires et le développement*, Etudes et documents d'information no 90, Paris.

UNESCO. (1990), *Les nouvelles technologies de communication: orientation de la recherche*, Etudes et documents d'information no 105, Paris.

VITTIN, T. E. (1992), *Crise, renouveau démocratique et mutation du paysage médiatique au Bénin*, Afrique 2000.

WOODROOW, Alain. (1990), *Information, Manipulation*, Paris, Édition du Felin.

WOLTON, Dominique. (1990), *Éloge du grand public*, Paris, Flammarion.

YAHAYA, Adjé. (1992), *Caractéristiques du pays in Enquête Démographique et de Santé*, Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, Niamey.

ANNEXE I: Ordonnance N° 93-031 du 30 Mars 1993 portant sur la communication audiovisuelle.

ORDONNANCE N° 93 - 031

du 30 Mars 1993

Portant sur la communication audiovisuelle.

- VU l'Acte Fondamental n° I/CN du 30 juillet 1991, portant statut de la Conférence Nationale ;
- VU l'Acte n° III/CN du 9 août 1991 proclamant les attributs de la Souveraineté de la Conférence Nationale ;
- VU l'Acte Fondamental n° XXI/CN du 29 octobre 1991 portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- VU l'Acte n° XXVI/CN proclamant la liberté de la communication audiovisuelle ;
- VU l'Acte Fondamental n° XXXX/CN du 3 novembre 1991 portant création et attributions du Conseil Supérieur de la Communication ;
- VU l'Ordonnance n° 59-135 du 21 juillet 1959 portant Loi sur la liberté de la presse ;
- VU la Loi n° 74-24 du 6 avril 1974 modifiant l'Ordonnance n° 59-135 du 21 juillet 1959 portant Loi sur la liberté de la presse ;
- VU l'Ordonnance n° 77-13 du 21 juillet 1977 réglementant la profession de journaliste professionnel ;
- VU l'Ordonnance n° 93-029 du 30 Mars 1993, portant régime de la liberté de presse ;
- VU l'Ordonnance n° 93-030 du 30 Mars 1993, portant répression des infractions commises par voie de presse ou tout autre moyen de communication ;

**LE HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE A DELIBERE ET ADOPTE
LE PREMIER MINISTRE SIGNE L'ORDONNANCE
DONT LA TENEUR SUIT :**

CHAPITRE I : PRINCIPES FONDAMENTAUX

164

Article premier. - La communication audiovisuelle est libre. Elle résulte des prestations du service public de communication audiovisuelle et des entreprises du secteur privé et des associations à but non lucratif autorisées en vertu de la présente loi.

Article 2. - Les citoyens nigériens ont le droit à des services de communication audiovisuelle sur l'ensemble du territoire national.

Article 3. - Le Conseil Supérieur de la Communication garantit l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle et l'indépendance des médias de service public dans les modalités et conditions fixées par la loi.

Article 4. - On entend par télécommunication toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil, optique, radio-électricité ou autres systèmes électromagnétiques.

Article 5. - On entend par communication audiovisuelle toute mise à la disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de télécommunication, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée.

Article 6. - On entend par entreprise de distribution une entreprise qui a pour objet de retransmettre des émissions, à l'aide d'un moyen de télécommunication en vue de sa réception dans plusieurs résidences permanentes ou temporaires ou locaux d'habitation.

Article 7. - Les fréquences radioélectriques utilisées pour la communication audiovisuelle sont une ressource naturelle limitée qui doit faire l'objet d'une réglementation nationale en conformité avec les réglementations internationales en la matière.

Ces fréquences sont du domaine public. L'Etat a le devoir d'en affecter l'usage aux fins des services de communication audiovisuelle visés par la présente loi. Leur utilisation est assujettie aux conditions techniques déterminées dans les cahiers des charges.

Article 8.- Le Ministre chargé des télécommunications définit, après avis du Conseil Supérieur de la Communication, les bandes de fréquences qui sont attribuées aux administrations de l'Etat et celles dont l'attribution et l'administration sont confiées au Conseil Supérieur de la Communication.

Article 9.- Le Ministre chargé des télécommunication diffuse des informations sur les caractéristiques techniques des équipements de réception pouvant être sur le territoire national.

Article 10.- Le Conseil Supérieur de la Communication délivre les autorisations d'exploiter un service de radio, de télévision ou autre service de communication audiovisuelle privé.

Il définit les conditions des cahiers de charges.

Article 11.- Les autorisations d'utiliser les fréquences ont un caractère précaire ; leur durée est limitée à cinq ans en matière de radio et à dix ans en matière de télévision. ELles sont assujetties aux conditions définies dans les cahiers des charges et sont renouvelables.

En cas de non respect du cahier des charges, le Conseil Supérieur de la Communication peut, après mises en demeure et après avoir fourni a l'intéressé, l'occasion de se faire entendre dans le cadre d'une audience publique, procéder au retrait de l'autorisation.

La décision du Conseil Supérieur de la Communication de retirer ou suspendre une autorisation peut être portée en appel devant la Cour Suprême.

CHAPITRE II : LA PROPRIETE DES MOYENS AUDIOVISUELS

Article 12.- Le capital social conférant le contrôle de toute entreprise de communication audiovisuelle doit être détenu à au moins 51 % par des nigériens.

Article 13.- Chaque participation étrangère au contrôle des entreprises de communication audiovisuelles est limitée à 25 %.

Article 14.- Les entreprises de communication audiovisuelle peuvent détenir la propriété des équipements de diffusion. Dans cette situation, le cahier des charges énonce les caractéristiques techniques que doivent posséder de tels équipements.

Lorsque l'Office des postes et des télécommunications n'est pas en mesure d'assurer une liaison de transmission audiovisuelle, l'entreprise de communica-

tion audiovisuelle peut faire usage d'équipements qu'elle possède à la condition de se conformer aux exigences techniques et tarifaires de l'Office des postes et des télécommunications.

Article 15.- Le Service public de la communication audiovisuelle est assuré par une entité indépendante dont le fonds social fait partie du domaine public.

Cette entité est chargée de la conception et de la programmation d'émissions de radiodiffusion sonores et de télévision dont elle assure la diffusion sur l'ensemble du territoire national.

Sous réserve des dispositions inconciliables expressément prévues dans son acte constitutif, cette entité est régie par les dispositions de la présente loi.

CHAPITRE III : LE FINANCEMENT

Article 16.- Les entreprises de communication audiovisuelle, qu'elles soient publiques ou privées à caractère commercial, ont accès au marché publicitaire.

Article 17.- Le Conseil Supérieur de la Communication détermine les modalités d'accès au marché publicitaire.

Article 18.- Le financement des radios et télévisions associatives est assuré par les subventions publiques et privées, les cotisations de leurs membres ainsi que par des dons et legs. Elles n'ont pas accès au marché publicitaire.

Article 19.- Le financement du Service public de la communication audiovisuelle est assuré par des ressources budgétaires.

CHAPITRE IV : LES PROGRAMMES

Article 20.- Les entreprises de communication audiovisuelle publiques et privées jouissent de la liberté d'expression et décident seules de leur programmation.

Article 21.- Toute entreprise de communication audiovisuelle assume la responsabilité des émissions qu'elle diffuse. Elle peut être exonérée de responsabilité dans le cas de dommages causés à la suite d'une diffusion en direct lorsqu'elle démontre qu'elle n'a pu empêcher de prononcer le propos dommageable malgré sa diligence raisonnable.

La responsabilité d'une partie ou de la totalité de ces émissions peut être déléguée aux conditions prescrites dans une autorisation expresse à cette fin, du Conseil Supérieur de la Communication.

Article 22.- Les services de communication audiovisuelle doivent, dans leur ensemble, assurer une programmation reflétant le souci de promouvoir la culture et les langues nationales.

Article 23.- La programmation offerte par les entreprises de communication audiovisuelle doit à la fois :

- être variée et aussi large que possible en offrant à l'intention des hommes, femmes et enfants de tous âges, intérêts et goûts une programmation équitable qui renseigne, éclaire et divertit ;
- puiser aux sources locales, régionales nationales et internationales ;
- comporter des émissions éducatives et faire appel, de façon notable, aux producteurs nigériens.

Article 24.- La programmation diffusée par les entreprises de communication audiovisuelle doit refléter les préoccupations des auditoires des milieux urbains et ruraux et comporter des émissions d'information, d'éducation, de sensibilisation et de vulgarisation.

Article 25.- La programmation émanant de chacune des entreprises de communication audiovisuelle doit refléter un souci de traiter de façon équilibrée les différents courants de pensée qui sont susceptibles de se manifester.

Elle doit fournir des occasions aux citoyens d'accéder aux médias afin de contribuer aux débats qui préoccupent la société civile.

Article 26.- Dans leurs décisions de programmation, les entreprises de communication audiovisuelle privilégient la production originale nationale.

CHAPITRE V : LA RADIO

Article 27.- On entend par radio locale une station dont la programmation a vocation à intéresser l'audience de la localité du lieu d'émission ou des environs immédiats.

Article 28. - On entend par radio régionale une station dont la programmation a vocation à intéresser les audiences d'une ou de plusieurs des localités situées autour du lieu principal d'émission.

Article 29. - On entend par radio nationale, une station ou toute autre entreprise de diffusion dont la programmation a vocation à intéresser les audiences de l'ensemble du territoire national.

Article 30. - Le Conseil Supérieur de la Communication détermine les cahiers des charges des radios locales, des radios régionales et des radios nationales et veille à leur respect.

Les cahiers des charges peuvent notamment prévoir :

- a) la proportion du temps d'antenne à consacrer aux émissions produites au Niger ;
- b) les normes relatives à la programmation ;
- c) la nature de la publicité et le temps qui peut y être consacré ;
- d) la proportion du temps de diffusion pouvant être consacré à la diffusion d'émission y compris les messages publicitaires et annonces de nature partisane, ainsi que la répartition équitable de ce temps entre les partis politiques et les candidats. ;
- e) les renseignements que les entreprises doivent fournir en ce qui concerne les émissions et leur situation financière ou, sous tout autre rapport, la conduite et la direction de leurs affaires ;
- f) les normes et conditions techniques de fonctionnement et de diffusion.

Article 31. - Les cahiers des charges sont établis à la suite d'une audience publique au cours de laquelle les représentants de la société civile et tous les intéressés ont l'opportunité de faire connaître leur point de vue.

Le règlement de procédure établi par le Conseil Supérieur de la Communication prévoit les modalités du déroulement de ces audiences.

CHAPITRE VI : LA TELEVISION

Article 32. - Les entreprises privées de télévision peuvent, moyennant l'autorisation du Conseil Supérieur de la Communication, étendre leurs services à l'ensemble du territoire national.

Article 33. - Le Conseil Supérieur de la Communication détermine les cahiers des charges des entreprises de télévision.

Les cahiers des charges peuvent notamment prévoir :

- a) la proportion du temps d'antenne à consacrer aux émissions produites au Niger ; b) les normes relatives à la programmation ;
- c) la nature de la publicité et le temps qui peut y être consacré ;
- d) la proportion du temps de diffusion pouvant être consacré à la diffusion d'émission - y compris les messages publicitaires et annonces - de nature partisane, ainsi que la répartition équitable de ce temps entre les partis politiques et les candidats ;
- e) les renseignements que les entreprises doivent fournir en ce qui concerne les émissions leur situation financière ou, sous tout autre rapport, la conduite et la direction de leurs affaires ;
- f) les normes et conditions techniques de fonctionnement et de diffusion.

Article 34. Les cahiers des charges sont établis à la suite d'une audience publique au cours de laquelle les représentants de la société civile et tous les intéressés ont l'opportunité de faire connaître leur point de vue.

Le règlement de procédure établi par le Conseil Supérieur de la Communication prévoit les modalités du déroulement de ces audiences.

CHAPITRE VII : LA DISTRIBUTION DES PROGRAMMES

Article 35. - Le droit de retransmettre des signaux de radio et de télévision destinés au public est assujéti à une autorisation du Conseil Supérieur de la Communication. Cette autorisation est assortie de conditions compatibles avec les principes de la présente loi.

Article 36. - Les entreprises de distribution doivent donner la priorité à la fourniture des services de programmation nigériens.

CHAPITRE VIII : LA CONSERVATION DES PROGRAMMES DIFFUSES

Article 37. - Chaque entreprise de radio et de télévision doit conserver un enregistrement audiovisuel magnétique clair et intelligible de la programmation

diffusée pour une période de deux semaines à compter de sa diffusion. Cette période de conservation peut être prolongée à six semaines si le Conseil Supérieur de la Communication a reçu une plainte au sujet d'une émission ou a décidé de faire enquête et en a avisé l'entreprise dans un délai de deux semaines. A la demande du Conseil Supérieur de la Communication, faite avant l'expiration de l'un ou l'autre des délais mentionnés, l'entreprise doit lui fournir immédiatement un renseignement clair et intelligible de sa programmation. Dans le secteur de la télévision, l'enregistrement audiovisuel concerne aussi bien l'image que le son.

CHAPITRE IX : LA RESPONSABILITE

Article 38. - Seront passibles comme auteurs principaux des peines qui constituent la répression des crimes et délits commis par tout moyen audiovisuel dans l'ordre ci-après :

- a) le ou les propriétaires et/ou les dirigeants de l'entreprise incriminée ;
- b) à défaut, l'auteur.

Dans le cadre d'une diffusion en direct, les dispositions de l'article 21 de la présente loi s'appliquent.

Article 39. - Les entreprises audiovisuelles sont tenues au paiement des condamnations pécuniaires prononcées au profit des tiers contre les personnes désignées à l'article 38 de la présente loi.

CHAPITRE X : LE DROIT DE REPONSE

Article 40. - Toute personne physique ou morale dispose d'un droit de réponse dans le cas où des informations portent notoirement atteinte à son honneur ou à sa réputation.

Article 41. - Toute personne physique ou morale désirant faire usage de son droit de réponse dispose d'un délai de huit jours à compter de la date de diffusion de l'émission pour adresser sa demande par lettre recommandée aux dirigeants de l'entreprise audiovisuelle concernée, le cachet de la poste faisant foi.

L'entreprise audiovisuelle dispose d'un délai de quarante-huit heures à compter de la date de réception pour statuer sur cette demande.

Le droit de réponse prend la forme d'un communiqué d'une durée maximale de quatre vingt-dix secondes qui peut être lu par la personne incriminée, par toute autre personne par elle désignée ou, à défaut, par un collaborateur de l'entreprise audiovisuelle concernée.

En cas de refus ou de non-réponse, le plaignant peut alors en appeler au C.S.C. qui statuera, les parties entendues, dans un délai de huit jours maximum.

CHAPITRE XI : DISPOSITIONS FINALES

Article 42.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance.

Article 43.- La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Pour ampliation :
Le Secrétaire Général
du Gouvernement

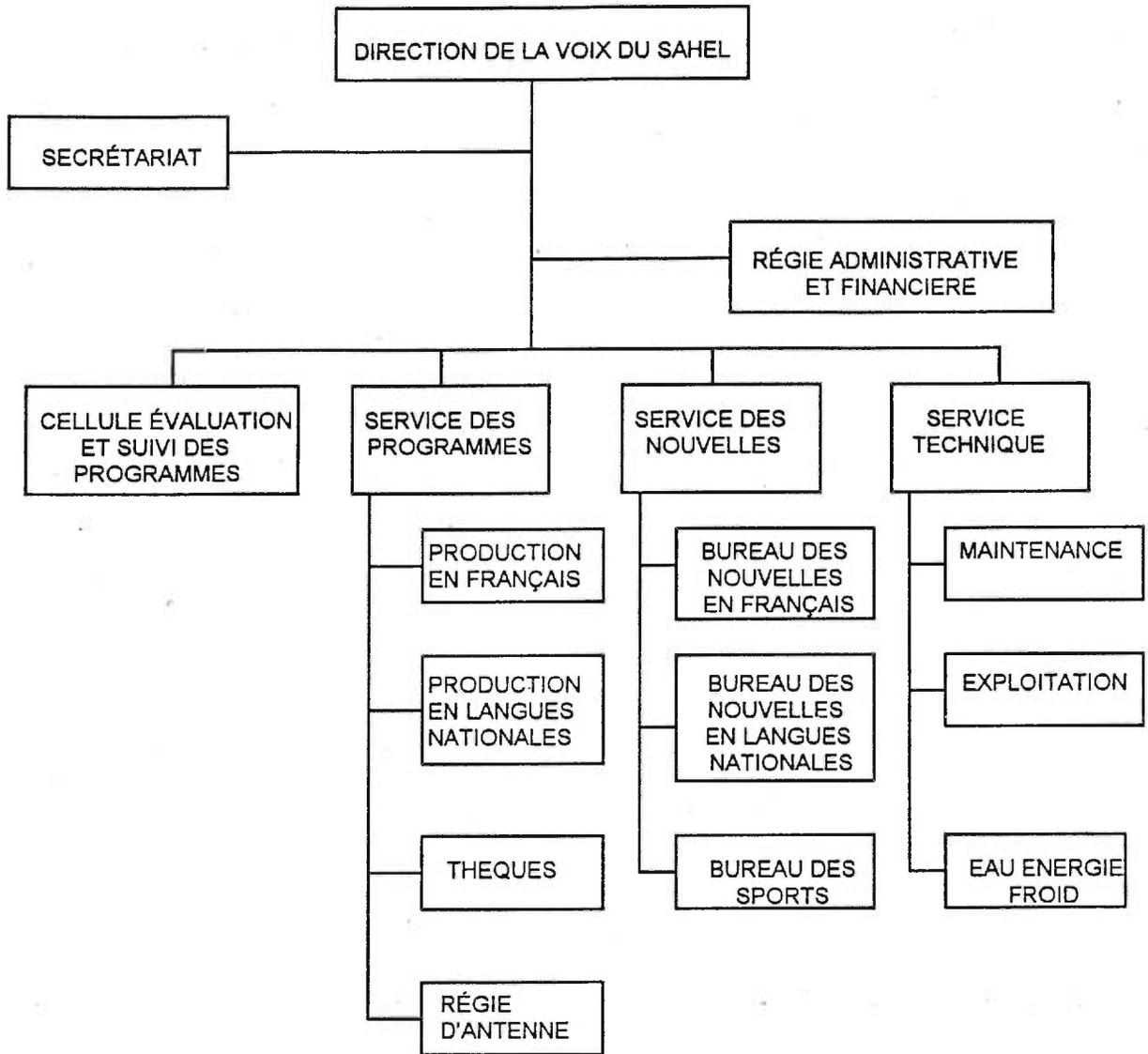
Sadé ELHADJI MAHAMAN

Fait à Niamey, le 30 mars 1993

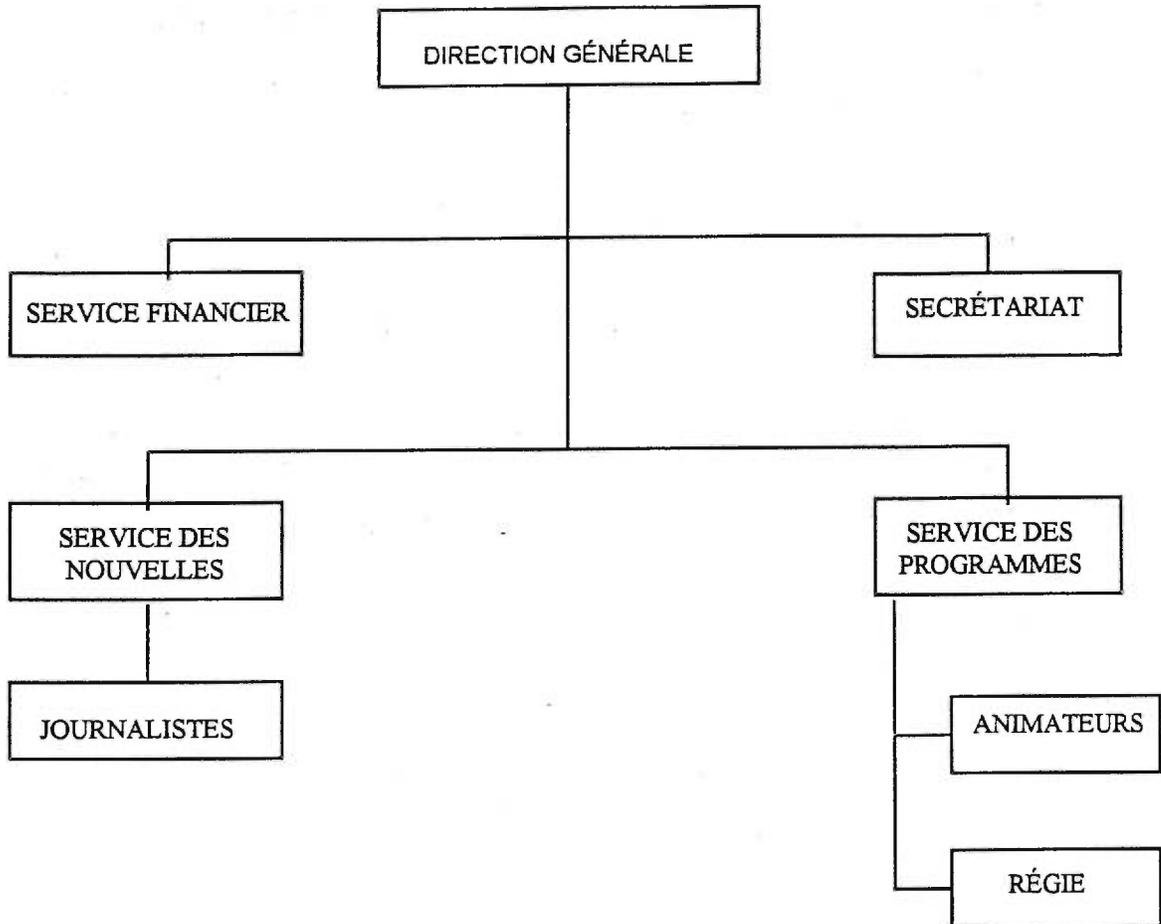
Signé : LE PREMIER MINISTRE
Amadou CHEIFFOU

ANNEXE II: Organigrammes des radios Voix du sahel, R et M et Anfani

ORGANIGRAMME DE LA VOIX DU SAHEL
(Radiodiffusion nationale du Niger)

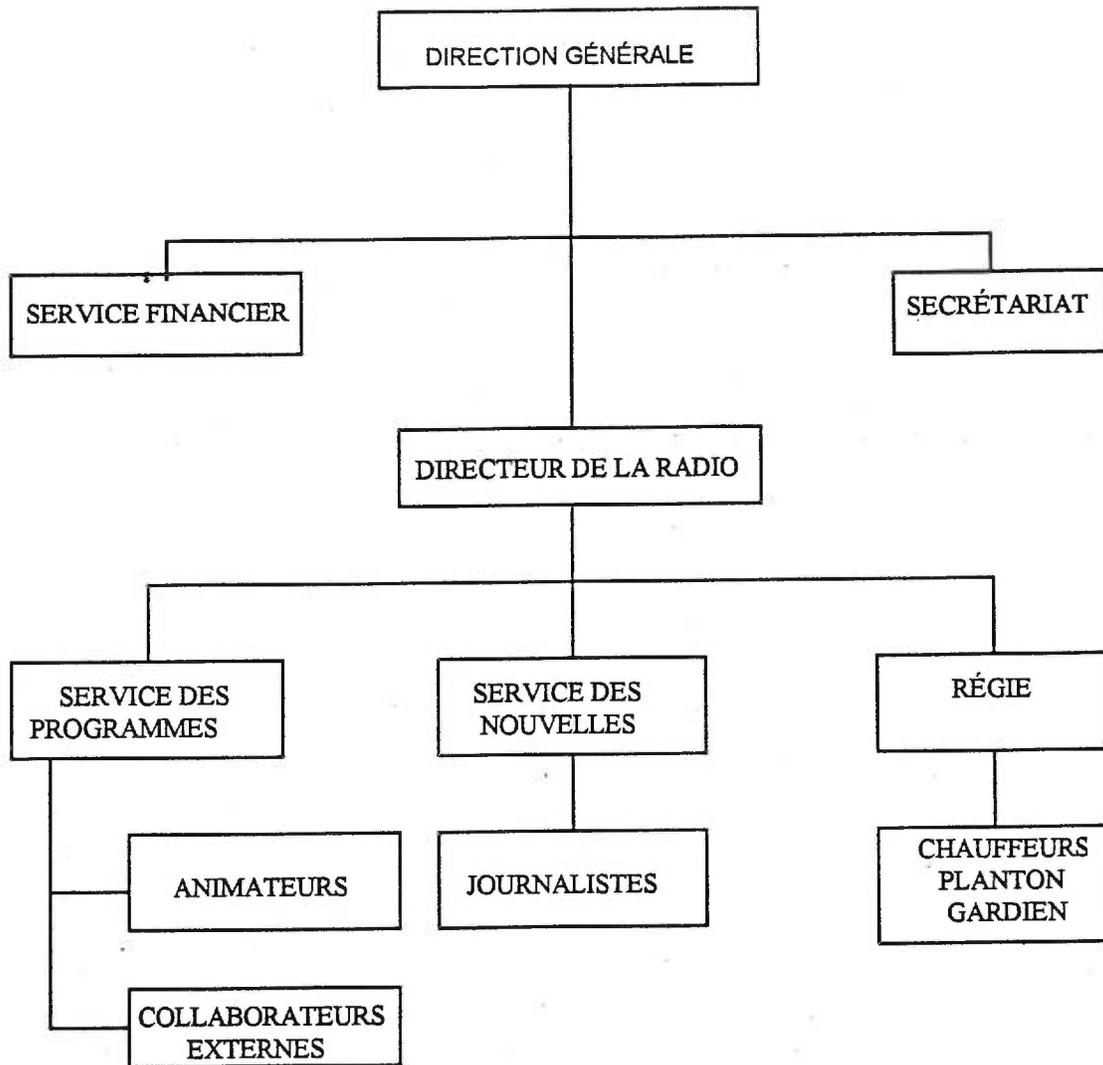


ORGANIGRAMME DE LA RADIO R&M



ORGANIGRAMME DE LA RADIO ANFANI

175



ANNEXE III: Résumés des bulletins d'information des radios

BULLETINS D'INFORMATION DU 7 JANVIER 1997

Il ressort de la lecture des bulletins d'information du 7 janvier 1997, que l'information à caractère social domine largement les autres thèmes. En actualité nationale, elle porte essentiellement sur une série de drames qui se sont produits à Zinder, dans l'est du pays, où une femme et un homme ont trouvé la mort respectivement dans un incendie et un curage de puits. Une série de faits sociaux ont également marqué l'actualité nationale sans pour autant faire l'unanimité dans les rédactions. Il s'agit entre autres de l'insécurité et de la justice. En politique nationale il s'agit d'une seule nouvelle, le séjour de l'épouse du Président de la république en Côte D'ivoire. Idem pour l'économie où la seule nouvelle disponible relate la tenue d'un atelier de réflexion sur la création d'entreprises et la formation d'entrepreneurs nigériens. Le chapitre sportif est également morose. Il se résume à quelques résultats issus des compétitions du championnat national de football.

La politique est le thème qui domine le chapitre africain. La violence au quotidien en Algérie, au Nigeria et au Rwanda à travers attentats et autres exactions ont retenu l'attention des rédactions. Pendant ce temps, se poursuivent les pourparlers sur le processus de paix en Angola et la recherche d'une réconciliation entre factions rebelles somaliennes. Vue sous l'angle international, l'actualité demeure encore politique. La santé du Président Boris Eltsine et l'ingérence de la France dans les affaires Africaines suite à l'opération militaire menée par ses troupes contre les mutins centrafricains, constituent son point de mire.

BULLETINS D'INFORMATION DU 8 JANVIER 1997

Les bulletins de la journée du 8 janvier 1997 se caractérisent par une forte présence de l'actualité politique au plan africain et international, alors qu'en national on observe plutôt un regain d'intérêt pour les sujets à caractère social.

De l'actualité nationale on retiendra l'attention toute particulière des rédactions sur l'incendie provoqué par un entrepôt clandestin d'hydrocarbure. À cela s'ajoute l'intéressement à plusieurs sujets disparates concernant la jeunesse et le tourisme. En politique nationale, la radio d'État, fidèle à sa tradition, nous fait l'écho de l'agenda du premier ministre qui s'est entretenu avec les ambassadeurs de France et des USA.

Quant à la page africaine essentiellement politique, elle s'est intéressée particulièrement à la crise qui secoue plusieurs pays de l'Afrique centrale et au terrorisme abject qui sévit au maghreb. En international, c'est la santé du Président Boris Eltsine et la rencontre entre le S/G de L'ONU et le représentant des USA au sein de la dite institution sur les nouvelles reformes en vue, qui semblent intéresser les bulletins.

BULLETINS D'INFORMATION DU 9 JANVIER 1997

Les bulletins d'information de la journée du 9 janvier 1997 se caractérisent par la prédominance de l'actualité politique. Au niveau national, elle tourne autour de quelques activités des membres du gouvernement dont entre autres le retour de la délégation ayant représenté le Niger aux cérémonies d'investiture du Président du Ghana, le rapatriement par le ministre de l'intérieur de 50 réfugiés politiques Tchadiens, et la fin de la visite d'amitié et de travail du préfet du département de Maradi à Katsina au Nigéria. À retenir du même chapitre, le point de presse des leaders de l'opposition en prélude à la marche qu'ils comptent organiser pour revendiquer un accès équitable aux médias d'État. Si au niveau social c'est la grogne des étudiants qui occupe la vedette, au plan économique il est plutôt question de la poursuite des travaux de l'atelier de réflexion sur la création d'entreprises et la formation d'entrepreneurs tandis qu'en sport, c'est la modification de l'itinéraire du rallye-Dakar en sol nigérien qui défraye la chronique. S'agissant de l'Afrique, les radios succombent encore à la question politique, comme l'indiquent les commentaires des rédactions respectives sur la mutinerie en Centrafrique, la montée en puissance de l'intégrisme en Algérie et le début des procès sur le génocide rwandais. En international c'est encore la santé du Président Boris Eltsine qui retient l'attention, suivie de la révision du dispositif militaire français en Afrique.

BULLETINS D'INFORMATION DU 10 JANVIER 1997

Il ressort de la lecture des bulletins d'information du 10 janvier 1997, un équilibre entre les nouvelles relevant du social et celles traitant de politique. Les thèmes sociaux abordés en actualité nationale concernent le deuil observé à la mémoire des victimes de

l'incendie du dépôt clandestin d'hydrocarbure et les préparatifs du jeûne du ramadan. Au plan politique, c'est l'examen et l'adoption de plusieurs projets de textes et de propositions de nominations aux hautes fonctions de l'État qui retiennent l'attention des rédactions. Pendant ce temps, en économie, différents thèmes sur la flambée des prix des unités hôtelières et la fin de l'atelier de réflexion sur la création d'entreprises et la formation d'entrepreneurs sont abondamment commentés. La page africaine expose quant à elle, la mise en demeure des autorités soudanaises par le gouvernement éthiopien au sujet du djihâd lancé contre son pays, et le report sine die du retour à Luanda de certains députés contraints à l'exil durant la guerre civile. Pendant ce temps, en international, c'est le périple du ministre chinois des affaires étrangères dans plusieurs pays africains et européens et la signature d'un accord de coopération commune entre la FAO et le Comité Olympique International en faveur des populations les plus démunies de la planète qui constituent l'essentiel des nouvelles.

BULLETINS D'INFORMATION DU 11 JANVIER 1997

L'actualité politique est à tous égards le thème dominant de la journée. Sa forte présence dans les bulletins en est le témoignage. Une présence mitigée tout au moins, car, si durant cette journée du 11 janvier, la radio d'État n'a entretenu ses auditeurs que de la réforme que le gouvernement compte mettre en place au sein de la fonction publique, les privées, elles, se démarquent de ce choix pour faire la part belle au lancement de la première journée d'initiative démocratique. Initiées par les partis de l'opposition, ces journées visent à faire aboutir leurs revendications parmi lesquelles, l'accès équitable aux médias d'État, et ce, à travers marches, *meeting*, débrayages et points de presse. Au plan africain c'est encore la politique qui fait bonne figure. On y retrouve à ce propos le brûlant dossier sur la mutinerie des soldats centrafricains, le mandat d'arrêt lancé contre un guerrier traditionnel accusé d'incivisme par la rébellion zaïroise, et la révision du code électoral du Burkina Faso, à trois mois des élections législatives. En international, on retrouve de plus belle la politique, avec notamment le rétablissement des relations entre Paris et Bruxelles après l'incident ayant opposé les deux chefs de diplomatie lors d'une réunion de l'OTAN. On retrouve dans le même chapitre les derniers développements de la prise d'otages par le commando péruvien Tupac Amaru et la visite éclair de Yasser Arafat à Paris, où il a participé au colloque organisé à la mémoire du Président Mitterand.

Dans le domaine sportif, la page internationale consacre des larges extraits à la poursuite du rallye-Dakar.

BULLETINS D'INFORMATION DU 12 JANVIER 1997

L'actualité nationale se révèle importante en ce 12 janvier. Chacune des rédactions lui a consacré une part non négligeable avec en toile de fond la politique, le social et le sport. ces mêmes thèmes se retrouvent autant dans le chapitre africain qu'international. Dans la rubrique politique nationale, c'est le départ du chef de l'État à l'intérieur du pays qui fait la une du bulletin de la radio de service public, alors que dans ceux des privées, c'est la réaction du gouvernement suite aux manifestations des partis de l'opposition qui tient la vedette. Dans le domaine social, c'est l'insécurité alimentaire dans le département de Tahoua qui attire l'attention des rédactions, en l'occurrence celles des privées. L'actualité africaine affiche, quoique dans une certaine mesure, un intérêt pour les activités politiques et sociales. Côté politique, les rédactions nous parlent de la disparition de 6 officiers supérieurs du Zaïre impliqués dans des massacres et pillages de populations, de la poursuite des pourparlers entre gouvernement et mutins centrafricains et de la création en Mauritanie, d'un mouvement politique pour l'éradication de l'esclavage. Dans le domaine social, on retiendra la visite à Ouagadougou au Burkina, de la représentante de la fondation internationale pour l'enfance qui est allée s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs du sommet régional sur les droits de l'enfant à l'éducation et au développement. Le social africain c'est aussi la santé, à travers la réapparition du virus Ebola au Gabon. Santé qu'on retrouve du reste en politique internationale où les rédactions, encore une fois, nous entretiennent de l'hospitalisation du Président Boris Eltsine dont l'état de santé demeure stationnaire. De cette même rubrique, on retient la visite du chef de la diplomatie chinoise en France, et le démenti de cette dernière (la France) ,sur la disponibilité de son gouvernement à accueillir pour des soins sur sol, le fils aîné de Saddam Hussein blessé dans un attentat. Enfin en sport, le rallye-Dakar et la deuxième journée des éliminatoires de la coupe du monde de football 1998, zone Afrique referment les bulletins.

BULLETINS D'INFORMATION DU 13 JANVIER 1997

En national, le chapitre politique tourne essentiellement autour des récentes évolutions du différend qui oppose la classe politique. Enquêtes, interpellations, témoignages et prises de positions constituent son menu. Du social se dégagent des thèmes non moins importants, comme le lancement de l'opération de solidarité en faveur des populations victimes de famine, et l'ouverture à l'intérieur du pays de journées de réflexion sur le fonctionnement des centres d'alphabétisation.

Au plan africain il est question de la reprise des cours par les enseignants du supérieur de l'Algérie et la promulgation de la nouvelle loi tchadienne autorisant les forces de sécurité à exécuter les criminels pris en flagrant délit.

Sur la scène internationale, il est question en politique, de la reprise des négociations israëlo-palestinienne sur la ville d'hébron, et de la visite en France du vice premier ministre irakien tandis qu'au niveau économique, l'heure est au bilan de la dévaluation du franc CFA sur l'économie des pays africains.

BULLETINS D'INFORMATION DU 14 JANVIER 1997

Les jours se suivent mais se ressemblent peu. C'est du moins le constat auquel la lecture des bulletins du 14 janvier nous a amené. En effet, après l'enthousiasme que le bras de fer au sein de la classe politique nigérienne a engendré, l'emballement pour la politique a baissé d'un cran dans les rédactions. Au plan national, le chapitre politique se résume à l'agenda du Président de la république, la fin de la visite du vice premier ministre chinois au Niger, la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur du Niger en France et l'envoi très prochain d'un contingent militaires nigériens au libéria. De même, on retiendra l'exploitation d'un communiqué des partis de l'opposition exigeant entre autres, la levée de l'assignation en résidence de leurs leaders.

Au chapitre Africain la politique prédomine à travers un parterre de sujets parmi lesquels, la tentative d'élimination du vice Président de la coalition des partis de l'opposition du Nigéria, la dissension entre la rébellion zaïroise et certains de ses alliés. Enfin, sur la scène politique internationale, c'est la découverte aux Nations Unies de trois lettres piégées

et la déclaration du Président égyptien sur l'imminence d'un accord israëlo-palestinien sur Hébron qui font la manchette des bulletins.

BULLETINS D'INFORMATION DU 15 JANVIER 1997

Les nouvelles politiques dominent à nouveau le contenu des bulletins d'information. Leur forte présence se ressent surtout dans le chapitre national et dans une moindre mesure au plan africain et international où elles occupent sensiblement le même rang. Tel n'est pas le cas de la rubrique sociale qui, elle, se distingue particulièrement en national. De ce chapitre, on retiendra au plan politique les explications du procureur général près la cour suprême, sur la conformité de la réactivation de la cour de sûreté de l'État par rapport aux dispositions de la constitution, l'arrestation des 3 principaux leaders de l'opposition et la réunion de Tahoua sur la situation socio-politique du département. Seule la rédaction de la radio d'État s'est saisie de thèmes sociaux, comme l'illustre la couverture consacrée à l'inauguration à Niamey de deux maternités et la fin à Zinder d'un stage de formation des maçons en construction sans bois.

Sur le continent, le chapitre social fait état d'un rapport conjoint Médecins Sans Frontières/Unicef. Un rapport qui indique que plus de 20 réfugiés rwandais, dont la plupart sont des enfants de moins de 5 ans, meurent chaque jour dans le camp de Tingi-Tingi à l'est du Zaïre. Le même chapitre nous apprend que les Nations Unies estiment à 9,5 millions de dollars US, la somme nécessaire pour la mise en oeuvre des projets de déminage en Angola.

La section internationale commente dans sa rubrique politique, la déclaration de l'ancien secrétaire du conseil de sécurité russe et prétendant déclaré à la succession de Boris Eltsine. Dans cette déclaration, il critique la démocratie telle qu'elle se pratique actuellement dans son pays et demande par conséquent son rejet. De l'international on retient également la suspension des activités des Nations Unies dans le nord du Rwanda. Une suspension qui fait suite à une violente agression perpétrée par des hommes armés sur des observateurs de l'ONU.

BULLETINS D'INFORMATION DU 16 JANVIER 1997

Même si l'actualité politique est encore dominante en ce 16 janvier 1997, il n'en demeure pas moins que plusieurs sujets populaires relevant des autres rubriques ont eu un effet saisissant sur les différentes rédactions. Environnement, flambée des prix sur les marchés, situation alimentaire dégradante bref, la politique n'a pas dissipé les véritables problèmes de l'heure. Ainsi, au chapitre national on note sur le plan politique, la mise en garde du ministre de la fonction publique et du travail au bureau exécutif du syndicat des travailleurs contre toute immixtion dans les affaires politiques. À noter également la déclaration d'un leader de l'opposition sur l'arrestation de ses collègues, et la réaction d'un des avocats sur le non-lieu des différentes arrestations opérées dans le rang des opposants. Pendant ce temps, le ministre de l'intérieur défend la position du gouvernement en apportant des éclaircis sur les objectifs qui ont conduit à l'arrestation des leaders. Quant au chapitre social, il se caractérise par des sujets touchant de plus près les préoccupations des populations à savoir, les moyens à mettre en oeuvre pour venir en aide aux victimes de la famine, une sensibilisation à l'utilisation du réchaud à pétrole dans les ménages pour préserver la coupe abusive du bois de chauffe. En sport, on retient l'organisation d'un match amical de football entre le Niger et le Bénin.

Au plan africain, l'Algérie, le Tchad et le Libéria dominent la scène politique. Si en Algérie c'est l'anéantissement d'un groupe islamiste armé par les forces de sécurité qui constitue la une, au Tchad et au Libéria, c'est respectivement la proclamation des résultats provisoires des élections législatives et les conditions de la tenue des présidentielles qui suscitent des remue-ménages. Dans la partie orientale par contre, on assiste à une guerre de communiqués entre l'armée soudanaise et celles de L'Éthiopie et de l'Érythrée qui s'accusent mutuellement d'agression.

En international, c'est la visite du Président français à Budapest en Hongrie et l'accord entre Israéliens et Palestiniens sur Hébron qui alimentent les débats.

BULLETINS D'INFORMATION DU 17 JANVIER 1997

La journée du 17 janvier 1997 est marquée par un rebondissement du débat politique, du moins sur la scène nationale. Communiqués de presse, réactions d'indignation tous azimuts, consultations entre autorités et représentants des organisations internationales et des pays étrangers au Niger, bref tout est mis en oeuvre pour décrier la situation. À noter également la tenue du conseil des ministres qui a adopté plusieurs projets de textes et de décrets relatifs au fonctionnement de certaines institutions du pays, et la prestation de serment des membres de la cour de sûreté de l'État.

Au plan africain, on assiste à une escalade de la violence en Algérie à travers des attentats, tandis qu'en Centrafrique les accrochages se multiplient entre patrouilles militaires françaises et soldats locaux. Au même moment s'ouvrait à Lomé au Togo, une réunion regroupant 30 délégués de pays africains à la recherche de voies et moyens devant promouvoir la création et la gestion des mutuelles de santé sur le continent.

En international, la nomination d'un canadien au poste de principal conseiller aux réformes de l'ONU, le redéploiement de l'armée israélienne de Hébron et la suite du feuilleton sur la prise d'otages de Lima, au Pérou, constituent les principales informations des rédactions.

BULLETINS D'INFORMATION DU 18 JANVIER 1997

Après la marche des partis politiques de l'opposition pour revendiquer leur droit d'accès aux médias d'État, marche qui a conduit à l'arrestation de leurs leaders, c'est au tour de la réactivation de la cour de sûreté de l'État, instance juridique censée juger les auteurs de troubles, de faire monter d'un cran la tension politique déjà tendue. Une journée particulièrement électrisée dont se sont saisis les rédactions qui, dans pareille circonstance, ne ménagent aucun effort pour se faire écouter des auditeurs. Si du côté de la radio d'État l'on a opté pour l'illusion de l'iceberg, en ne relatant que le côté officiel de la crise à travers les efforts que le gouvernement déploie pour parvenir à un dénouement heureux, les radios privées elles, cèdent carrément leurs antennes aux partis de l'opposition. L'un dans l'autre, il convient de retenir de ce chapitre, l'entretien que le Président de la République a eu avec

le premier ministre béninois, médiateur attiré de la crise, le *meeting* populaire de protestation tenu par les militantes des partis de l'opposition, et les réactions d'indignation de l'intérieur comme de l'extérieur parmi lesquelles celle de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.

Au chapitre africain, les préoccupations des rédactions sont tournées vers la Centrafrique où se poursuivent d'intenses négociations entre gouvernement et mutins, et vers le Burundi où des exactions sont commises sur des populations civiles. L'admission à l'hôpital du Président zaïrois Mobutu Sese Seko qui souffre de la maladie de la prostate, le lancement par le chef de la rébellion du dit pays d'un dialogue avec le gouvernement et le décès de Farid Amani, l'un des leaders de la guérilla islamique n'ont pas échappé aux commentaires des rédactions.

En international par contre, c'est le départ de l'armée israélienne de Hébron, la décoration de Bob Doll par le Président Bill Clinton et le rebondissement du refus de la France d'accueillir sur son sol, le fils de Saddam Hussein pour des soins médicaux, qui figurent en bonne position dans l'agenda des rédactions. Un autre fait saisissant ayant fait le tour des rédactions est l'histoire de ce jeune roumain de 17 ans qui, on ne sait par quel miracle, a pu pénétrer illégalement les banques de données informatisées du FBI.

BULLETINS D'INFORMATION DU 19 JANVIER 1997

En cette journée du 19 janvier 1997, la tendance est particulièrement sensible dans le domaine des nouvelles politiques. C'est le cas du chapitre national qui affiche le *sit in* observé par les militantes des partis de l'opposition au camp de la police où sont détenus les leaders. Signalons à ce propos une évolution significative de leur condition de détention, comme le rapporte une des rédactions de la place. L'émotion suscitée par les événements de la veille, amènera du reste le ministre de la défense à convoquer une réunion avec les officiers et sous-officiers des forces de défense et de sécurité de la zone d'Agadès. Au plan social, les rédactions attirent l'attention des populations sur la pénurie de sang que connaît l'hôpital de Niamey. À côté de ces deux thèmes figure le sport, activité à laquelle les rédactions accordent aussi une place importante. Des larges extraits sont en effet consacrés au bilan de la saison sportive dans le département de Zinder et à la poursuite des compétitions du tournoi amical international de football.

Au plan africain, la page politique est encore dominée par la crise centrafricaine, avec en toile de fond l'approbation d'un accord préalable au pacte de réconciliation.

Plusieurs autres sujets se démarquent également fort bien: il s'agit du périple africain du vice premier ministre chinois, et la condamnation à la peine de mort de 4 islamistes en Egypte. Enfin, sur le plan économique, les rédactions se sont intéressées à l'ouverture à Dakar au Sénégal, d'un séminaire sur l'accès des femmes au crédit.

Au plan international, le chapitre politique retient la visite de Yasser Arafat à Hébron, 3 jours seulement après la libération de la localité, et la prestation de serment du président bulgare. Pendant ce temps, on assiste en Corée du sud, à une poursuite sanglante des affrontements entre policiers et étudiants.

BULLETINS D'INFORMATION DU 20 JANVIER 1997

Au plan national on retient en politique, la proclamation des résultats globaux provisoires des élections législatives partielles des circonscriptions d'Aguié et de Mirriah, l'interception d'un convoi militaire par des bandits armés, et l'alliance que forment 2 mouvements de l'ancienne rébellion pour disent-ils, permettre le rétablissement de la paix dans le nord du pays. À cela s'ajoutent la déclaration de la ligue nigérienne de défense des droits de l'homme sur les arrestations, la détention et la déportation des manifestants du 11 janvier dernier, et l'appel des partis membres de l'opposition du département de Diffa à une ville morte.

Sur le continent le chapitre politique est entaché de sang, comme le rappellent cet attentat en Algérie, cette autre tuerie de 3 ressortissants espagnols de Médecins du Monde au Rwanda puis, cette embuscade contre un convoi militaire soudanais ayant fait 150 morts. Côté social, on note l'ouverture très prochaine à Ouagadougou du 1er colloque africain sur la toxicomanie tandis qu'en sport, les rédactions nous apprennent le choix porté sur le Nigéria pour abriter les jeux africains de l'An 2003.

En international, c'est la prestation de serment de Bill Clinton et les discussions du conseil de sécurité des Nations Unies sur le Soudan qui figurent en bonne posture dans l'agenda des différentes rédactions.

BULLETINS D'INFORMATION DU 21 JANVIER 1997

Le contenu des bulletins de nouvelles du 21 janvier 1997 retrace plus ou moins, la tendance des différentes rédactions vis à vis de la tension au sein de la classe politique nigérienne. Si la radio nationale de service public a mis le sujet en veilleuse, quoique brûlant, R et M l'a traité avec prudence, tandis qu'à Anfani, il continue de provoquer un regain d'intérêt. Les lignes qui suivent reflètent quelques aspects des positions mitigées. Ainsi donc, la radio d'État aborde le sujet sous une formule on ne peut plus administrative, en ne parlant que de la visite du Président au Togo. Visite qui, faut-il le rappeler, s'inscrit dans le cadre des concertations qu'entreprend le Président avec ses paires de la sous-région, pour sortir de la crise. R et M revient sur le sujet en faisant le point sur les derniers développements de l'arrestation des *leaders* de l'opposition et la contre-attaque à la quelle se préparent leurs avocats. Anfani en fait de même, mieux, elle exploite le communiqué d'un des partis de l'opposition qui, dans des termes virulents, fustige le comportement du gouvernement. Le chapitre politique, c'est aussi la réaction des forces armées du Sahara suite à l'accusation portée sur ses militaires au sujet de l'interception d'un convoi militaire, et l'élection du Niger au bureau exécutif de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays africains d'expression française. Dans le domaine de la santé, le chapitre social évoque l'ouverture d'une nouvelle clinique à Niamey, et met au point un dossier dans lequel il tire à boulet rouge sur la prolifération des pharmacies ambulantes au Niger.

En Afrique, c'est le dossier libérien qui occupe la sellette au plan politique avec la visite dans ce pays, des chefs de la diplomatie de Guinée, du Ghana et du Nigéria. Ils sont allés s'enquérir du désarmement, de la démobilisation et du cantonnement des factions du dit pays. Pendant ce temps, au Zaïre, il se passe des faits encore plus graves. En effet, le premier ministre, dans une déclaration radio-télévisée, a ordonné à l'armée de conduire la guerre contre les rebelles.

En international, la politique occupe également le devant avec le rejet par les syndicats Sud-coréens, des propositions sur le réexamen de la loi du travail, et la décision du Président péruvien de ne pas céder aux exigences du commando Tupac amaru.

BULLETINS D'INFORMATION DU 22 JANVIER 1997

Les faits marquants de l'actualité nationale sont d'ordre politique, et se résument aux différentes tractations que mène le Président de la république en personne, et à la mission d'explication et de recueil de points de vues d'hommes politiques expérimentés de la sous région, dont il a investi son directeur de cabinet. Au même moment, se multiplient communiqués de presse et déclarations, qui pour soutenir le chef de l'État, qui pour le blâmer. C'est dans cette atmosphère suffisamment tendue, que le syndicat des enseignants déclenche une grève perlée de 2 jours, soutenu moralement par son homologue de la santé et de l'action sociale. À cela s'ajoute la contestation des élections législatives partielles de la circonscription d'Aguié.

Au plan politique africain, c'est encore la terreur qui guette certaines populations, en l'occurrence celles de l'Algérie et de la Centrafrique qui endurent respectivement attentats à la voiture piégée et incendie. Pendant ce temps, au Rwanda, on assiste à la condamnation à mort de deux responsables accusés d'organiser des tueries en séries lors des massacres.

En international, c'est la visite très prochaine de Jean Paul II à Sarajevo, la reconnaissance du gouvernement britannique d'avoir transgressé l'embargo des Nations Unies sur le Rwanda et le débat au Kremlin sur la capacité de Boris Eltsine à continuer à diriger la Russie qui constituent les repères de l'agenda des rédactions.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 23 JANVIER

L'actualité nationale tourne encore une fois autour de la situation politique tendue que connaît le Niger. Les déclarations de réconciliation se succèdent, tandis que les avocats des leaders arrêtés se préparent à une contre-attaque. Au plan social, l'actualité fait état de la cérémonie d'ouverture des journées de réflexions sur la pauvreté. Côté sport, une seule nouvelle: il s'agit d'un match amical international de football entre le Niger et le Burkina.

Au chapitre africain on note une série d'attentats en Algérie, tandis qu'au Rwanda on parle du retour au bercail de plusieurs réfugiés hutu en exile au Zaïre. Du chapitre international, on retient le bilan sombre que vient de publier le rapport annuel de L'UNICEF sur l'Afrique.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 24 JANVIER

Le contenu des bulletins se rejoint sur plusieurs aspects de la vie nationale. Sur le plan politique on retiendra l'amorce d'une solution à la crise. C'est du moins ce qui ressort des commentaires des rédactions sur le message à la nation du chef de l'État. Un message que les rédactions qualifient à l'unanimité de conciliateur. À retenir également l'ouverture du congrès constitutif de la fédération nationale des écoles professionnelles et cet important reportage sur la prolifération et les conséquences de la consommation des produits pharmaceutiques vendus hors des officines.

En Afrique, c'est la succession des drames qui garnit la page politique, avec la poursuite en Algérie des massacres et l'accrochage au Zaïre entre rebelles et armée régulière. À cela s'ajoutent la fin de la mutinerie des soldats centrafricains, et la consternation au sein de la classe politique malienne qui vient d'apprendre, le rejet par la cour suprême, de plusieurs dispositions du nouveau code électoral.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 25 JANVIER

La politique constitue la substance des bulletins de la journée. Au plan national elle se résume à un *meeting* et à une déclaration des partis de l'opposition. Pendant ce temps, en Afrique, on assiste à une redite des massacres en Algérie et au Zaïre, tandis qu'en international, on parle du report du sommet de la Communauté des États Indépendants en raison de l'état de santé de Boris Eltsine.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 26 JANVIER

Les nouvelles à caractère social dominent le chapitre national des bulletins. Au plan politique, le seul fait majeur est l'éditorial que la radio d'État consacre à la commémoration du 1^{er} anniversaire du président au pouvoir. En Afrique, les regards sont tournés vers les difficultés que connaissent l'Algérie, la Centrafrique et le Zaïre, tandis qu'au plan international, c'est encore le commando Tupac Amaru qui fait parler de lui.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 27 JANVIER

Le premier anniversaire de l'arrivée du Président au pouvoir, occupe le devant de tous les bulletins. Même si tous lui ont consacré la primeur, il n'en demeure pas moins que le traitement reste différent. La radio nationale de service public a repris quelques passages de son éditorial de la veille en le mariant avec des commentaires sur la salubrité publique, signe sous lequel est placé cet événement. R et M a pour sa part donné la parole à des hommes politiques, des journalistes, des juristes et des syndicalistes qui se sont prononcés sur la gestion d'un an du pouvoir par le régime en place. Anfani, elle, s'est contentée de rappeler l'événement, tout en expliquant l'exclusivité aux militants du parti de l'ancien Président qui, dans une déclaration provocante, ont brossé un tableau sombre de la gestion du pouvoir.

Au plan africain, l'agenda politique s'ouvre sur le refus des principales formations politiques du Burundi de participer au débat national sur le processus de paix. Viennent ensuite le 1^o tour des élections sénatoriales du Gabon, talonnées par la violence, les exécutions et les intimidations dont sont victimes les journalistes de l'Algérie.

La page internationale est essentiellement politique. Elle rapporte le refus de Yasser Arafat de proclamer l'État indépendant avant la fin des discussions avec Israël sur le statut définitif de Cisjordanie et de Gaza, et la dénonciation par le chef de l'opposition de France, de la mainmise de son pays dans la politique de l'Algérie.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 28 JANVIER

En actualité nationale, on note l'attention toute particulière que les rédactions ont portée sur la déclaration du Président, au sujet des derniers développements de la crise au sein de la classe politique nigérienne. Déclaration qui, après diffusion, a même été commentée par les différentes rédactions, chacune selon sa ligne éditoriale. Même si cette déclaration se veut rassurante, elle n'empêchera pas la tenue de certaines activités partisanes à l'instar de la marche de soutien et le *meeting* organisés par les partis de l'opposition de Zinder, ville natale de l'ancien Président. À cela s'ajoute la déclaration

fracassante de maître Souley, avocat des partis de l'opposition, qui se dit prêt à déposer une plainte contre le Président, pour avoir intenté un coup d'état dans un régime démocratique. Au plan social, à noter la mise en place d'un système d'information et de sensibilisation sur le sida par téléphone. Côté sport, on note la réalisation d'un important dossier sur les arriérés du Niger vis-à-vis des institutions sportives africaines.

Au plan africain, le social domine avec l'ouverture bientôt dans 15 pays d'un réseau de financement de micro-crédits et de micro-entreprises et l'ouverture au Mali, d'une table ronde internationale sur le développement de la région de kayes. Au plan politique on retient la formation d'un nouveau gouvernement au Gabon, la révision de la constitution du Burkina et la poursuite du processus de désarmement des combattants libériens. Enfin, en international, une bouffée d'oxygène pour l'Éthiopie, qui vient de signer un accord de 346 millions d'ÉCU avec l'union Européenne.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 29 JANVIER

La principale nouvelle nationale de la journée est politique. Il s'agit de la concertation du premier ministre avec les bailleurs de fonds sur le financement du processus de paix. Ensuite se succèdent des thèmes sociaux non moins importants parmi lesquels: l'avenir des projets de développement implantés au Niger et le message de condoléances du syndicat des travailleurs du Niger à son homologue algérien, dont le S/G vient d'être lâchement assassiné.

Au plan africain, le Zaïre, la Centrafrique et le Burkina tiennent le devant de la scène politique. Si au Zaïre c'est la poursuite de l'offensive de l'armée régulière contre les rebelles qui se poursuit, en Centrafrique, on parle plutôt de la libéralisation par les autorités de Bangui de 42 soldats, tous des ex-mutins, tandis qu'au Burkina on est à l'adoption d'un nouveau code électoral. On retient aussi de ce chapitre politique, les aveux d'anciens agents des services sud-africains sur la mort de Steve Biko, et l'appel du premier ministre malgache à l'endroit de la communauté internationale, pour une aide d'urgence aux victimes du cyclone ayant soufflé sur son pays.

Une fois n'est pas coutume. Au plan international, c'est le sport qui domine avec le match de gala de football disputé à Lisbonne entre africains et européens.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 30 JANVIER

Au plan national, la journée a été dominée par des nouvelles tristes. On y retient une série de préavis de grèves lancés par le syndicat des enseignants, celui de l'information et le collectif de celui des postes et télécommunications. De leur côté, les étudiants durcissent le ton suite à la non satisfaction de leur revendication. Pour refermer ce chapitre, signalons l'incendie éclaté dans les locaux du service d'entretien et de réparation de matériels d'exploitation du ministère de la santé, et la famine que connaissent de plus en plus certaines régions du pays.

Au plan africain, on assiste à une recrudescence de l'actualité politique. C'est ainsi qu'au Soudan, on parle de la libération par les forces de l'Alliance Nationale Démocratique de 2 garnisons gouvernementales. Pendant ce temps, on assiste en Côte d'Ivoire, à la révocation de l'armée de l'ancien chef d'État majeure pour complicité et trahison. À Madagascar la situation est également tendue, du moins à en croire la déclaration des responsables des forces de sécurité qui mettent en garde les partis politiques contre tout débordement qu'entraînerait l'annonce des résultats des élections présidentielles.

En international, les regards sont politiques et sont braqués sur le Rwanda et la Belgique qui s'accusent mutuellement d'ingérence dans les affaires du Zaïre.

BULLETINS DES NOUVELLES DU 31 JANVIER

Retenons d'abord qu'en actualité nationale, c'est la politique qui domine avec plusieurs sujets dont: la visite de travail et d'amitié du Président de la République au Nigéria, au Bénin et au Burkina. Quant au premier ministre il s'est entretenu avec les opérateurs économiques sur la situation alimentaire chaotique que connaît le pays. L'actualité dans le continent tourne autour des élections présidentielles malgaches, la nomination d'un premier ministre en Centrafrique et la poursuite du désarmement des combattants des différentes factions libériennes.

Au plan international, les rédactions se sont à intéressées à la visite qu'effectuera le premier ministre israélien au vatican.

ANNEXE IV: Tableau sur le nombre de dépêches et de reportages exploités

Tableau 2: Nombre de dépêches et de reportages exploités par les radios

| | VOIX DU SAHEL | | | ANFAM | | | R&M | | | TOTAL GENERAL | | | |
|-------------------|---------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|---------------|-----------|-----------|------------|
| | Nationale | Africaine | Internat. | Sous-total | Nationale | Africaine | Internat. | Sous-total | Nationale | | Africaine | Internat. | Sous-total |
| POLITIQUE | 72 | 77 | 95 | 244 | 67 | 65 | 30 | 162 | 56 | 80 | 30 | 166 | 572 |
| Dépêches | 44 | 41 | 31 | 116 | 25 | 64 | 30 | 119 | 21 | 41 | 18 | 80 | 315 |
| Reportages | 28 | 36 | 64 | 128 | 42 | 1 | 0 | 43 | 35 | 39 | 12 | 86 | 257 |
| SOCIALE | 55 | 19 | 3 | 77 | 35 | 16 | 6 | 57 | 44 | 25 | 4 | 73 | 207 |
| Dépêches | 18 | 12 | 3 | 33 | 19 | 12 | 5 | 36 | 21 | 10 | 4 | 35 | 104 |
| Reportages | 37 | 7 | 0 | 44 | 16 | 4 | 1 | 21 | 23 | 15 | 0 | 38 | 103 |
| ECONOMIQUE | 4 | 4 | 0 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 3 | 1 | 11 | 19 |
| Dépêches | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 3 |
| Reportages | 4 | 3 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 2 | 1 | 9 | 16 |
| CULTURELLE | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 3 | 6 |
| Dépêches | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Reportages | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 5 |
| SPORTIVE | 15 | 2 | 2 | 19 | 5 | 2 | 3 | 10 | 6 | 0 | 4 | 10 | 39 |
| Dépêches | 3 | 1 | 0 | 4 | 4 | 2 | 2 | 8 | 1 | 0 | 0 | 1 | 13 |
| Reportages | 12 | 1 | 2 | 15 | 1 | 0 | 1 | 2 | 5 | 0 | 4 | 9 | 26 |
| TOTAL | 149 | 102 | 100 | 351 | 107 | 83 | 39 | 229 | 115 | 108 | 40 | 263 | 843 |
| dont: dépêches | 65 | 55 | 34 | 154 | 48 | 78 | 37 | 163 | 45 | 52 | 22 | 119 | 436 |
| reportages | 84 | 47 | 66 | 197 | 59 | 5 | 2 | 66 | 70 | 56 | 18 | 144 | 407 |

ANNEXE V: Figure sur le mode de traitement de l'information politique globale par station

Figure 6: Mode de traitement de l'information politique globale par station

